

Henri
Dumas

Je hais le Fisc

Henri Dumas

Je hais le Fisc

Cet associé déloyal

Editions
Normant

Editions Normant

Henri DUMAS

PREFACE

On prête à PICASSO la réflexion suivante: *"Les hommes sont tous égaux, sauf les tenaces"*. Voilà un homme qui aurait pu tenter de croiser le fer avec le fisc.

La ténacité, la résistance, sont les seuls outils à la disposition du contribuable qui n'accepte pas la torture fiscale et son cortège de mensonges, d'abus de droit et d'injustice.

Il ne peut évidemment pas compter sur la justice, pas plus que sur la compassion de ses compatriotes, encore moins sur l'aide de ses élus. Il est seul.

Ayant résisté trente ans à ces tortionnaires, j'éprouve le besoin de commencer cet ouvrage par des remerciements à ceux qui m'ont accompagné dans cet enfer.

Ils vont d'abord à mon épouse Michèle qui n'a jamais faibli, elle a été de toutes les angoisses. Comme moi elle a subi la violence morale du fisc comme outil comptable, l'arrogance des prétoires où, le parquet, les magistrats et les avocats du fisc se lient pour jeter l'opprobre sur celui qui ose demander justice. Elle a été souvent la signataire du récépissé des avalanches de lettres recommandées que nous avons reçues.

Ils vont ensuite à mes enfants. Petits, ils croyaient difficilement à l'existence du grand méchant loup. Adultes, ils ont compris ce que le personnage avait de réel. Eux aussi ont vécu la pression fiscale, synonyme d'angoisse familiale, de peur du lendemain, d'incertitude globale au point de paralyser l'effort scolaire. Puis, finalement impliqués, ils reçoivent aujourd'hui (ma fille de 16 ans comprise) eux aussi des lettres recommandées.

Enfin je tiens à remercier mon éditeur. Il n'a pas peur des mouches et des contrôles à venir. Bravo.

Cependant il me transmet quelques reproches de style ou de cohérence de récit. Je suis incapable de reprendre mon texte sans en altérer pour moi l'équilibre, que je ne prétends pas parfait mais au mieux de ce que je peux faire. C'est pourquoi je profite de cette préface pour répondre à ses interrogations.

Il s'inquiète de me voir passer de petit agent immobilier à architecte en moins d'un paragraphe. Réponse: C'est le temps qu'il fallait avant la loi sur l'architecture de 1973. En ce qui me concerne cela ne me choque pas. Je considère l'architecture comme une expression artistique, l'architecture académique ne me gêne pas, mais je regrette la disparition de l'architecture spontanée. J'afficherais le même regret si les académiciens étaient soudain les seuls habilités à écrire.

Il pense que mes souvenirs familiaux ou personnels sont un peu longs et mal rangés. Réponse: C'est vrai. Mais franchement j'y tiens. Ma vie aussi est longue et pas très bien rangée. D'accord, ce n'est pas une raison pour l'imposer aux autres, je pourrais aussi lui promettre de mettre de l'ordre, mais je ne vais pas y arriver. Comme tout un chacun j'ai du mal avec le présent, je pense même qu'il n'existe pas. Par ailleurs le passé ne m'attire pas, je suis un furieux rêveur de l'avenir, j'espère. Dans ces conditions le passé m'arrive par lambeaux, effilochés ou compacts, désordonnés, multiples ou rares, je vous les livre tels quels.

Il s'étonne du fait que j'indique avoir créé deux salons de coiffure pour mon épouse, alors que je prétends ne pas avoir d'argent. Il ne comprend pas non plus pourquoi le fisc m'inquiète puisque je n'ai rien à me reprocher. Réponse: La trésorerie d'une entreprise et sa capacité à se développer ne sont pas totalement liées. Notre société est gourmande de jeunes entrepreneurs réputés dynamiques et entreprenants, à ceux là elle prête facilement à travers son système bancaire. Elle les imagine radieux et pétants de santé. Deux choses, très nuisibles au tableau, sont pour ces jeunes entrepreneurs à proscrire, un cancer ou un contrôle fiscal. J'étais au début de ma vie professionnelle dans ce schéma, riche de ce que les autres voulaient bien me prêter, cependant fragile et observé par eux.

Je vous souhaite une bonne lecture, je vous garantis la sincérité et l'authenticité des pages à venir.

CHAPITRE 1

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que les rapports entre les hommes me stupéfient chaque jour davantage. J'ai, en plus, le sentiment que le problème est insoluble, autour de moi ce n'est que conseils incitant à ne pas se mêler de ce débat. Mais tout de même...

Certains pensent que les pauvres sont dangereux, poussés à bout ils seraient dit-on capables de couper des cous, ils l'auraient même déjà fait ; d'autres affirment que la cupidité des riches est sans limite, qu'ils sont prêts pour quelque monnaie à vendre ou même à tuer leur mère ; il y a ceux qui prétendent que les amoureux fous d'un avenir pour eux certain dans les cieux, sont encore plus dangereux ; et eux disent que les tenants du bonheur immédiat, irrespectueux du divin, mettent en péril l'humanité tout entière ; laquelle pour d'autres va basculer dans le cahot du fait de l'agression par l'homme sur son environnement.

C'est dur dans ces conditions de croire plus les uns que les autres, d'autant que l'on se prend à admettre au fil des années, des mois, des heures et même quelquefois des minutes que l'on a de la sympathie alternativement pour chacune de ces pensées, voir même pour d'autres.

Et si tous nous étions pareils. Si tous nous pouvions alternativement embrasser telle théorie, puis aussitôt après telle autre. Quand je dis tous, c'est tous, du plus tolérant au plus fanatique. A y bien réfléchir je crois qu'il en est ainsi.

Mais alors pourquoi ces constructions folles de groupe mono-pensants qui s'opposent, se chamaillent, puis s'entretuent allègrement ?

Ma réponse serait la suivante : l'homme est en lui multiple, capable d'adhérer ou de critiquer toute forme de pensée, mais...la situation s'impose à son intelligence. Elle l'engage et altère sa capacité de jugement, sans quoi il resterait à jamais hésitant et contemplatif. Cela qu'il soit actif ou passif eu égard à la situation.

En clair je pense qu'il n'est pas possible à un flic d'agir autrement qu'en flic, à un parlementaire autrement qu'en parlementaire, à un méridional autrement qu'en méridional, à un petit autrement qu'en petit, alors que par ailleurs ils sont tous parfaitement identiques et, de mon point de vue, interchangeable.

Oui, je pense que la différence entre les hommes est moins importante que la différence entre leurs situations.

L'ensemble des structures humaines n'a pour objectif que de traiter des situations, pour les protéger, les modifier ou pour les détruire et les remplacer, chacune poursuivant son but sans une pensée pour l'homme, et pourtant elles

sont initiées et gérées par des hommes, qui, sans le savoir, ne sont même pas eux-mêmes pris en compte par la situation qu'ils fomentent.

Il est possible qu'il s'agisse là pour vous d'une évidence, qu'il y ait bien longtemps que tout cela vous est apparu, ce n'est pas mon cas.

J'ai longtemps pensé que l'homme devait être placé au dessus de tout, Dieu ne l'avait-il pas fait à son image ? Figurez-vous que je croyais sincèrement que le but de la société était ou devait être le bonheur et la justice pour l'homme, j'allais même jusqu'à croire que les sociétés allant irréversiblement dans cette direction, tous, y compris les martyrs des régimes totalitaires, auraient un jour le droit d'être des hommes libres, pensants, respectés. Oui je le croyais.

Je croyais même que tout le monde le croyait...

Il n'en est rien, tous presque égaux, ou si peu différents, nous ne pouvons échapper à une situation dans laquelle nous allons être, à notre insu ou de notre plein grés, projetés.

Ici notre « humanité », si multiple et si semblable, va se figer, s'engager, se caricaturer, agir ou ne pas agir, mais être engloutie par la situation.

En ce qui me concerne ce constat vient de mes rencontres suivies et répétées avec les services fiscaux.

LA PREMIERE RENCONTRE

J'ai probablement trente ans, mon souvenir n'est pas très précis à ce sujet, et je ne vois pas l'intérêt de me lancer dans des recherches qui permettraient d'affiner non seulement mon âge mais aussi le jour et l'heure des événements que je vais vous conter.

J'ai donc trente ans. Nous sommes sans doute en 1974, j'ai quitté le lycée en 1963, sans la deuxième partie du bac. A l'époque il y avait deux parties au bac, cette particularité fabriquait, comme moi, des « ayant-presque » le bac, un peu la théorie du verre à moitié plein ou à moitié vide, avions-nous la moitié du bac ou nous manquait-il la moitié du bac ?

Ce n'était pas grave, l'époque était au plein emploi, l'éducation nationale n'avait pas encore réussi à convaincre tout le monde qu'elle était la seule capable de détecter les génies, la seule habilitée à trier la populace potache et à donner le sésame permettant l'accès au bulletin de salaire.

Bien des métiers aujourd'hui fermés par elle étaient alors ouverts, c'est ainsi que je pus être librement, agent immobilier, puis architecte, ce ne serait plus possible aujourd'hui.

Je me demande s'il s'agit là d'un bien fait de la « révolution de 68 » à laquelle je n'ai pas participé étant déjà à l'époque en charge de famille, mais dont je revendique la co-paternité avec quelques milliers de potaches, c'est en effet dans les lycées au début des années soixante que l'impertinence a pris le pouvoir, que l'insolence est devenue une vertu politique, que les jeunes adolescents d'alors ont cru qu'ils pouvaient être libres, vivre dans un monde juste, ils rêvaient, la suite l'a prouvé.

Notons que cette impertinence apparaissait presque en même temps que la mixité dans les collèges, que les garçons ne feraient-ils pas pour épater les filles, même et y compris une révolution d'opérette.

Au sortir de cette scolarité aussi joyeuse qu'inutile j'avais remarqué, sans grande difficulté, que les profs étaient tous très différents, certains parvenaient à me faire aimer leur enseignement d'autres à me le faire détester. Je sentais bien que la sympathie que je portais aux premiers n'était pas payée de retour, ils se croyaient obligés de se ranger du côté des autres, que je détestais et qui me le rendaient bien, quand l'institution me tançait.

La mode n'étant pas alors à l'amour des institutions, je n'étais pas très original en n'ayant aucune affection pour l'éducation nationale. Mais j'avais été plus loin et décidé qu'à l'avenir, la fonction pouvant cacher le pire comme le meilleur, je ne respecterai pas les gens pour leur statut mais pour leur compétence.

Ici commence mon premier problème social, car je n'ai pas alors saisi ce que cette attitude pouvait avoir de subjectif, donc de contestable, en effet étant le seul juge de la compétence que j'octroyais ou non – donc du respect dû -- elle devenait éminemment suspectable, sinon pour moi, du moins pour les autres qui souhaitent bien sûr conserver le droit de juger eux-mêmes, souvent différemment. Aujourd'hui, je suis obligé d'admettre ce que ma méthode a de relatif, mais aussi d'avouer que je continue à l'employer et même que je n'ai pas l'intention d'en changer.

Sitôt sorti du lycée je cherche et trouve du travail, dans le même temps je cherche et trouve aussi une âme sœur.

En ce qui concerne le travail mes premières réussites furent éphémères, en ce qui concerne l'âme sœur ce fut, disons-le, un succès presque immédiat, puisqu'à 24 ans j'étais marié et j'avais déjà deux enfants, mon épouse avait elle 20 ans.

L'aventure paraissait désespérée pour ceux qui nous regardaient, matériellement évidemment.

Seul mon père et moi-même – à vrai dire l'un de mes pères, puisque, fait rare, j'en étais pourvu de deux, ou du moins étaient-ils deux à me revendiquer – ne trouvions pas la situation tendue. C'est lui qui me répondait, lorsque je lui disais « tel prof est une andouille » : « s'il n'était pas une andouille il ne serait pas prof ».

Je lui laisse la responsabilité de ce raccourci saisissant, je ne l'ai jamais employé pour mes enfants, sauf, je dois l'avouer, en lui en laissant très lâchement la paternité et en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une mauvaise pensée...mais ce qui est dit est dit et pour peu que la réalité ou l'apparence s'en mêle....

Cet homme, dont le bon sens ne vous aura pas échappé, considérait que les responsabilités que je m'étais mises sur le dos m'obligeraient à travailler, ce à quoi de mon côté je n'avais pas encore pensé. Il avait une première fois raison.

Puis un jour il me dit : « Tiens voilà 500 Frs, va payer au registre du commerce ton inscription, si tu échoues installé à ton propre compte il sera toujours temps de travailler pour les autres, l'inverse est impossible ». Il avait une deuxième fois raison.

En 1974, il y avait un peu moins de dix ans que j'avais, dans ces conditions, créé mon entreprise. Le mot entreprise me fait sourire. J'étais seul, et j'avais mis sur la porte de la maison de ma grand'mère une plaque pompeuse d'agence immobilière. Si pompeuse, puisqu'elle s'intitulait « Agence Centrale », que le greffier du tribunal de Commerce avait failli s'étouffer de rire à cette occasion, il faut dire que la maison de ma grand'mère était dans un quartier périphérique, qui plus est surtout occupé par des maisons closes. Ma grand'mère, à qui je dois beaucoup et dont je vous reparlerai peut-être un jour, était « ferrailleur », ce qui à l'époque n'était pas courant, d'autant qu'elle exerçait ce métier depuis 1918. La situation de sa maison, liée à son commerce, n'était pas vraiment compatible avec mes ambitions affichées naïvement dans la dénomination de mon « entreprise ».

A cette époque il paraît que l'économie marchait fort, que la croissance était au rendez-vous, il est vrai qu'avec du travail et de la bonne volonté tout était possible. Je me demande d'ailleurs si ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui, mais n'ayant plus vingt ans je ne peux ni en juger, ni en faire l'éventuelle démonstration. Pourtant j'ai le souvenir qu'alors les anciens se plaignaient déjà que rien n'allait plus...

Très rapidement j'avais dû admettre mon absence de don pour la transaction immobilière, du moins en tant qu'intermédiaire. A ceux qui voudraient en tâter je dirais ceci : « Tout client qui se manifeste doit tout visiter ». L'acquéreur immobilier est pour moi une énigme totale, il vient vous voir avec la plupart du temps un objectif précis, il veut par exemple un petit appartement en parfait état en centre ville, et alors que vous faites des pieds et des mains pour le lui trouver pour peu qu'il vous ait paru sympathique, vous apprenez qu'il vient d'acheter, chez le confrère que vous détestez le plus, une immense baraque, pourrie, complètement à l'extérieur de la ville.

Cette activité se confond vite avec celle de concierge ou de serrurier, au moins dans la tête de l'agent immobilier, s'il en est pourvu. Ce n'est guère valorisant. Je vous épargnerai les problèmes posés par la présentation de la facture aux volages clients, suivie de l'explication suivante : « vous payez une grosse commission,

mais il faut savoir que nous n'en touchons pas souvent ». Allez savoir pourquoi cet argument satisfait les agents immobiliers mais jamais les clients...

En fait ma vraie passion c'était la construction, j'oserai dire à tous les étages. J'aimais et j'aime toujours partir d'un espace vierge, quel qu'il soit, et bâtir un immeuble bien sûr, mais aussi bien une situation, un système, tout édifice qu'il soit matériel ou purement intellectuel.

La mise sur orbite d'adulte, du joyeux adolescent un peu cancre que j'étais, étant passée par l'immobilier, l'architecture me tendait les bras.

Disons, pour résumer, que lors de ma première rencontre avec les services fiscaux je commençais à avoir une idée de ce que pourrait être ma vie professionnelle, il avait fallu dix ans.

Donc je serais architecte. Au même moment les architectes justement avaient obtenu du politique l'exclusivité de l'acte constructif. Exerçant depuis plusieurs années et ayant assumé avec succès des chantiers importants, j'avais plusieurs milliers de mètres carrés de plancher au compteur, je n'étais pas touché par cette loi restrictive. Je me crus autorisé à exposer ce que je lui trouvais de scélérate et de stupide.

C'était l'époque où les politiques, dans leur souhait profond et constant de posséder le pouvoir absolu, étaient jaloux des bâtisseurs. Il ont voulu d'abord maîtriser le foncier, ensuite la construction elle-même. A cet effet ils ont utilisé leur méthode favorite, diviser pour régner, exciter la jalousie pour diviser.

Le plus drôle fut l'épouvantail brandi pour monter l'embrouille. Le discours était le suivant : les HLM (Sarcelles par exemple) c'est l'horreur absolue, plus jamais ça, confions notre avenir aux architectes.

A un détail près, les architectes, à l'époque peu nombreux, avaient perdu la plus grande partie de la commande privée, mais ils avaient déjà le monopole de la commande publique, donc des HLM, ceux que l'on mettait en avant pour désigner le mal absolu, ils en étaient les auteurs et c'est à eux que furent confiées les clefs du temple !!!

Le pire était à venir pour les architectes, c'est ce que, très présomptueusement, je leur expliquais en écrivant au conseil de l'ordre. En effet à cette époque une seule école les formait, ils étaient peu nombreux à tartiner la France de barres d'HLM, mais aussi à réaliser quelques grands projets de qualité, cette situation leur donnait un vrai statut, ils vivaient pleinement l'adage « ce qui est rare est cher ». Le politique, on ne s'en méfie jamais assez, tout en accordant le privilège constructif aux architectes, leur imposait la réalisation d'écoles d'architecture sur tout le territoire, il n'était pas difficile d'imaginer ce que cela allait donner vingt ans plus tard.

Non contents d'être les bénéficiaires d'une loi imbécile qui privait les habitants de ce pays de la possibilité de s'exprimer dans l'art majeur qu'est l'architecture, nécessitant pourtant la liberté d'expression, ils se sont vus se multiplier à l'infini au point de perdre tout prestige et la capacité à se faire payer décentement.

Il y a des choses qu'il ne faut pas dire, le conseil de l'ordre tentera jusqu'en 1982 de m'empêcher d'exercer.....

Sans qu'il y ait de rapport, un matin, le facteur amène une lettre recommandée des services fiscaux, je suis ainsi averti qu'un inspecteur va venir chez moi, qu'il sera en droit de voir tous mes comptes professionnels et personnels.

C'est un choc. A cette époque je n'ai pas un sous, je me bats pour survivre, ou plutôt pour faire semblant de survivre.

Il serait illusoire de penser qu'en partant de rien, dix ans plus tard le but, quel qu'il soit, puisse être atteint. Qui plus est la pression fiscale est le frein le plus violent. C'est simple, si vous gagnez 100 Frs, vous en dépensez légitimement 30 à usage personnel, c'est fou tout ce dont on a besoin quand on arrive dans la vie, le fisc vous en prend 70. Mais vous avez d'une part besoin de, mettons 20 pour payer les emprunts et encore 20 pour engager des investissements, le compte est bon, il vous en manque 40.

Avec ces chiffres, simples mais vrais, on comprend que la pression fiscale ne peut dépasser 30% sans interdire l'investissement, donc la création d'entreprise.

J'en étais là de mes conclusions quand le fisc arrive chez moi, vous imaginez mon état d'esprit.

J'étais pessimiste, je le suis toujours, mais aujourd'hui je suis en plus stupéfait, incrédule et curieux.

Trente ans plus tard ces chiffres, si simples, sont pour moi toujours d'actualité et je me demande comment notre société n'est pas en totale faillite.

Au fond de moi je crois qu'elle l'est, mais je suis bien obligé de constater qu'elle fonctionne toujours, je crois rêver.

Bien sûr je connais la béquille, on l'appelle la banque. En clair le banquier fait semblant de vous financer quelque chose dont vous disposez, mais qui en réalité lui appartient par le titre ou les garanties attachées. Cela vous permet de déduire de vos bénéfices les loyers ou intérêts liés à la chose, l'investissement échappe ainsi totalement à l'impôt. Oui, mais....il se transforme en charge constante. Vous n'avez jamais réellement de capital de cette chose et vous êtes anormalement fragilisé par cette charge constante.

Imaginons que soudain pris d'une conscience subite de leur naïveté, les consommateurs se mettent à acheter simplement ce dont ils ont besoin en lieu et place de toutes les cochonneries qu'ils se croient obligés d'entasser dans leurs caddys, c'est 30 à 40% du caddy qui serait supprimé. En six mois pas une seule entreprise de distribution ne serait encore en vie. Leurs charges alors les tueraient.

Drôle de système dans lequel nous vivons. Instabilité et angoisse à tous les niveaux, ce serait la conclusion d'un observateur extérieur objectif.

Dans ces conditions, l'arrivée de l'inspecteur du fisc est illégitime pour celui qui ne triche pas fiscalement et qui regarde avec lucidité la réalité économique de ce pays.

L'idée de cette visite annoncée me trouble plus qu'il ne l'aurait fallu, sans doute.

L'addition de mes constatations mathématiques, simples mais incontournables, plus une espèce de conscience de ce que je comprendrai plus tard, un sentiment diffus d'injustice, me rendent suicidaire. Fiscalement.

Ma réaction est: puisque j'allais tout perdre autant le faire avec panache.

Il me paraît astucieux de porter l'affaire sur le terrain psychologique, comprenez moi, ma comptabilité représente alors quelques lignes par an, je gagne peu et beaucoup en même temps, je veux dire une année rien et l'autre beaucoup, je ne triche pas, peu d'argent liquide circule dans l'immobilier plus sujet aux emprunts et aux gros chèques qu'aux échanges en petites coupures. Ajoutez à cela que je me débats désespérément pour échapper à mes créanciers et nourrir ma famille. Le contrôle risque d'effrayer mes banquiers, je n'ai pas besoin de ça.

Ma conclusion: je vais faire de ce contrôle un cas d'école, si j'en meurs j'écrirai un livre pour témoigner. Témérité de la jeunesse.

Je décide de ne pas recevoir personnellement l'inspecteur, de l'avertir par courrier remis à son arrivée du déplaisir que j'ai à le voir chez moi et de l'injustice que j'en ressens, tout en soulignant les conséquences de sa venue sur ma crédibilité bancaire.

Je l'installe dans l'entrée de mes bureaux, presque dans la rue, sur une petite table de camping, je refuse de lui parler.

Cet homme s'appelle Monsieur PIERRE, je dois admettre qu'il avait une bonne tête, il restera quelque jours sur sa chaise face à sa table de camping, puis s'en ira en me remettant une attestation de non redressement.

Les choses ne se sont pas passées comme je le craignais, je me demande aujourd'hui : qu'est ce que je craignais?

N'ayant rien à me reprocher je n'aurais pas dû avoir peur, nous en reparlerons.

Ma stratégie et ma lettre à M. PIERRE, sont restées à mon dossier, nous avons tous un dossier fiscal, c'est un peu comme un bulletin scolaire en beaucoup plus dangereux, car secret et rattaché à aucune référence objective ou contrôlable, pas de composition ni d'examen anonyme, au contraire un tissu d'appréciations elles anonymes.

C'en était fait de moi, je m'étais mis à dos la structure. Le combat serait total il durera toute ma vie, peut-être plus.

LA DEUXIEME RENCONTRE

Je vous accorde que le premier contact n'avait finalement rien d'impressionnant, pourrait-on en conclure que, si je n'avais pas agi comme j'ai agi, la suite n'aurait pas eu lieu. Franchement je ne le crois pas, mais je vous en laisse juge.

Pendant ce temps ma grand'mère est décédée, un troisième garçon est arrivé, mon père, celui dont je vous ai déjà parlé tombe gravement malade et je prends conscience à cette occasion que ma mère, de 18 ans plus jeune que lui, n'a aucune couverture sociale. Cet homme original était né en 1900, l'essentiel de ses activités avait eu lieu entre les deux guerres, une époque sans assurances obligatoires, mais aussi sans charges, résistant en 1944 il avait perdu un fils fusillé par les allemands qu'il ne portait pas dans son coeur. Il n'aimait pas non plus les résistants qu'il trouvait faux-culs, du moins ceux qui prétendait l'être officiellement, lui ne parlait jamais de cette période, je n'en sais donc pas plus.

Je pris la décision de souscrire, pour ma mère, une assurance maladie et de la payer, au départ pour ne vexer personne, ensuite parce que, à la mort de mon père, ma mère n'avait pas plus de retraite que d'assurance maladie, elle fut donc entièrement à ma charge pendant un peu plus de vingt ans.

Vous trouvez que tout cela n'est pas très passionnant, soyez patient, il y a un rapport entre cette situation et, d'une part le fisc, d'autre part disons... la vie.

Pour plus de clarté, et nous en aurons fini de ce sujet un peu « Cosette », sachez que c'est en fuyant la France occupée, où il était recherché par les allemands, que cet homme s'est retrouvé en zone libre chez son cousin germain, le premier mari de ma mère. Là, je ne peux approuver qu'à l'occasion de cette hospitalité il devint et l'amant de ma mère et, disent-ils, mon père, mais d'un autre côté je trouve que c'est une belle histoire d'amour.

Il avait ailleurs une première famille, deux autres grands fils en plus du disparu, et une mère à ces garçons. Je passe sur les complications de vie que cette situation provoqua, pour lui, pour ma mère, pour moi et sans doute pour les autres.

Tout cela reste très familial, puisque mes deux pères sont cousins germains, donc les enfants de mes demi-frères ou cousins sont mes demi-neveux ou cousins, ça tombe bien je les aime beaucoup, eux aussi j'espère.

Cette forte personnalité, petit paysan du plateau de mille vaches, pays déshérité s'il en est, avait commencé sa vie en vendant des vaches justement, à l'unité, récoltant en fait peu, uniquement le prix des convoys qu'il entreprenait d'une bourgade à l'autre.

Puis il était parti, dans le nord vendre du vin, il y avait réussi et conclu qu'il suffisait de volonté et de travail pour arriver. Il mettait au dessus de tout la liberté, tout en reconnaissant qu'elle devait s'arrêter où commençait celle des autres. En fait un pur produit de cette époque révolue, il était abonné à « Sélection, le Reader Digest ».

Lorsque je suis né il avait 44 ans, j'ai donc été élevé par un homme relativement âgé, un peu décalé de la pensée générale, avec des principes qui dataient d'avant la guerre, les gens de mon âge ont eux été élevés avec des principes qui dataient d'après la guerre. La différence en temps est peu importante, mais la coupure forte de la guerre a peut-être son importance.

Il m'en est resté une aversion certaine pour l'assistanat, sous toutes ses formes, l'évidence de ma responsabilité d'adulte envers mes enfants et mes parents, affective mais aussi matérielle en tant que détenteur du patrimoine familial.

Hélas aussi le réflexe d'étendre cette pensée à tous, en conséquence une difficulté certaine à comprendre une grande partie des « charges » que l'on me réclame.

Ne vous figurez pas que cette éducation est simpliste, je veux dire rendre la vie simple, à la tête de mon attelage, une épouse, trois garçons et une mère, j'ai beaucoup souffert, mais si, mais si.

Objectivement je pense même, qu'aujourd'hui il est impossible de poursuivre de front une vie de chef de famille à l'ancienne tout en construisant son destin matériel. Ne me faites pas dire que je trouve que c'est dommage, je n'ai pas d'opinion à ce sujet.

Revenons au métier d'architecte, à sa réalité et non à son apparence.

Evidemment c'est un métier artistique, l'architecte n'est pas l'ingénieur, ce n'est pas un technicien, il crée la partition il ne fabrique pas le piano.

L'architecte rencontre trois problèmes lourds.

Le premier tient au fait que son objectif est la beauté, que la beauté est problème de comparaison, que le vilain est aussi nécessaire dans ces conditions que le beau puisqu'il participe à la construction de l'émotion finale.

Le deuxième est lié à l'énormité des moyens à mettre en œuvre pour s'exprimer.

Le troisième, rédhibitoire, vient du fait que l'architecte n'a pas en réalité le pouvoir, même si quelque fois il bénéficie de l'apparence de ce pouvoir il est en fait entre les mains de celui qui paye.

Si vous êtes un homme libre, nous en reparlerons, vous ne restez pas simplement architecte, vous devenez promoteur.

Là tout se complique. D'abord dans tous les feuilletons télévisés vous êtes coupable, de tout, de meurtre, d'incendie ravageur, de destruction de l'espace, de cupidité. C'est la même chose dans la réalité, dans la réalité des gens bien sûr, pas dans celle du promoteur.

Architecte et promoteur me voilà donc au ban de la société.

Il y a plus grave, je me jette en fait dans une situation schizophrène. Les intérêts de l'architecte sont, en apparence, opposés à ceux du promoteur.

En règle générale, lorsque l'architecte dépense c'est pour la beauté et ses honoraires proportionnels aux coûts en sont augmentés, lorsque le promoteur économise, c'est sur la beauté et c'est dans sa poche que tombent les économies.

Est-il utile de vous raconter les nuits de lutte où l'architecte et le promoteur, en un même homme, se sont affrontés ? Vous les devinez aisément. Mais l'architecte a toujours gagné, normal c'est lui le porteur de l'ego. Je pourrais prétendre qu'en plus je suis honnête, mais suis-je bien placé pour l'affirmer,

Ce qui est sûr c'est que ces victoires de l'architecte sur le promoteur furent toujours après coup amères, elles restèrent en effet intimes, les autres, clients ou spectateurs, ne les perçurent jamais, pas plus qu'il ne perçurent la présence de l'architecte, trop occupés qu'ils étaient à vilipender par réflexe ou plaisir ordinaire le promoteur, seul visible à leur yeux.

Il avait alors beau jeu de ricaner, le promoteur, montrant à l'architecte tout ce qu'ils auraient pu faire avec les sommes « gaspillées » pour l'architecture.

Les autres ne voient de nous que l'idée qu'ils s'en font, c'est une des grandes déceptions de la vie, une grande joie sans doute pour certains dont l'image est peut-être plus belle que leur réalité....

Parallèlement à cette direction professionnelle architecturale qui allait en s'affirmant, il se trouve, comme je l'ai déjà dit, que ma Grand'mère décède.

Cette femme de 76 ans était beaucoup pour moi. Veuve de la guerre de 1914, son mari y avait succombé indirectement puisque, blessé non mortellement, il en était mort quand même. Précédemment il avait attrapé la syphilis, laquelle devait compromettre définitivement les chances de guérison de ses blessures. Donc veuve dès 1920 et quelques, elle avait repris l'entreprise familiale, qu'elle gérait encore au moment de son décès. La rumeur prétendait qu'elle était très riche, son mari n'avait-il pas en 1910, au titre de l'argent de poche donné par sa mère, l'équivalent de la solde de l'amiral du patelin.

Donc, ma Grand'mère habitait une ville équipée d'un amiral, et sa belle famille était de cette richesse des petites villes, récente, issue du commerce, qui ne demandait qu'à s'embourgeoiser.

Ce à quoi ma Grand'mère s'appliqua avec une ardeur qui me chavirait et me ravissait en même temps, j'arrivais à un moment de sa vie où elle avait relativisé cette quête, le succès étant au rendez-vous, vu par les autres, mais sans doute pas par elle.

Ses deux filles, dont ma mère, avaient eu une éducation stricte, accompagnée de recettes de l'époque, j'imagine.

Ma mère, élevée dans un collège de bonnes soeurs dans une capitale régionale voisine, n'a jamais pu faire la paix entre ce qu'il fallait faire, ce qu'elle avait envie de faire et ce qu'elle faisait finalement. Du coup elle buvait pour penser à autre chose.

Sa sœur, conforme jusqu'au bout à l'image dont elle pensait avoir la charge, s'est ratatinée sur place, usée par l'austérité qu'elle répandait sincèrement au tour d'elle, elle ne trouvait l'apaisement qu'à Lourdes. Les pèlerins qu'elle convoyait étaient eux vraiment atteints, justifiant pleinement ses propres réticences de bonheur et de rigolade.

Au décès de cette femme que j'aimais tant, je fus le seul héritier accepté par les deux sœurs pour réaliser le partage des meubles. Le reste de la famille n'en fit pas une maladie, ils étaient et sont encore tous très gentils, pas chiens pour deux sous.

Au détour d'un tiroir, dans une petite armoire qui ne payait pas de mine, un tas de lettres reliées par un ruban. Les lettres des amants de ma grand'mère, elle en avait.... Les deux sœurs s'en doutaient-elles, rien n'est moins sûr. C'est bien qu'elles aient découvert le pot aux roses à un âge avancé, plus tôt je pense qu'elles l'auraient mal pris, ce jour là, à défaut de franchement rigoler elles sourirent et me firent comprendre que j'avais à partager un secret.

Ici il me faut faire état de mon faux départ dans la vie professionnelle. A 19 ans, las de mes échecs scolaires mes parents m'avaient adressé à ma Grand'mère dans le but de me transformer en ferrailleur.

Il est ainsi des métiers pour cancre. Si l'on y goutte, très vite il faut déchanter, le cancre n'est prédisposé à aucun métier, tous sont fait pour des gens sérieux et travailleurs, même et y compris ceux qui sont mésestimés.

Ma mère donnait à 16 ans des cours de piano à son jeune voisin de 12 ans qui, à l'époque, ravissait son entourage en déclarant que : « plus tard, il inventerait la machine à aspirer le fric et à repousser le boulot », il teint parole, mais finit emprisonné en Espagne, malversation, vol etc....

Les meubles furent partagés, mais rien de plus, ma Grand'mère était ruinée.

La question se posait du stock non trié de son entreprise, accumulé pour partie depuis 1870. J'acceptais, sans frais, de reprendre ce stock. Pour le liquider je n'ai eu que la solution de poursuivre l'activité de l'entreprise, cela pendant environ sept ans.

Donc architecte, promoteur, me voilà ferrailleur.

Ce n'est pas tout, ma jeune épouse est coiffeuse. Surgit le problème de la voie royale pour la femme : travail ou maison ?

Il m'a semblé qu'une solution s'imposait, elle devait absolument travailler, j'espérais secrètement qu'elle s'occuperait en fait de la famille et de la maison.

Je trouve ce siècle terrible pour les femmes. Il n'y a pas de doute elles sont plus intelligentes que nous, comment expliquer qu'elles veulent absolument être l'égale de l'homme, donc moins intelligentes qu'elles ne le sont. Pour finir en se collant sur le dos un travail extérieur plus celui de la maison, au point qu'il n'y a plus de place pour rien. C'est très mystérieux.

Il ne s'agit plus de mystère mais d'angoisse lorsque la question se pose pour sa propre fille. Là le poids de la situation s'impose. Quelle que soit votre lucidité vous n'échapperez pas à l'éducation masculine de votre fille, estimez-vous heureux si le résultat n'est qu'un mal vivre, s'il ne se transforme pas en pire. Mais y a t il d'autres solutions ? Pas sûr.

Donc, pour ma femme, je crée deux salons de coiffures.

Je suis à la tête d'une vraie « multi-village », de quoi attiser sans doute la suspicion des services fiscaux.

C'est par la traditionnelle lettre recommandée avec accusé de réception, celle que malheureusement le facteur n'arrive jamais à vous remettre en mains propres,

parce que le jour où elle arrive, alors que vous croisez ledit facteur tous les matins, toute l'année, ce jour là vous êtes parti légèrement plus tôt, ou il est passé légèrement plus tard. C'est donc à la poste que vous devrez aller la chercher. Lors de la première tentative, elle n'y est pas encore, mais pour l'apprendre vous aurez d'abord fait la queue une bonne heure. La poste est un lieu étrange où des gens, qui n'ont sans doute rien d'autre à faire, viennent déposer ou retirer de l'argent, comme dans une vraie banque, sauf qu'ici c'est deux fois plus compliqué et trois fois plus long. En plus, une fois sur deux, ils n'y arrivent pas. Il faut saisir à cet instant la lueur de plaisir sauvage qui passe subrepticement dans le regard du postier ou de la postière. C'est avec la même lueur qu'ils vont vous annoncer que votre lettre n'est pas encore là, rajoutant que si vous aviez lu le petit papier que vous avez piteusement en mains vous le sauriez.

Ce deuxième contrôle je le vois arriver sans appréhension, le premier a fini avec les félicitations du jury. Je me sens même un peu débiteur, psychologiquement, de cette administration que j'ai suspectée du pire la première fois, je n'ai de ce fait aucune crainte et je reçois le contrôleur en souriant.

C'était mal connaître les services fiscaux.

En fait le premier contrôleur avait fait un rapport, son sourire et son amabilité avaient été disons...ecclésiastiques, genre : si doux, si tolérant, robe rouge et mains se frottant lentement l'une sur l'autre, grosse bague et tête légèrement penchée sur le côté, dangereux quoi.

Le deuxième n'avait rien d'aimable, il était plutôt «jugulaire-jugulaire», pas drôle pour deux sous. Mon accueil, particulièrement sympathique, l'indiffère.

Les hommes ont du mal à communiquer, il faudrait que chacun connaisse l'histoire de l'autre pour le comprendre, mais ce n'est pas la coutume d'arriver avec son curriculum et ses états d'âme dès la première rencontre.

Il ne cherche pas le dialogue, il n'y en aura donc pas. Avec le recul et la connaissance que j'ai maintenant de cette guerre psychologique sans limite de violence que sont les contrôles fiscaux, je pense que ce contrôleur a du doucement se marrer de me voir aussi benêt et naïf à la fois.

Mais à ce moment là, ma comptabilité est toujours aussi simple. En gros j'ai sur mes cahiers 30 mouvements par mois, pensez à un hypermarché qui avec plusieurs milliers de références et autant de clients a une masse extraordinaire de mouvements comptables, mais moi.... Et encore je parle ici des dépenses, car pour les recettes c'est une dizaine par an, pas plus.

Pourquoi m'inquièterais-je ? Tout ne s'était-il pas bien passé la première fois ?

Le contrôleur, qui vient une journée de temps en temps, fait durer le plaisir, je n'y vois pas malice.

Puis, c'est la règle, à la fin du contrôle il demande à me parler. Ce que je pense être une aimable formalité se transforme en bombe atomique, c'est la destruction totale.

Description de l'ogive et du lanceur.

Si vous n'avez pas un résultat comptable positif, et comment en auriez-vous un ? Vous avez démarré dans la vie avec rien, il y a un peu moins de 15 ans. Depuis le départ votre activité principale a été de survivre, donc de croître, donc d'emprunter et, sur vos rares bénéfices, de payer l'impôt.

Si donc votre résultat comptable est négatif, alors les intérêts de vos emprunts ne sont plus déductibles. Et oui. Il fallait y penser.

Le motif est que, puisque vous perdez de l'argent, vos emprunts ne servent pas à votre profession, mais à vous faire vivre, ils ne sont donc pas déductibles.

J'espère que, quelque soit votre métier, vous appréciez l'invraisemblable de cette théorie.

Voilà donc un homme jeune, engagé dans la jungle économique, qui une année sur trois gagne des sous, il est obligé pour faire vivre sa famille et agrandir son entreprise de faire appel au crédit et boum....mise à mort. Les prélèvements fiscaux des années fastes ont été trop importants pour qu'il songe à capitaliser pour échapper au crédit.

Que les choses soient claires, je ne dis pas que le problème est le même pour tous, mais dans la construction les projets s'étalent sur plusieurs années, les retours sur investissements ne peuvent que suivre ce rythme, alors que penser d'une administration qui profite de cette situation pour en faire reproche et empêcher au passage un impôt, disons fictif, sur les périodes d'attente incontournables.

Bien sûr il sera rétorqué que le salarié au chômage paie l'impôt sur ses indemnités, mais c'est différent, ici il n'y a pas d'indemnité, si le travailleur indépendant a un bilan négatif c'est qu'il n'a eu aucun revenu, nous sommes dans le cas du chômeur en fin de droit qui, obligé d'emprunter, se verrait imposer sur l'emprunt.

Je ne suis pas sûr que tout cela soit très clair pour le lecteur.

La facture elle sera claire, plus de 600.000 Frs de l'époque.

Une somme énorme, il me faudra plusieurs années pour la payer et l'oublier.

A cette époque mes réflexions ne sont pas structurées. Elevé dans l'idée qu'en gros l'homme subit ce qu'il mérite, je mets sur le dos de ma maladresse initiale ce résultat, j'ai l'impression d'en être en partie le responsable.

C'est bien plus tard que je prendrai conscience que le fisc agit comme un magicien. Il fait semblant de contrôler votre comptabilité par rapport aux règles applicables, mais ces règles tout le monde les applique, l'astuce du fisc sera donc de présenter comme évident une élucubration inventée de toute pièce, qui n'aura comme réalité que le fait qu'elle est affirmée par lui.

Ce tour de passe-passe marche à tous les coups. Nous verrons comment il est presque impossible d'y échapper. Comment le résultat tend à s'imposer. Combien il est difficile de faire apparaître aux autres la trame du piège.

Il est facile de comprendre que, dans ces conditions, ce qui intéresse le fisc ce n'est pas la comptabilité du contribuable mais son profil psychologique. Car le scénario reposera pour sa plus grande partie sur la personnalité du contrôlé.

Prenez un film. Quand vous sortez de sa projection, vous êtes conquis. Si vous essayez alors de décortiquer les méthodes employées pour vous conquérir, vous allez inmanquablement retrouver une histoire simple, dont la logique, absolue et sans faille, est parsemée de fausses pistes qui sont autant de pièges destinés à détourner votre attention. Ce sont ces fausses pistes qui vous font perdre de vue la simplicité et la clarté initiale, vous engagent dans l'espace magique de l'incroyable devenant vrai. A ça nous rajouterons les outils du cinéaste, images, musique, effets spéciaux etc... Tout comme le fisc ajoutera les siens, formalisme, langage spécifique, juridiction particulière, etc....

Il est un peu tôt pour voir apparaître cette réalité.

Revenons sur la facture, sa lourdeur destructrice.

L'état économique du prétendant à la libre entreprise, quinze ans après le départ de la case zéro, est toujours zéro.

La première cause en est les énormes besoins d'une famille en construction. Je veux parler d'une famille dont les responsables ont une ambition sociale globale, et ils l'ont, puisqu'ils ont choisi le statut d'entrepreneur, où l'image est au moins aussi importante que la réalité, c'est en effet elle, pour la plus grande part, qui amène le client.

Par exemple, en ce qui me concerne, pendant cette période il m'a été impossible de réunir la moindre somme pour acheter un meuble.

J'ai mis plusieurs années à simplement retrouver le confort matériel, tel que salle de bains et WC confortables, chauffage central, que j'avais chez mes parents.

A l'évocation de ces difficultés je me rappelle le commencement.

A 19 ans je débarque chez ma Grand'mère pour, devenir ferrailleur. J'apprends à trier les métaux, à découper au chalumeau, à presser le carton et les tôles de voiture.

Toute une activité qui a disparu, comment a-t-elle pu disparaître ?

Chez ma Grand'mère, tous les jours les clochards de la ville venaient avec 10 Kg de cartons, 3 de plomb, 2 de cuivre ou autre, ils repartaient avec une petite somme qu'ils buvaient illico, un clochard, à cette époque, buvait 6 à 7 litres de vin par jour, bien sûr la longévité n'était pas leur spécialité. J'ai de bons souvenirs de ces hommes volontairement perdus, mais en même temps lucides et même un peu philosophes, l'hiver ne leur faisait pas de cadeau.

Venaient aussi les gens du voyage, eux, équipés de camionnettes, apportaient les mêmes produits mais en plus grande quantité. Profitant de ma jeunesse et de ma naïveté ils m'ont pendant des mois vendu leurs enfants au prix de la ferraille ou des métaux. La méthode était simple, les enfants, toujours petits et en grand nombre, ne descendaient pas tous de la camionnette lors du pesage à plein, par contre ils n'étaient plus là lors de la tare de la camionnette vide, ils étaient donc inclus dans le poids de la marchandise livrée. Lorsque j'ai pris conscience de la supercherie, j'ai été d'abord incrédule puis j'ai eu plus envie d'en rire que de leur en vouloir.

A 19 ans ces problèmes de poids et de mesures eurent tôt fait de me lasser. Je me lançait alors dans ce qui s'appelait dans la région : « la chine ».

Chiner consiste à battre la campagne à la recherche d'objets anciens, puis à en négocier l'achat avec l'agriculteur qui le détient. C'est tout sauf facile.

La jeunesse était un atout, le monde paysan était vieillissant, la France n'avait pas encore été remembrée, ici les propriétés n'étaient que de quelques hectares, une dizaine en moyenne. Ce n'était pas la richesse économique, mais une autre richesse celle de la diversité des activités. Etre agriculteur à cette époque c'était savoir un peu tout faire, l'élevage, la culture, la mécanique, les comptes, tout quoi, plus la pêche et la chasse. Donc des esprits ouverts et des personnalités attachantes. Pas des geignards jamais contents, croulants sous les emprunts mensuels calculés par les experts du Crédit Agricole.

La plupart de ces gens âgés aimaient les jeunes.

Les négociations étaient serrées pour acheter une maie ou un confiturier en fruitier datant du 19°.

Un jour je tombe sur un vieil homme et sa maison entièrement meublée d'objets de l'âge de ses parents. Accueillant il se dit désolé de ne pouvoir rien me vendre et m'explique être « arrenté » par le voisin.

Il faut comprendre qu'il avait tout vendu, maison et meubles, en viager au dit voisin. Il me conseille d'aller le voir. Ce que je fais. Je suis reçu gentiment, je laisse mon adresse.

Deux ans plus tard je me marie, quelques mois après le voisin m'écrit de passer le voir.

Le vieil homme s'est pendu, les meubles sont devenus la propriété du voisin qui n'en a cure. J'achète tout, d'un seul coup je me meuble, vaisselle comprise, sans luxe, quasi monacalement, mais avec des objets anciens que j'ai toujours et que j'aime encore. Quelquefois je pense au vieil homme.

Les objets nous relient, leur histoire rencontre la nôtre, nos secrets vivent en eux.

Témoins muets ils parlent tant, ce n'est pas les archéologues qui me contrediront.

Quelques meubles anciens, mis par le hasard sur votre chemin, ne sont pas suffisants pour construire une image sociale en forme de sésame pour la suite.

Bien sûr le problème n'aurait pas été le même si j'étais sorti premier de Polytechnique ou de l'ENA, mais nous sommes plus nombreux dans mon cas que dans l'autre.

Architecte et promoteur par dessus le marché, la difficulté est double.

Les petites villes de province où tout le monde se connaît sont sans pitié. Il n'est pas facile d'y avoir vingt ans sans étiquette, et comme il n'est pas facile d'avoir une étiquette présentable à cet âge là, le résultat est une course effrénée au statut social sans lequel vous êtes transparent, inexistant.

Où la chose se complique c'est que ne sont reconnus que deux chemins d'accès, la réussite scolaire ou l'héritage, le second primant sur le premier.

Il y aurait beaucoup à dire sur la médiocrité des pensées qui génèrent ce résultat, mais aussitôt il faudrait développer ce que globalement cette attitude a de sécurisant et de protecteur pour le système social qui la produit, tout un programme.

Il reste alors une troisième voie, l'argent.

On voit ici que les bénéfices du jeune entrepreneur sont extrêmement sollicités, d'abord l'impôt, puis la construction du confort minimum familial et enfin l'image sociale. Ils n'y suffisent pas.

Je disais architecte. Quelles contraintes. D'abord l'architecte doit être choisi. Ce n'est pas une mince affaire, sauf à croire que la qualité est inévitablement reconnue et à être assez prétentieux pour imaginer la posséder, deux pensées qui mènent ceux qui les ont, en principe dans le mur, exceptionnellement au firmament des stars. Y-a-t-il plus d'une dizaine de stars de l'architecture en France ? Oui peut-être répondront les professionnels en faisant la moue, bien sûr que non diront les autres qui ne connaissent que Le Corbusier et Nouvel.

Pur phénomène esthétique l'architecture est relative, par ailleurs le décideur est rarement volontariste. Le plus souvent il s'agit d'un élu dont l'objectif est la séduction du plus grand nombre à travers l'investissement financé par l'argent public. Le plus grand nombre est si peu sensible à l'architecture qu'il a besoin de quelques garde-fous tels qu'un cabinet reconnu ou un projet dans le vent.

Rares sont les mécènes que la passion de cette expression artistique a dotés d'un goût et d'un courage suffisants pour les voir se lancer dans l'inconnu, seul espace possible pour celui qui aime cet art. Je passe sur tous les verrous qui de plus interdisent cette pratique, tous ces censeurs patentés, pleutres et fainéants invétérés, placés en travers de la route de tout projet à l'occasion des innombrables demandes administratives qui émaillent l'avant début de l'acte constructif dans notre beau pays.

Le problème qui se pose est donc : comment séduire ces élus ignares, leur faire ouvrir les cordons de la bourse des autres, pour construire. Il s'agit d'une passion, il faut la pratiquer, coûte que coûte, quitte à le faire intellectuellement au rabais.

Il n'est pas besoin de beaucoup de temps pour percevoir le niveau de ceux que la démocratie, dimanches après dimanches, met à la tête de notre système.

En gros ils ne connaissent que deux choses : leur case politique et le fric.

Pour les séduire il faudra s'engager politiquement et exposer sa fortune. Dans ces rapports, comme en amour, c'est la simulation qui le plus souvent est au rendez-vous. Mais, ici aussi, la simulation implique l'acte.

Donc il faudra d'une part s'engager politiquement en espérant ne pas choisir le camp du perdant, d'autre part paraître riche.

L'expérience m'a amené à me poser la question suivante : Qui dépense le plus, le riche ou celui qui fait semblant ? Avec le recul je crois pouvoir affirmer que c'est le second.

C'est ainsi que jeune architecte ambitieux il vous faudra fréquenter les lieux habituels de vos futurs prescripteurs : habilleurs de haute volée (Saint Laurent, Weston, Ralf Lauren etc.), restaurants étoilés Michelin, concessionnaires de véhicules haut de gamme, appartement ou maison au moins bourgeois, quelques

bijoux sur votre épouse (qui cuisine si bien homards et caviar), seront du meilleur effet. Il faut les comprendre ces prescripteurs, ils vivent dans les palais de La République ou dans les sanctuaires de leur multinationale, leur apparente simplicité ne les empêche pas de tout observer, de tout peser, de ne pas se mélanger. Ils ont travaillé dur pour être là, pas tous, mais tous veulent le croire et qu'on le croit.

Résultat, vous n'êtes pas prêt d'avoir un sous d'économie, votre trou bancaire s'agrandit, sans que vous en ayez vraiment le droit. Vous n'avez pas les mêmes droits que France Télécom ou Le Crédit Lyonnais, bien que vous partagiez la même planète et les mêmes problèmes.

Et, pendant ce temps là, le fisc vous guette, il sait tout ça, il attend.

De votre côté vos devoirs fiscaux se troublent. Vous ne pouvez échapper à l'idée de la légitimité de l'impôt. La situation particulière qui est la vôtre, la gabegie dont vous êtes un témoin privilégié vous interpellent.

Il m'est arrivé de penser que notre Président, informé de la détresse de ses concitoyens que le SMIG ne peut faire vivre, pourrait répondre, paraphrasant Marie-Antoinette : «Ils ont faim, donnez leurs des ronds-points et des rues piétonnes... ».

Il vous arrivera aussi de croiser l'économie souterraine, celle marginale à l'unité des petits boulots pas déclarés mais colossale en nombre, celle illégale des trafiquants, celle institutionnalisée des privilèges d'état, celle des métiers difficiles ou en difficultés et donc incontrôlés, plus les autres.

Il est des jours où c'est difficile d'aimer son prochain, de payer pour le groupe, pendant que la plus grande partie du groupe s'en fout, n'attachant à votre obole et à vos efforts aucune considération autre que le mépris.

Cette démocratie qui enfante des élus professionnels est stupide. Que penser d'être conduit par des élus qui doivent leur statut intégralement au résultat d'une élection. Ils sont si peu à avoir eu avant leur élection une situation ou des revenus comparables à l'après élection.

Ils doivent tout aux bulletins de vote, comment ne pas comprendre qu'ils sont prêts à tout pour les acheter avec notre impôt, comment espérer enrayer un jour la machine à nous séduire avec notre argent.

La situation est si perverse que le pays tout entier est pris de schizophrénie, l'individu pense le groupe comme une entité qui ne serait pas lui ; alors qu'il en est partie intégrante et dépendante il croit pouvoir l'exploiter à outrance sans conséquence pour lui. C'est folie.

Nous sommes en 1980, sans doute.

LA TROISIEME RENCONTRE

Voilà donc les années 80.

Mitterrand a pris le pouvoir, certains ont pensé qu'enfin la gauche arrivait aux commandes du pays. Ce fut vrai quelques mois. Très vite cet homme, complexe mais réaliste, fit une politique capitaliste sous un déguisement folklorique de gauche. Heureusement il ne prit pas le virage du collectivisme, l'aurait-il pu ?

En ce qui me concerne j'ai passé cette période au service de l'opposition, accidentellement.

Mitterrand, pour qui j'ai voté, a répondu à mes attentes, même au-delà. J'étais contre la peine de mort, pour la décentralisation et l'affaiblissement du pouvoir administratif des préfets, évidemment pour les grands travaux, et aussi pour l'humour et l'irrespect global.

Coïncidant avec mes quarante ans, les années 80 furent celles du plaisir et des réalisations, sans que je puisse analyser si c'est de leur fait ou du mien.

Est-ce le pays qui pétait de santé ou le quadragénaire que j'étais qui jouissait de sa maturité ?

Toujours est-il que le hasard m'a, à cette époque, remis en contact avec un ami d'enfance. La scolarité nous avait séparés à 16 ans, il était alors toujours premier et moi toujours dernier, nous n'avons donc pas attaqué la vie par le même angle.

Vingt cinq ans plus tard, j'avais acquis de l'estime pour certains premiers, de son côté il en avait acquis pour certains derniers. Notre entente fut totale.

Il s'agissait de bouter hors de la ville les communistes qui l'occupaient depuis plus de trente ans. L'organisation de ces gens est telle que la tâche était alors très difficile, il n'en aurait pas été de même quelques années plus tard, après que leur modèle, l'URSS, eut explosé en vol.

L'exploit réalisé, il fallut rattraper, à grandes enjambées, le retard que la ville avait pris en équipements publics sur le reste de la région pendant leur gestion.

Il n'y eut à aucun moment quelque intérêt économique que ce soit entre cet ami maire et moi, mais il y avait une grande complicité intellectuelle.

C'est ainsi que pendant presque dix ans j'ai servi, à travers lui, la ville en question.

Mes activités inclurent l'architecture bien sûr, mais aussi la politique, la communication et la culture.

Ce fut quinze heures de travail par jour, 365 jours par an, des réalisations extraordinaires dont certaines perdureront, un bénévolat dévorant mais, en parallèle, la négligence des réalités financières. Donc au terme des difficultés de trésorerie majeures, nous en reparlerons.

Cependant un constat va s'imposer, la France n'abrite pas les mêmes français.

Il y a deux France, celle du pouvoir qui regroupe élus et fonctionnaires et celle des autres. A cette occasion je quittais brusquement celle des autres pour entrer dans celle du pouvoir.

Mais j'étais toujours le même. Haïssant la corruption, la combine, les réseaux, l'injustice, ce n'est pas la raison d'état qui était susceptible de me faire changer d'avis, je pense sincèrement au contraire qu'elle impose la rigueur sur ces sujets.

Il faut voir fonctionner l'administration de l'équipement délivrant un permis de construire pour un opérateur privé, puis voir cette même administration le faire pour un opérateur public, pour être sidéré.

C'est ainsi que le permis de construire, concernant un bâtiment municipal de plusieurs milliers de m², dont la demande avait été oubliée, fut obtenu en quelques jours alors que les travaux étaient largement entamés.

Pour peu que vous soit donnée l'occasion de voir fonctionner les autres administrations dans les mêmes conditions, les deux France vous sautent aux yeux. C'est un choc, même si vous vous en doutiez.

Tout le monde sait qu'il y a des assassins, ce doit rester un choc de se faire assassiner. Je veux parler de la surprise psychique, pas du mal physique.

Ce constat de deux sortes de Français est resté gravé dans mon esprit, étonnamment j'ai l'impression d'être isolé à ce sujet, je remarque jour après jour que la loi du silence n'est pas une exclusivité corse.

Hélas ou heureusement cette époque eut une fin.

Disons, pour faire bref, que mes activités débordantes finirent par me faire remarquer et donc détester. Sans doute des intervenants locaux, mécontents de mes manques de concessions aux traditions des combines républicaines, firent-ils pression sur le maire pour qu'il m'élimine. Il n'eut pas grand mal à le faire, j'étais consentant. Lassé par la masse énorme de travail et de sincérité que je déployais alors que je ne constatais aucun retour, je sentais pointer l'ombre de problèmes financiers lourds.

Pendant toutes ces années j'ai pu remarquer qu'il est très peu de vrai bénévolat, tout comme en politique bien des bénévoles obtiennent par ce biais un statut et des avantages qu'ils n'ont pas été capables de conquérir dans la vraie vie.

Ma démarche était au moins naïve sinon stupide. Il était bon qu'elle s'arrête, c'était même trop tard.

Pendant ces années passées du côté du pouvoir, plus de contrôle fiscaux.

Dès le retour à la case « français ordinaire », contrôle.

J'avais réalisé un programme immobilier dans une préfecture française réputée pour la richesse moyenne de ses habitants, très au-dessus de la moyenne nationale.

Ce programme, commencé à la fin des années 80, fut pris comme les autres dans la tourmente de la crise de l'immobilier.

Je restais donc avec la moitié des appartements sur les bras et un banquier qui, manquant d'humour sans doute, ne trouvait pas ça très drôle. La situation commençait à devenir tendue.

Je n'avais toujours rien, happé par la vie publique, je n'avais pas eu le temps de gagner de l'argent, juste celui d'en dépenser, d'abord pour être arrivé ou j'étais, ensuite pour y rester et y agir comme je pensais qu'il le fallait.

Je n'avais pas très bien compris que le temps des notables était révolu, je n'avais surtout pas très bien compris ce qu'était un notable. Aujourd'hui je le sais, il s'agit d'une personne possédant une fortune personnelle acquise ou dévolue, qui met ses compétences au service des autres en faisant don de son temps, qui donc perd à ce jeu beaucoup d'argent.

La morale civique du bénévolat électif vient de ces gens là. Mais ils n'existent plus. De cette morale il ne reste qu'une légende à laquelle seul le bon peuple croit. Sans doute aussi quelques naïfs imbéciles de mon acabit qui disparaissent prématurément. Les autres s'en foutent totalement, bien plus ils en rigolent.

Mon seul capital ne m'appartenait pas. Il s'agissait de la maison de ma mère.

En 1955 cette dernière et son époux cherchaient un lieu pour abriter leur couple sur le point de devenir légitime. C'est Sète qu'ils choisirent.

Ils avaient été séduits par cette ville quelques années plus tôt, je suppose qu'elle avait abrité leurs escapades amoureuses des fins de semaines, Sète est une destination habituelle des Tarnais, ma mère habitait Gaillac.

Au moment du choix, outre son cachet séduisant, Sète apportait à mon père le port vers l'Algérie par lequel transitait le bois qu'il vendait là bas.

Sur un terrain de 6 000 M², acheté 250 000 Frs de l'époque, c'est-à-dire rien, ils bâtirent une maison très ordinaire des années 55, donc moche.

Cette maison plantée sur un terrain complètement pelé était même ridicule. Je me rappelle parfaitement mon embarras quand, tout jeune collégien, j'étais amené à y inviter mes copains qui eux habitaient d'anciennes maisons, souvent moins bien placées mais pourvues d'une histoire, donc d'une allure. La mienne, tout comme moi, n'avait pas de passé.

Mais le temps tricote inexorablement, aujourd'hui presque 50 ans plus tard, notre maison porte allègrement et avec une certaine classe le poids des ans.

Marchand de bois, mon père avait une passion pour les arbres, il en planta sur la plus grande partie du terrain et même sur les terrains voisins en déshérence, c'est au milieu d'une pinède digne de Pagnol que notre maison blottit sa vieille carcasse.

Rajoutez à cela qu'elle domine la mer de 60 mètres environ, qu'elle est tournée vers le sud, que quelques jours par an on peut voir du balcon les Pyrénées enneigées, elle vous séduirait.

En ce qui me concerne j'y suis très attaché, elle est détentrice de mes souvenirs de jeunesse, mais aussi de ceux de mes enfants et maintenant de mes petits enfants.

La recherche des œufs de pâques, la construction de cabanes dans la pinède où s'échangent les secrets d'enfance, les premières joies et les premiers chagrins d'amitié, tout cela laisse des traces, palpables même par les autres.

Je n'ai jamais été un fanatique de l'argent, j'aime le monde des affaires pour sa logique. L'argent est un moyen, une unité de résultat, pas un but en soi. Une opération économique bien pensée est un acte créatif qui me séduit, il s'accompagne, lors de son exécution, d'une nécessité de rigueur que j'aime aussi.

L'action me comblait, je pensais que le résultat ne concernait que moi, je n'éprouvais pas le besoin de l'afficher par le volume de mon compte bancaire. Aujourd'hui je pense que c'était une erreur.

Cette maison, devenue de famille, était le seul capital disponible. Ma mère alors totalement à ma charge depuis déjà quelques années, a toujours été à la dévotion du fils unique que j'étais.

C'est dans ces conditions que je gageais pour une forte somme le bien familial.

La chose ne se fit pas naturellement. C'est vraiment contre mon gré que je dus en arriver là. Oublieux de m'enrichir, confondant beauté du sport et résultat du chrono, j'étais coincé.

Ce fut très dur, j'étais convaincu que le jeu de la vie est libre pour chacun de nous, à une seule condition, la charge de laisser au suivant, au minimum, ce qu'il a reçu du précédent. Je donnais un grand coup de canif dans cette croyance, j'avais conscience que c'était grave et dangereux.

Donc revenu du côté des français anonymes, planté sur un programme immobilier important, sans trésorerie, ayant gagé le seul bien familial, responsable économique d'une famille qui comprend trois garçons une épouse et une mère, j'affronte un nouveau contrôle fiscal.

Re-lettre recommandée un beau matin.

Soupçonneux la première fois, confiant la deuxième, là je suis contrarié.

La fréquentation pendant presque dix ans de ceux qui n'ont jamais de problème, qui ne connaissent pas les limitations de vitesse, les permis de construire ou autres tracasseries administratives, qui ne perçoivent qu'indemnités ou primes peu ou pas imposées et en tous cas jamais contrôlées, m'avait sans doute mal habitué.

Mais aussi je terminais depuis peu, après contentieux évidemment perdu, de payer, en plusieurs fois, la facture de la dernière rencontre fiscale.

A ce sujet je crois utile de préciser que si pendant des dizaines d'années j'ai affronté un manque usant de trésorerie, il n'était pas de mon fait. J'ai toujours veillé à ce que mon stock ou les honoraires à venir soient supérieurs aux dettes. Mon entreprise était saine. Ces contraintes étaient le fait d'un système social imbécile qui taxe les énergies pour soi-disant assister les faibles, mais en réalité pour permettre aux fainéants de croître indéfiniment. Prélevant à ce sujet plus qu'il ne faut sur les entrepreneurs, sauf s'ils sont énormes ou institutionnels. Les laissant, après les avoir privés de leurs légitimes recettes, face aux charges fixes si dangereuses des emprunts bancaires, sans liquidité.

Le contrôleur, une femme dont j'ai oublié le nom, me convoque sur les lieux de la construction du programme en échec que j'ai déjà évoqué.

Premier problème. Le site est à 800 Kms de mes bureaux. J'y possède, contre mon gré, quelques appartements invendus, un gros crédit, mais pas de bureau ni de personnel pour accueillir l'inspecteur.

Une règle, jusqu'alors absolue, était qu'un contrôle fiscal doit se faire au siège de la société contrôlée, sous peine de nullité.

Je fais part à l'inspecteur, puis à sa hiérarchie, des contraintes que me pose un tel déplacement avec toute la comptabilité de mon entreprise sous le bras, rien n'y fait.

Je décide alors de ne pas me déplacer, j'expédie sur place un commercial muni des comptes en vrac, représentant le volume d'un plein coffre de voiture. Etant dans le cas présent une société civile, je ne suis pas soumis à un strict plan comptable.

Il faut l'avouer, j'éprouve un certain plaisir à imaginer mon inspecteur patauger dans un tel fouillis, être obligée de reconstituer mes déclarations pour les contrôler.

Je rêve. Elle ne prendra pas cette peine. Mise en difficulté par la présentation du bébé, elle n'aura aucun scrupule à tout simplement utiliser la force pour se venger.

Je ne dis pas que le contribuable que je suis a raison d'agir comme j'ai agi, mais quand même je pense qu'il a.... des raisons de le faire...., la nuance est ténue, mais pour moi elle existe.

Il est sûr en revanche que l'administration ne doit jamais utiliser sa puissance aveuglément contre l'administré, les rapports sont trop inégaux.

Le Directeur des services fiscaux de l'Hérault a un jour déclaré dans le journal local : « *nous avons à combattre des délinquants, nous employons les mêmes méthodes* », cet état d'esprit me choque profondément.

Je pense à cette anecdote. Un soir réuni avec quelques amis, un fait divers est évoqué. Un docker, avec quelques grammes d'alcool dans le sang, voit passer les agents de police et les insulte. Ces derniers ne disent rien, partent au commissariat, reviennent avec du renfort et lui cassent la gueule, mieux, ils l'amènent au commissariat et là, narre le conteur, ils l'attachent à un radiateur et le tabassent. La discussion porte ensuite non sur la légitimité de la violence policière mais sur le dosage. Certains trouvent que c'est trop, d'autres juste ou même pas assez. Je serai le seul à évoquer le droit. A dire que dans une telle situation la police doit constater, verbaliser, faire suivre au parquet, le fautif se verra condamner, sans doute lourdement. C'est à ça que sert le droit, à organiser la société en évitant que seule la loi du plus fort, quel qu'il soit, s'impose. Hélas il est si peu ou si mal utilisé que plus personne n'y croit.

Je pense aussi souvent, et cette pensée me déclenche systématiquement un fou rire, à ce préfet qui avait cru bon de s'exprimer, en présence des caméras de télévision, en langage truand à des truands preneurs d'otages. Son dialogue, digne d'Audiard et de ses tontons flingueurs, l'avait sur le champ transformé en chômeur de la république.

D'un autre côté, nous aurons malheureusement à reparler du parcours erratique de celui qui choisit de faire confiance à la loi et aux magistrats, quand l'adversaire est l'état.

L'inspecteur finit son contrôle, les informations qui me reviennent confirment qu'elle est à la peine. Je me marre. Pour peu de temps.

Elle n'a pas le même sens de l'humour que moi. Le résultat est un redressement de TVA d'environ 1,5 Mfrs.

En reconstituant laborieusement ma comptabilité elle a, accidentellement ou volontairement, omis des TVA déductibles.

La TVA est une taxe que l'on paie sur toute vente ou activité, mais de laquelle on a le droit de soustraire la même taxe payée sur tout ce qui a été nécessaire à la réalisation de l'opération imposée.

Elle a notamment utilisé de manière très perverse les décalages dans le temps, par exemple en ne prenant pas en compte des taxes déductibles à cheval sur l'exercice qu'elle vérifiait et sur le précédent qu'elle ne vérifiait pas, bien qu'elle ait eu à sa disposition les éléments concernant ces périodes.

La TVA est une taxe particulière, les services fiscaux y sont très attachés, ils considèrent que ce sont des sommes que nous détenons pour leur compte, qu'elles ne sont jamais à nous, que de ce fait tout manquement est grave.

L'entrepreneur en difficulté a du mal à faire la différence, dans sa caisse malade, entre ces fonds, propriété de l'état, dont il n'est que dépositaire momentané, et les autres. Cette TVA encaissée par lui dans son prix de vente, qu'il devra reverser plus tard, a l'air en attendant bien à lui. C'est trompeur. La tentation est grande de la garder plus longtemps qu'il ne se doit, puis, tout simplement, de ne plus pouvoir la rendre au trésor.

Pour toutes ces raisons le fisc est très attentif à la TVA, pour les mêmes raisons, je suis moi aussi très attentif à cette même TVA.

C'est donc très scrupuleusement que je tiens à jour, non seulement les imprimés obligatoires, mais aussi un tableau personnel qui récapitule, en détail, le cheminement suivi pour remplir lesdits imprimés.

Sur cette opération, à court de trésorerie, j'avais fait une provision de 100 Kfrs de TVA, j'en conviens totalement illégale. Je devais donc au trésor 100 Kfrs, j'étais consentant pour être redressé de ce montant, mais certainement pas de 1,5 Mfrs.

Je considérais, malgré ma petite entorse personnelle au règlement que j'excusais par la crise, être parfaitement en droit de m'offusquer de la violence de l'attaque dont j'étais l'objet et surtout de son manque total de scrupules.

En ce qui me concernait je ne me considérais pas plus fautif que Le Crédit Lyonnais qu'alors nous devions renflouer de sommes astronomiques, une aide momentanée de 100 Kfrs, même prise sans autorisation sur la TVA, ne me paraissait pas illégitime.

Je tiens à cette précision. La légitimité, au moins dans la tête, est un élément fondamental. Il n'est pas de résistance possible, à une super-puissance telle que le fisc, sans une conscience tranquille.

Bien qu'énorme, à la réflexion le redressement ne me surprenait pas, n'avais-je pas moi-même créé les conditions de ce dérapage ?

Me croyant beau joueur, c'est en toute sérénité que j'adressais au fisc les informations nécessaires pour qu'il rectifie son erreur et qu'en même temps je reconnaissais ma dette de 100 Kfrs.

Je penchais pour le match nul que je trouvais honorable pour les deux parties. Dans mon esprit, je payais les 100 Kfrs, le fisc annulait son redressement fantaisiste.

Hélas, il n'en fut rien. C'est ainsi que j'ai découvert une règle absolue : le fisc ne reconnaît jamais ses erreurs.

Ces gens pensent devoir afficher une image d'infailibilité papale.

Pour bien comprendre ce redressement il faut avoir présent à l'esprit que la TVA est une taxe mathématique. Elle ne souffre aucune interprétation. Il y a celle qui est due et celle qui est déductible, les deux sont issues de factures indiscutables.

Ce n'est pas comme les autres impôts souvent interprétables. Tel stocks ou immeubles sont évaluables quelquefois du simple au double, tels frais sont justifiés ou non, selon la façon de voir. Rien de tout cela pour la TVA.

Ce qui veut dire que l'inspecteur pouvait parfaitement reconstituer, à la virgule près, toutes mes déclarations de TVA.

Que par ailleurs je n'étais pas tenu de fournir une comptabilité organisée, que par contre j'avais fourni toutes les pièces obligatoires, plus particulièrement toutes les factures.

Or le contrôleur est sorti du domaine du rationnel et des mathématiques pour entrer dans celui des susceptibilités et des rapports de force. A cette occasion pas de tour de magie, la force brute, grossière, vulgaire, habituée à l'impunité.

Rappelons les ingrédients:

- Un contrôleur qui se présente à une adresse où il n'y a ni bureau ni comptabilité, un contrôlé qui à 800 Kms de là trouve la démarche absurde et le fait savoir. Crime de lèse majesté.
- Un contrôlé qui ne se déplace pas et envoie sa comptabilité complète, mais en vrac et sans explication.
- Un contrôleur qui n'a pas la patience, peut être pas les compétences, pour reconstituer les chiffres de la TVA.
- Une entreprise qui par ailleurs n'offre aucune difficulté de contrôle puisqu'elle ne se compose comptablement que d'une trentaine d'entrées correspondant aux ventes d'appartements et d'une centaine de sorties correspondant aux factures de construction. Si peu, presque rien.

Vous connaissez le résultat, 1,5 Mfrs de redressement au titre de la TVA.

Ce n'est pas un accident ou une erreur. C'est la volonté de tuer.

La preuve en est rapportée par la disproportion entre la somme réclamée, le volume d'affaires global de la SCI vérifié et la réalité mathématique vérifiable, dans ce cas précis, de la TVA.

On peut comprendre que le contrôleur ait été vexé de se retrouver seul, dans un local peu aménagé, à la tête d'une comptabilité en vrac.

Mais le fisc ne pouvait, en lançant le contrôle, ignorer que le siège de la société était à 800 Kms, que le chantier était terminé. Il avait été informé par mes soins, par lettre dès réception de l'avis de contrôle, de l'absence de toute structure administrative sur place.

La susceptibilité du contrôleur n'avait pas un large espace pour se développer.

C'est sans compter sur l'effet de meute. Le contrôleur fiscal a une âme de chasseur.

A l'école rares sont les enfants qui répondent je serai contrôleur fiscal quand on leur demande ce qu'ils voudraient faire plus tard. Ce n'est donc pas un fantasme général, la tarte à la crème du plus grand nombre qui les motive pour embrasser cette carrière. Il s'agit d'un choix délibéré d'adulte.

Ce choix correspond à des traits de caractère bien précis. Il faut d'abord aimer fouiner dans les affaires des autres, puis les dénoncer. Ne pas être sensible à leur infortune. Tout un programme.

Imaginez un contrôleur compréhensif, humain, tolérant, doté des qualités que vous souhaitez chez vos amis, vous voyez bien qu'il serait inopérant, il ne redresserait que les seuls vrais fraudeurs, et encore sans doute pas tous.

Il aurait pitié des petits qui travaillent au noir, profs qui donnent des cours particuliers, cheminots qui font du jardinage, femmes seules en difficultés qui font des ménages. Mais aussi, des artisans qui savent travailler mais pas compter, des entrepreneurs dépassés par leurs objectifs inaccessibles. Et encore, des petits salariés qui troquent, échangent ou rapinent pour survivre avec un salaire qui ne le permet pas.

Comme de toutes façons ils ne pourraient pas contrôler les intouchables, fonctionnaires, agriculteurs, pêcheurs etc... Sans compter les très grosses sociétés inaccessibles pour eux, protégées derrière le double rempart des multinationales comptables et de la volonté politique.

Que feraient-ils, s'ils étaient humains ?

Il est des moments où je suis glacé d'horreur. Par exemple quand il m'arrive de penser à cette page de l'histoire que je n'ai pas connue où des pays libres sont tombés brusquement dans un système totalitaire. La Pologne, la Hongrie, dans une moindre mesure, du fait de son accident fasciste déjà totalitaire l'Allemagne de l'Est. Dans ces pays sont apparus soudain des miliciens, des serviteurs du pire. Probablement des voisins, des amis, des parents peut-être, mus soudain par des ressorts insoupçonnés de leurs proches, quel choc. Quelle désespérance.

Il est vrai de dire qu'en chacun de nous sommeillent à la fois Sœur Térésa et Hitler. Le meilleur et le pire.

Toute proportion gardée, le contrôleur fiscal ayant choisi ce métier est rarement dès le départ équipé pour le pire, il n'a au mieux que des prédispositions. C'est la meute et les chefs de meute qui vont le dresser, puis le conforter.

Dans un premier temps il suffira de le persuader du bien fondé de l'impôt, ici pas de difficulté, tout le monde est d'accord. Puis de l'inacceptable de la tricherie, là encore pas de problème. Donc une formation théorique sans difficulté.

Viendra l'heure du passage à l'acte, du contrôle sur le terrain. C'est ici que, sans la meute, l'homme ordinaire abandonnerait.

Il serait l'objet de doutes affreux en percevant qu'en fait il est si peu de tricheurs volontaires, que ceux qu'il rencontre se débattent dans des problèmes qui relèvent plus du devoir d'assistance que de la sanction du contrôle. Il ne pourrait rester insensible en assistant à la folie dépensière de l'état, de ceux-là même qui l'obligent à extirper par la force, la menace et la violence morale les derniers sous. Il aurait du mal, neuf fois sur dix, à légitimer ses interventions. Il n'est pas certain que, le petit nombre de cas de tricheries réelles et avérées qu'il rencontrerait, suffirait à justifier à ses yeux son salaire et sa présence.

Pour toutes ces raisons il ne peut avoir tort.

Sa hiérarchie fait en sorte qu'il ne puisse douter. Le doute, expression avérée de l'intelligence, l'entraînerait dans une réflexion qui lui serait probablement néfaste. Il est des métiers que le doute tue.

Donc, quoiqu'il fasse, le contrôleur fiscal a toujours raison. La meute le protégera jusqu'au bout.

Ici commence le marathon du contribuable.

Dans le cas présent il durera plus de dix ans, à l'heure où j'écris ces lignes il dure encore.

Je n'ai pas l'intention de vous assommer avec la description des avatars judiciaires de ce contrôle.

Il est juste bon de savoir que, contre toute attente, le Tribunal Administratif de Poitiers a, dans un premier temps, annulé le redressement. Il a fait observer que s'étant déroulé hors du siège social il était nul.

Pourquoi contre toute attente. Parce que Le Tribunal Administratif n'a pas pour fonction de rendre la justice, mais de donner systématiquement raison à l'état. Ce n'est qu'exceptionnellement que le citoyen y trouve grâce, sauf à être fonctionnaire et à poursuivre son employeur l'état, seul cas où les chances sont plus grandes d'être jugé favorablement.

Ici le fisc fera appel, La Cour Administrative de Bordeaux, sans rire, dira que le contrôle peut se faire ailleurs qu'au siège social et rétablira le redressement.

A aucun moment, aucune des deux juridictions ne prendra la peine de refaire ou de faire refaire les comptes, si faciles à vérifier, de la TVA.

Je n'ai toujours pas payé mais je devrai payer un jour cet impôt supplémentaire visant des sommes que je ne dois en aucun cas, simples calculs mal faits par une inspectrice incompétente ou peu scrupuleuse.

LES QUATRIEME ET CINQUIEME RENCONTRES

La vie suit son cours. Je ne sais plus trop dans quel ordre, mais est-ce bien important l'ordre dans lequel la vie suit son cours ?

Les enfants sont petits, c'est le temps où je leur disais : «si vous étiez un animal préféreriez vous être un loup ou une vache ? » Ils répondaient un loup. Alors je leur rappelais qu'il ne restait plus de loup, par contre beaucoup de vaches..... Que cela méritait réflexion.

Il me semble que ce constat résume assez bien le poids de la situation. Le destin des premiers, paraissant noble, entraînera leur perte. Celui des secondes les

préserve, est-il pour autant enviable ? Ils n'ont ni l'un ni l'autre le choix d'être autrement. L'auraient-ils, pourraient-ils changer leurs destins ?

Je ne sais pas ce qu'il est resté aux enfants de ce dilemme. Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour les observer, les écouter ou leur parler.

A cette époque les enfants souvent n'étaient pas un choix, ils arrivaient à l'improviste. Ils s'invitaient dans votre vie, comme ça, simplement, sans qu'on l'ait voulu.

Alors il y avait les hommes responsables et les autres.

La liberté sexuelle était en route, il était normal d'avoir une petite amie sans pour autant être marié, mais la contraception était....artisanale, voir médiévale. Faite de rumeurs et de recettes de presque sorcières. Son efficacité était proportionnelle à la qualité de sa vulgarisation scientifique, donc nulle.

Disons que la chaleur des étreintes, donc la sincérité et la force de l'amour, tendait à remplir les maternités d'enfants, dits justement de l'amour.

Les filles mères n'étaient pas bien vues. Le même jour elles recevaient de la vie un grand bonheur et un grand chagrin. C'était beaucoup.

Paradoxalement les hommes qui les amenaient là s'en tiraient mieux, bien sûr leur lâcheté n'avait pas valeur d'exemple, mais ils n'étaient pas ouvertement condamnés. En tout cas ils n'avaient rien à payer, il leur suffisait pour cela de rester discrets et de nier toute implication. Pas très joli.

Ceux qui assumaient se mariaient, mais le problème restait entier, les enfants ultérieurs étaient toujours au rendez-vous, sans rendez-vous.

Il me semble que c'était valorisant d'accepter la charge d'enfants donnés par le hasard. Dans l'absolu cette responsabilité aurait pu être refusée, au moins pour le premier, subie pour les autres, celui qui l'endossait simplement en tirait quelque fierté. Il n'avait pas fondamentalement choisi la situation qu'il prenait en charge.

Peut-on dire qu'aujourd'hui le fait de décider la venue de l'enfant atténue la grandeur de l'engagement paternel, au seul motif qu'ici l'homme ne fait pas face au hasard, mais à sa propre responsabilité ? On me dira que non. Qu'il n'y a pas de différence entre faire face à l'imprévu ou à ses propres décisions. Peut-être.

Sans que je m'en aperçoive mes enfants ont grandi. Quand les enfants grandissent ils jugent. Si vous les aimez, vous souhaitez qu'ils vous aiment. Cela leur sera plus facile s'ils vous jugent en bien.

Ce n'est pas gagné.

Comment savoir si l'on est quelqu'un de bien. Doit-on le ressentir ou faire confiance à l'avis des autres? Nous ne sommes pas objectifs par rapport à nous même, mais les autres sont hypocrites, leurs jugements sont de peu de valeur, souvent déformés par la flagornerie ou la jalousie, quand ce n'est pas la haine.

Alors on s'y colle.

A l'époque je cherchais la différence entre les honnêtes et les malhonnêtes.

J'aurais pu adhérer à l'idée que tout cela est relatif, que tout dépend de l'endroit où l'on se trouve. Qu'être honnête est différent pour un homme d'affaires, un prêtre, un instituteur, un médecin, un avocat ou encore un inspecteur des impôts.

Aujourd'hui je crois que non, que c'est pareil pour tous, même si tous ne se trouvent pas devant les mêmes problèmes et n'ont pas à gérer les mêmes contraintes. Je crois stupide de prétendre que telle catégorie ne peut être constituée que d'escrocs, telle autre que d'anges.

A dix huit ans le père d'un ami me rapporta l'histoire suivante. Cet homme avait commencé sa carrière dans une grande entreprise comme garçon de course en 1920 et l'avait terminée PDG d'une filiale en 1965. Il avait la responsabilité des fonderies d'étain. Ses entreprises traitaient du minerai pur, importé principalement de Chine, transformé en baguettes de soudure ou en lingot. Pour des raisons politiques, la Chine arrêta momentanément ses exportations de minerai. Il dû faire face à ce problème en se procurant de l'étain de récupération. Il se trouve que le principal récupérateur de ce métal, situé à Montrouge, n'avait pas bonne réputation. Sans que cela n'ait quelque rapport que ce soit avec sa réputation, cet homme était connu pour être de confession israélite. Le père de mon ami lui téléphone. En tant qu'acheteur de l'importante société qu'il dirigeait, il est très bien reçu. Le récupérateur lui fait part de son plaisir d'avoir à travailler avec lui, confirme son accord sur les quantités et les prix, mais accompagne son accord définitif d'une obligation à déjeuner. Rendez-vous est pris. A l'issue du déjeuner, le récupérateur confirme son accord, mais il y met une dernière condition, accepter l'enveloppe qu'il met sur la table. La problématique est simple, sans enveloppe, pas d'étain et une usine arrêtée, avec l'enveloppe, une réputation d'intégrité écornée. Le besoin de matière première est impératif, l'enveloppe est empochée. Après une nuit de réflexion, le père de mon ami, catholique pratiquant, ici la religion n'a aucun rapport avec le dénouement imaginé, décide de se débarrasser de l'encombrant cadeau à travers un témoin. Ce sera le prêtre de sa paroisse. Il le rencontre le lendemain matin et lui confie l'enveloppe toujours scellée, à charge par lui d'informer le donateur initial des conditions du don. L'argent de la prévarication ira directement aux nécessiteux. La morale de cette histoire vraie est que le récupérateur et l'industriel travaillèrent longtemps ensemble, qu'il ne fut plus jamais question d'enveloppe. Plus tard il arrivait que le récupérateur dise à celui qui était devenu

son client et un peu ami: « Quand je pense que nous avons même fait des bonnes œuvres ensemble ».

J'ai rencontré la corruption, la combine, constamment, tous les jours en tous lieux.

J'ai du faire le constat terrifiant qu'elles agissent comme l'alcool. Au départ en petites quantités, presque invisibles, en tous cas supportables pour le fautif et pour la société, puis qu'elles montent en puissance, à l'insu des intéressés, jusqu'à faire partie intégrante de leurs habitudes et à être finalement acceptées par tout le corps social.

Alors se lève une armada de fadas, eux aussi la plus part du temps corrompus ou en voie de l'être, qui ne proposent rien de mieux que de tout abattre pour recommencer la même chose sous une autre forme.

J'en conviens c'est démoralisant. L'alcoolisme aussi paraît-il.

J'ai acquis la conviction que l'honnêteté se conquiert chaque jour et chaque minute, que ce ne peut être un acquis. Que la tentation est constante de lui faire des entorses. Que nul n'est à l'abri de chuter. Que ce devrait être une cause nationale, pour tout pays qui se respecterait.

Cette conviction ne facilite pas l'accès au firmament du monde des affaires, pas non plus à celui de la haute fonction publique, encore moins à celui des gloires de l'art.

N'allez pas me dire que je prétends qu'à un certain niveau il n'est plus que de corrompus. J'ai dû mal m'expliquer.

Je crois donc le moment d'affirmer ma conviction profonde que l'intégrité ne peut pas être un handicap dans la progression sociale, même si parfois elle donne l'impression d'être un frein. Ce n'est qu'une illusion de plus à terrasser.

Le célèbre « tous pourris » ne m'intéresse pas. Mais je ne suis pas non plus adepte du « respect aveugle dû à l'élite ».

De rien l'homme devient homme, puis redevient rien. Les entreprises des hommes suivent le même cheminement. La mienne n'y échappe pas.

Il est une idée répandue, qui consiste à penser que l'association avec un plus fort donne plus de force. Il est difficile d'échapper à une idée répandue, je n'y échapperai pas.

En pleine croissance, je m'associe, à l'occasion d'un projet hôtelier important, avec un institutionnel au dessus de tout soupçon.

A sa tête, évidemment un polytechnicien.

Lune de miel, puis mariage heureux, j'étais comblé.

A l'époque le franc était roi, en Euros d'aujourd'hui ce partenaire apportait dix millions, or il n'exigeait que 25% des parts de la société, sans avoir la majorité en têtes puisqu'il était seul, alors qu'avec mon épouse nous étions deux.

C'est donc l'esprit tranquille que je mis en œuvre l'objet social de la société qui nous liait, la construction d'un hôtel de 99 chambres sur une île de l'Océan Atlantique, dont la réputation estivale égale Saint-Tropez.

Très légitimement cet institutionnel avait exigé de maîtriser la gérance de notre société.

La construction fut réalisée dans les temps prévus, à un coût très légèrement inférieur aux prévisions, le résultat esthétique fut unanimement salué.

Cet ensemble devait se vendre en défiscalisation, chaque acquéreur de chambre, épousant à travers une société en participation le statut d'hôtelier, pouvait déduire de ses revenus globaux les intérêts d'emprunts et les frais de gestion de l'hôtel. De la sorte le prix d'achat se voyait diminué de 30 à 40% selon l'importance des revenus de l'acquéreur, donc de son pouvoir de déductibilité lié à sa tranche d'imposition personnelle.

Ne pensez pas immédiatement : encore une combine pour riches.

Le principe servait à tous, il a permis de proposer à la location, pour un prix catalogue grand public raisonnable, des chambres consistant en petites maisons de 50m² avec jardin privatifs, ce que le coût constructif sans la défiscalisation n'aurait pas permis. Le succès locatif de l'ensemble, 88% sur l'année, parle de lui-même.

Oubliant dans l'euphorie de la construction ma casquette de promoteur, j'avais pris peu de soins à la commercialisation, en fin de chantier seules 13 chambres étaient vendues.

Vous allez rire, j'étais serein.

D'abord j'avais la conscience tranquille, en tant qu'architecte j'étais même fier de mon résultat.

Malgré la crise immobilière qui battait son plein je savais que mon produit par son originalité fiscale et sa situation privilégiée ne pouvait se dévaloriser.

C'est alors que mon associé, l'institutionnel au dessus de tout soupçon, me fit savoir qu'il considérait que mes parts de la société devaient lui revenir pour le franc symbolique.

Son calcul était le suivant : il avait financé 60 millions de francs et il considérait que l'ensemble terminé ne valait pas plus.

Cet ensemble était à la vente pour 100 millions de francs, c'est donc de 40 millions de francs qu'il me déposédait, ou plus exactement de 75% de cette somme, car il lui en revenait 25%, montant de ses parts dans la société.

C'était beaucoup. Il s'appuyait sur ma négligence en ce qui concernait les ventes pour étayer sa théorie.

La majorité qu'il m'avait laissée dans la société me permit de reprendre le pouvoir.

J'ai présent à l'esprit le fou rire qui s'empara de cet éminent technocrate, polytechnicien star de l'assurance, à l'annonce que je lui fis dans son bureau à ce sujet.

Ainsi donc, acculé, ma voix et celle de ma femme suffirent à m'élire gérant de la société. Reprenant le pouvoir je mets en œuvre une stratégie commerciale visant à négocier les lots au prix prévu.

Que fait notre partenaire ? Il aurait bien sûr pu m'épauler, jeter dans la bataille commerciale tout le poids structurel de son entreprise, connue et reconnue, pour faciliter l'écoulement du stock.

Et bien non, avec des cris d'orfraie, il saisit la justice. Goliath implore la protection des juges contre David. Il prétend que je tente de détourner à mon profit des fonds mutualistes dont il affirme être le garant. Fonds qu'il a lui-même engagés dans cette opération de promotion.

Tentant d'échapper au vol du profit de mon travail, me voilà taxé d'incivisme mutualiste, pêché mortel.

Les magistrats parisiens lui donneront tort.

En province, la magistrature est moins libre, il trouvera un Président de Tribunal qui a de la sympathie pour sa thèse, d'autant que la carrière de ce magistrat l'a amené à quelques kilomètres du siège de notre institutionnel, peut-on lui en vouloir d'avoir eu beaucoup de compréhension pour cette société qu'il avait vu de si près, au point d'en adopter la peu élégante stratégie?

Moi oui évidemment, pour vous il n'y a pas d'obligation.

Toujours est-il que notre magistrat crut utile de nommer un administrateur judiciaire pour présider en mes lieux et place aux destinés de notre entreprise.

Cet administrateur, le hasard décidemment ne m'était pas favorable, se trouva lui aussi être un voisin du siège de mon institutionnel associé, que bien sûr il connaissait.

Complication extrême, la société à gérer avait son siège à 800 Kms des bureaux de l'administrateur judiciaire, sans lignes d'avions ou de trains directes.

C'est ainsi qu'en deux ans nous ne vîmes ledit administrateur que deux ou trois fois, ce qui ne l'a pas empêché de prélever 500 000 Frs d'honoraires (parfaitement légaux) sur les comptes de la société.

Je vais vous expliquer comment je suis sorti de cet effroyable piège, car j'en suis sorti.

Mais n'oublions pas le fisc, qui lui ne m'oublie pas. Pendant cette période qui me vit totalement ruiné, j'ai rencontré le fisc en deux contrôles et une taxe indue.

Soit pour une somme exigée cumulée de 7 Millions de francs environ. Une paille.

Revenons à notre administrateur judiciaire. Dès le départ il expliqua très clairement qu'il n'avait aucune compétence pour la commercialisation, un aveu intéressant puisque cette société n'avait qu'un seul problème, la commercialisation de son stock.

Très rapidement, cette incompétence reconnue l'amena à conclure qu'il n'y avait rien à faire face à la situation.

Il s'évertua à me convaincre des largesses de mon associé qui alors finissait par proposer quelque menue monnaie pour racheter mes parts.

Dans le même temps il adressait des courriers au Président du Tribunal, affirmant que la seule issue était le dépôt de bilan de la société.

C'était chaud. Occupé à me défendre bec et ongles, je n'avais pas le loisir de faire autre chose. Je recevais un huissier par semaine, les lettres recommandées, plus aimables les unes que les autres, étaient journalières. Cet institutionnel voulait ma peau.

Désespérant de convaincre qui que ce soit de mon bon droit, de la valeur de mon projet, j'ai cherché une contre attaque possible.

Je me suis dit ceci : « si cet homme est sans scrupule avec toi, il l'est avec les autres, cherche et dénonce ».

Cette solution, gourmande en temps et en énergie, est très efficace. Elle l'a été ici aussi.

Je n'ai pas tardé à mettre à jour des opérations invraisemblables engagées avec l'argent des mutualistes par les dirigeants de cet institutionnel.

Je dois reconnaître que ces découvertes n'ont eu d'intérêt que pour mon équilibre psychologique et ma détermination, elles n'ont intéressé ni la presse ni la justice.

Le temps passant ma trésorerie fut mise à mal. J'ai dû déposer mon bilan.

Je ne souhaite à personne d'avoir à déposer son bilan.

D'abord le regard des autres devient très difficile à supporter, ils ne sont pas plus tendres avec vous qu'ils ne le sont avec un vieillard ou un malade, sauf les perdants qui se prennent pour vous d'un amour soudain et encombrant.

Puis la situation matérielle est intenable. Au bout de quelques mois plus d'assurance maladie, plus d'assurance professionnelle et perte de son inscription à l'ordre. Evidemment plus d'argent.

La réponse, l'inscription au RMI, si près de la rue.

Un fossé par rapport aux garanties du salarié, ici l'entreprise ferme, le responsable en nom propre n'a plus aucun moyen de survie. C'est la règle, elle est connue dès le départ, il n'empêche que le choc est à la hauteur des contraintes, terrible. Pas de chômage, pas d'indemnité, rien.

Tout à coup je pense aux fonctionnaires. Est-ce bien l'endroit et le moment ?

Je me rappelle les années soixante, mon arrivée dans la vie active, il y avait des fonctionnaires, mais ils étaient beaucoup moins nombreux que les salariés privés ou les travailleurs indépendants.

Ils avaient de petits salaires, mais, en compensation, la sécurité de l'emploi et déjà une sorte d'irresponsabilité ou du moins de tranquillité de carrière, ils prétendaient s'en contenter.

La règle de la société était le risque, le travail et la récompense liée à eux. C'est ainsi que j'ai été élevé, j'ai bien aimé.

Par quel miracle ou quelle calamité les fonctionnaires sont-ils devenus si nombreux qu'ils ont pris le pouvoir et imposé leurs règles.

Notre société fait mine de croire qu'elle pourrait générer la sécurité et l'irresponsabilité, qu'ainsi il ferait bon vivre pour tous et surtout pour les plus incompetents, les plus imprévoyants, les plus nuls.

Il est bon de ne pas accabler le faible, de le protéger, même si quelques lâches ou fainéants se glissent dans sa peau par pur profit, mais de là à en faire l'exemple à suivre, est-ce bien prudent ?

La vie est l'inverse de la sécurité. Etre vivant n'est pas un droit c'est une opportunité à protéger chaque jour. La norme c'est le non être. Pour rester vivant il faut être prudent, attentif à tout, traverser la rue sans regarder tue.

La réalité face à la vie, le pragmatisme ne sont peut être pas séduisants, mais c'est la seule solution. L'acceptation de la vérité, difficile dans certains cas, a pourtant des avantages, notamment des moyens naturels d'autocontrôle. L'intérêt individuel ne peut s'affranchir de la contrainte des autres dans une organisation naturelle, même si in fine le plus fort gagne toujours.

Toutes les autres organisations sociales sont obligées de s'ériger en dogme, obligées de dissimuler la vérité pour établir un ordre artificiel. Alors le mensonge et l'hypocrisie prennent le pouvoir.

Puisque le pouvoir doit être confié par le groupe à quelques uns, il me semble que les naturellement forts risquent moins d'en faire mauvais usage que les hypocrites. Au moins n'ont-ils pas de revanche à prendre et l'expérience de leur force naturelle leur a peut-être inculqué un peu de sagesse.

Sans révolution, sans verser de sang, démocratiquement, les règles de la fonction publique se sont montrées si séduisantes qu'elles se sont instaurées en dogme et gouvernent notre société.

A l'abri dans leur cocon, financées par ceux qui ailleurs se battaient pour vivre, elles ont profité de la réussite de ces derniers pour croître et embellir. La richesse des entrepreneurs les a amenés à souhaiter moins de lutte, plus de confort et de sécurité, presque l'envie d'être eux aussi fonctionnaires.

Aujourd'hui le système est en place, tous y croient, chacun exige le droit de vivre sans problème et sans responsabilité.

Ceux qui profitent du pouvoir savent qu'il n'en sera jamais rien, mais ils font comme si.....

Le dogme en place, il faut le protéger. En priorité, la tarte à la crème du juste partage sera évoquée. Comme si tous les prédécesseurs vendeurs de dogme avaient un jour agit différemment que dans le cadre de leur strict intérêt personnel, qu'ils soient curés ou communistes de tous bords. Le partage, certes, mais après que je me sois servi, c'est ça leur credo.

La mémoire collective et l'histoire sont de bien piètres guides à celui qui ne veut pas voir.

Puis vient la protection du groupe au pouvoir, son impunité. S'il est peut-être vrai qu'en son temps les bourgeois et les notables étaient les chouchous de la justice, aujourd'hui ils ont rejoint les tziganes et autres parias dans les prétoires.

La justice a pour les fonctionnaires les yeux de Chimène. Pour les autres et notamment pour les entrepreneurs elle est terrible de sévérité, à la limite souvent de l'injustice la plus totale. Nous en reparlerons.

Il me semble que la situation est irréversible. Il y a peu d'espoir, autrement que sous la contrainte, de voir notre société abandonner ces chimères de sécurité à vie et d'irresponsabilité. Le problème qui se pose est donc de savoir à quel moment les contraintes feront leur apparition, sous quelle forme, et quelle sera la réaction politique.

Devrons nous aller jusqu'à la faillite et la désorganisation totale, le retour à la vérité devra-t-il passer par un désordre sanguinaire ? Je trouve ces questions angoissantes.

Et le fisc ?

Je n'oublie pas. Comment cela serait-il possible ?

Je suis donc acculé à la faillite, harcelé par mon associé hyper puissant, en lambeaux.

Le trésor public veut sa part de la curée qui s'annonce.

D'abord la taxe pour parking.

Le permis de construire, sésame du projet dans lequel je suis engagé avec mon institutionnel, est en zone sensible.

Une zone sensible est une zone où seuls les élus ou amis d'élus peuvent obtenir facilement les permis de construire.

Entendons nous, le permis de construire est une vue de l'esprit, ce n'est ni un produit, ni une idée, c'est rien, ça n'existe pas. C'est pourquoi il s'oppose aux autres, mais pas à ceux qui les délivrent.

Depuis que les permis de construire existent il n'est pas apparu que l'environnement soit devenu sublime, que les villes et les campagnes soient plus accueillantes, non, simplement il rend l'acte constructif difficile voir impossible à celui qui n'est pas bien en cour. En fait il est, comme toutes les censures, surtout utile aux censeurs.

Mon projet ne va pas échapper à cette contrainte, d'autant que sa finalité est concurrente de l'activité professionnelle de l'élu qui doit délivrer ce fameux permis.

Suite logique, deux mois après son dépôt il est refusé.

Heureusement le terrain du projet appartient à une collectivité locale, une de ces entités pour lesquelles les permis ne sont que formalité.

Saisi par cette dernière le maire va revenir sur son refus et délivrer le permis de construire. C'est cocasse, mais tellement ordinaire que personne ne s'en choque.

C'est là que va se nouer le problème de la taxe de parking.

Le terrain du projet était initialement constructible. Pour refuser le premier permis de construire le maire dut modifier son classement dans le plan d'occupation des sols de la commune. Il échoua alors en zone UB.

Mais, pour finalement délivrer l'autorisation, il dut une nouvelle fois le changer de zone, ce sera la zone UA.

Ces tergiversations, outre leur côté Topaze, eurent un effet malheureux. La zone UB nécessitait deux places de parking par chambre, la zone UA une seule.

Mon projet prévoyait une place de parking par chambre, mais le maire, sans doute à court d'argent public, m'en imposa, le plus illégalement du monde, deux.

C'est dans ces conditions qu'il émit une taxe compensatoire, pour les places soi-disant manquantes, de trois millions de francs.

Une procédure engagée devant le Tribunal Administratif me donna raison.

C'est alors que le maire fournit une attestation d'affichage extrêmement louche.

Ici les choses se compliquent un peu. La loi prévoit que les plans d'occupation des sols ne sont opposables aux tiers qu'un mois après publicité faite de leur vote.

Le vote qui expédiait le terrain de la zone UB à la zone UA eut lieu un premier octobre. Le permis de construire fut délivré le 13 Novembre suivant.

On notera qu'en zone UB le permis de construire n'aurait pas pu être délivré, que c'est pour l'accorder que le maire fut tenu de classer le terrain en zone UA.

Cependant, acculé à la suite de sa condamnation en première instance, le maire n'hésita pas à se rappeler soudain, plusieurs années plus tard, qu'il n'avait fait la publicité du vote du 1^{er} octobre que le 24 Octobre. Il l'attesta, tampon municipal à l'appui.

Donc il affirma que le terrain lors de la délivrance du permis était encore en zone UB, avouant tout de go avoir alors délivré un permis illégal.

Bien plus il engageait ainsi sa responsabilité, en effet la loi prévoit que les délibérations municipales doivent être publiées sous huitaine, ce qu'il reconnaissait ne pas avoir fait.

Les services de l'état, parfaitement au courant de l'embrouille ne dénoncèrent pas le maire, au contraire ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour le couvrir.

La ficelle était un peu grosse. C'est donc confiant que je saisisais la justice au pénal pour faux et que j'attendais le résultat de l'appel administratif engagé par le maire.

J'ai perdu partout. La justice a même cru bon de me condamner lourdement pour punir l'étonnement que j'ai laissé paraître dans les prétoires devant cet accablant résultat.

Les juges ne se sentent même pas tenus par la loi, soit qu'ils s'en foutent ouvertement soit qu'ils ne la connaissent pas, c'est effrayant.

Entre l'argent d'un promoteur voué à toutes les vindictes et les caisses vides d'une municipalité ordinaire, leur choix est immédiat, sans problème de conscience, ils déposèrent le promoteur.

Et pourtant dans ce cas le promoteur a beaucoup apporté à ce village, un hôtel de 99 chambres qui ne désemplit pas, c'est 400 personnes par semaine qui viennent dépenser dans les commerces locaux, ce sont des taxes importantes qui sont générées, ce sont des emplois, du travail, bien plus que n'en procurera la taxe volée par la mairie avec leur complicité.

Pendant que je ferrailais sur cette taxe avec l'insuccès que vous savez, le fisc engageait sur la même société un contrôle total.

Donc, lettre recommandée annonçant la venue d'un inspecteur avec les formules d'usage pour bien vous faire comprendre qu'il aura tous les droits, y compris ceux de fouiner dans votre vie privée.

Le fisc vient de perdre, nous l'avons vu précédemment, une procédure pour vérification en dehors du siège concernant une de mes SCI et n'a pas encore gagné à ce sujet en appel.

L'inspecteur annoncé va donc faire le déplacement depuis son département d'attache vers notre siège, 750 Kms.

C'est la preuve, pour ceux qui en douteraient, de l'interconnexion fiscale des entreprises appartenant, intégralement ou pour partie, à une personne ou société.

On note que dans la société visée par ce nouveau contrôle je suis en lutte ouverte et mortelle avec mon associé au dessus de tout soupçon.

Une rumeur me parvient : c'est cet associé qui aurait provoqué le contrôle.

Difficile d'accorder un crédit total à une rumeur.

D'un autre côté pourquoi cette société ferait l'objet d'un contrôle, elle n'a vendu que 13 lots sur les 99 qu'elle doit vendre. A ce jour elle n'a que des dettes, aucun bénéfice, elle n'a pas de raison objective d'intéresser les services fiscaux.

On peut rajouter que les liens qui unissent fisc et institutionnels sont très étroits.

Dans notre beau pays, en plus des impôts visibles que tout le monde connaît, nous subissons les impôts invisibles. Nos institutionnels sont les souscripteurs obligés des grands emprunts d'état, en échange de quoi leur situation de monopole est protégée, leur tarification à l'abri d'âpres concurrences et leur bonne réputation entretenue par le secret sur toutes dérives.

Quand vous payez vos assurances, votre gaz, l'enlèvement de vos ordures ménagères, votre eau, en plus de la fourniture ou de la prestation vous payez une part des étroites liaisons financières qui existent entre ces prestataires et l'état, part que l'on peut qualifier d'impôt.

Par courrier j'informe l'inspecteur de cette rumeur. Peu lui chaut.

Il arrive par le train un beau matin. L'associé a tenu à être présent, l'administrateur judiciaire aussi.

Bien sûr l'accès aux comptes lui est facilité, il ne restera pas tout à fait deux jours, c'est peu, mais il y avait si peu à voir.

Il laissera l'administrateur judiciaire lui offrir un repas, auquel je ne suis pas convié, limite mais pas grave, de toutes façons je n'y serais pas allé.

A vrai dire il ne se passe rien, quelques remarques sur des billets de train de mon épouse qui ne seraient pas déductibles, car, bien qu'associée de la société, elle n'en n'est pas l'employée. Ces remarques faites sur un ton presque amical accompagné de l'affirmation que ce fait, minime et marginal, ne sera pas retenu.

Mon épouse, Michèle, 35 ans de vie commune.... Plus tous les enfants qu'elle m'a donnés.

Est-il possible que tous les humains soient profondément attachés à l'idée de la construction d'une famille, que cette envie les obsède. Je serais tenté de le croire, si j'en juge par mon expérience personnelle.

Les raisons en seraient sans doute profondes, à la fois liées au besoin animal de reproduction, mais aussi au besoin plus humain d'amour.

Cet objectif n'est pas plus facile à atteindre que tous les autres.

Evidemment si la société impose le statut familial, tel que cela était le cas pour nos pays les siècles passés et pour d'autres aujourd'hui, tout le monde vit en famille ou fait semblant.

Mais si la société n'intervient pas, que seuls ceux qui y arrivent par eux-mêmes vivent ainsi. Alors les élus sont peu nombreux.

J'affirme que la construction d'une famille et la vie en son sein sont un grand bonheur. Aussi que le prix à payer est important en efforts de toutes sortes, travail, compréhension, tolérance et rigueur, disponibilité et bien d'autres.

Je me dis que si cet objectif est commun à presque tous, alors ici la fameuse égalité est mise à mal.

Tous ceux qui échouent seraient en droit de demander que l'état intervienne pour eux en rendant obligatoire la vie en famille, ce retour à la case départ ne manquerait pas de piquant. En fait ils ne peuvent que continuer à faire semblant de préférer vivre solitairement.

Peut-être que je me trompe, qu'ils s'en foutent vraiment.

Les hommes mentent si facilement quand ils évoquent leur vécu en faisant référence à leurs rêves.

Je n'aime pas l'égalité, la plupart du temps elle cache un méchant système d'inégalité sournoise. Je lui préfère la compétition, à condition bien sûr que les tricheurs en soient exclus.

Les choses sont alors claires, celui qui gagne est le plus fort. Les autres compétiteurs, en règle générale, n'en prennent pas ombrage.

Ceux qui ne participent pas à la compétition de la vie se divisent en deux.

Il y a ceux qui n'en ont pas les moyens physiques ou intellectuels, ceux là méritent le respect et l'aide des plus forts.

Il y a les autres qui, bien qu'en ayant les moyens la refusent, j'ai tendance à regretter pour eux de les voir passer à côté de leur évaluation personnelle, et de

plus j'ai du mal à les respecter. J'ajoute que je les rends directement responsables du peu de plaisir que me procure la vie dans cette société d'assistés et de la charge excessive et stupide de mes impôts.

Mais revenons-en à notre inspecteur. Durée du contrôle : un jour et demi.

C'est la confirmation du fait que cette société n'avait pas grand-chose à cacher.

Rien à cacher, donc pas de problème. Détrompez-vous, l'inspecteur magicien va trouver quatre millions de redressement.

Voici la méthode.

Le terrain d'assise du projet a été acquis pour la somme de huit millions de francs à une commune de la région, il abritait une colonie de vacances trop peu utilisée. Ce prix était supérieur de trois millions de francs à toutes les autres offres, donc un prix correct pour la collectivité qui vendait.

Mon cabinet, après deux ans de travail, a valorisé ce terrain par le projet qui y fut réalisé. Les frais annuels d'un cabinet d'architecte de moyenne importance sont de l'ordre de deux millions de francs. C'est pourquoi il fut décidé, lors des accords avec mon partenaire financier, que le terrain serait introduit dans la société de construction pour la somme de douze millions de francs.

J'ai, cette année là, déclaré au fisc quatre millions de recettes représentant cette plus-value. J'ai payé les impôts correspondants.

Vous vous dites : tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, où est le problème ?

Premier problème.

Les services fiscaux, dès après l'introduction du terrain dans la société, m'écrivent en me tenant ce langage : vous avez acquis un terrain huit millions de francs, vous l'avez revendu, le même jour, douze millions de francs, donc lors de l'acquisition vous auriez dû payer les droits de transaction sur douze millions. Nous trouvons l'achat sous-évalué au regard de la taxe de mutation qui doit être assise, non sur le prix déclaré ou payé, mais sur la valeur réelle. Nous estimons que la valeur réelle est la deuxième, douze millions de francs. Dont acte.

Evidemment ces services ne se posent pas la question essentielle, si la valeur du terrain est de douze à la première vente, puis de douze à la seconde, il n'y a plus de plus-value.

Ils ne se la posent pas parce que ce n'est pas le même service qui encaisse d'un côté la taxe de mutation et de l'autre l'impôt sur la plus-value. La cohérence ne

faisant pas partie des valeurs reconnues par le fisc, pas de problème de conscience.

Tout cela n'est pas très grave, mais la suite est beaucoup plus cocasse.

Deuxième problème.

L'inspecteur magicien dit : la société a acquis le terrain d'assise du projet pour la somme de douze millions de francs, or le même jour vous l'avez acquis pour huit millions de francs. Je considère que huit millions est donc sa vraie valeur. Dont acte une deuxième fois.

Les quatre millions de francs supplémentaires, ajoute-il, sont une libéralité et ne peuvent être déduits par la société. Donc je les réintroduis, la réintroduction étant à effet immédiat, ils se transforment en bénéfice pour l'année considérée.

C'est fort.

Donc ces quatre millions qui, je le rappelle, ont déjà été taxés à l'impôt sur le revenu, avec cette théorie fumeuse vont être taxés une deuxième fois. Ils vont générer de ce fait quatre millions huit cent mille francs d'impôts.

Le fisc n'est pas ému d'avoir, en l'espace de quelques mois, considéré que la vraie valeur de ce terrain était une première fois douze millions de francs, une deuxième fois huit millions de francs.

Au casino piper les dés c'est grave, au service des impôts c'est bien vu.

Qu'est ce qui peut se passer dans la tête d'un inspecteur des impôts qui monte une carambouille pareille, à quels ordres obéit-il ? Ce sont les questions auxquelles je pensais avoir une réponse en portant cette affaire devant les tribunaux.

J'ai fourni les preuves irréfutables de l'embrouille, et je rappelle le préjudice, il s'agissait de me faire payer un impôt déjà payé, et cerise sur le gâteau, de me placer ainsi en situation désespérée face à mon institutionnel prédateur, car, ne l'oublions pas, la guerre avec lui faisait alors rage.

Le délit qui frappe le fonctionnaire exigeant sciemment des sommes qu'il sait ne pas être dues s'appelle la concussion.

Les poursuites furent donc engagées à ce sujet.

Le jour de l'audience, le banc et l'arrière banc des services fiscaux étaient là, les magistrats étaient sous surveillance fiscale.

L'audience commença à 14 heures, l'affaire fut appelée à 21 heures. La salle était vide, pas d'oreilles indiscrètes.

J'ai perdu.

Ce que je pense de la justice ? Pas grand-chose de bon.

La concussion est un délit pratiqué journallement par les services fiscaux.

A l'échelon national, le différentiel avoué par ces services entre les notifications délivrées, donc les sommes réclamées à l'issue des contrôles, et les sommes réellement payées, est gigantesque.

Ce différentiel est soit la preuve d'une incompétence criminelle, soit celle de la pratique du délit de concussion comme méthode de marchandage.

C'est grave, car le contrôle fiscal et la réception de la notification sont des agressions d'une violence inouïe. Elles déstabilisent durablement ceux qui en sont l'objet, particulièrement lorsqu'ils n'ont rien à se reprocher.

Quand je pense que l'ensemble du corps enseignant a exigé la suppression des inspecteurs, leur venue stressait nos pauvres professeurs. Heureusement que le fisc ne met jamais le nez dans leurs combines de cours particuliers, ils en mourraient ces petits chéris.

Ainsi va la vie du contrôlé chronique.

Il vous intéresse peut-être de savoir comment s'est finie cette affaire après que j'aie eu perdu tous mes procès.

Et bien figurez-vous que les services fiscaux ont tout simplement laissé la notification se prescrire. Et oui, ils n'ont jamais présenté la facture à laquelle ils prétendaient : quatre millions de francs.

J'avais raison à cent pour cent, mais nul ne doit le savoir. Le système a bien fonctionné. Pas de trace de la tentative de meurtre. Toutes les empreintes sont effacées. C'est très fort, de quoi se plaint-on ? La bête peut continuer.

LES SIXIEME ET SEPTIEME RENCONTRES

A l'hôtel, lorsque je prends possession d'une chambre, mon premier réflexe est de lire le plan d'évacuation incendie.

Si vous êtes comme ça, téléphonez moi. Nous sommes rares.

Je suis bien obligé d'admettre que les hôtels prennent rarement feu, que si cela un jour arrive il n'est pas certain que d'avoir lu le plan d'évacuation apporte un avantage décisif de survie.

Je n'ai pas connaissance d'enquête sur le sujet, je ne sais pas si les survivants d'une catastrophe ont pas lu, plutôt lu ou assurément lu, ce plan.

Ce qui est certain, c'est que ce type de caractère vous expose à la raillerie de ceux qui ne voient nul sujet à s'inquiéter dans la vie.

Les marins ont coutume de dire : « le pire n'est pas certain, mais il est toujours possible ». Ils ont sans doute quelques bonnes raisons de penser ainsi.

En fait la part du hasard est tellement importante que l'on peut se demander légitimement si nos décisions ont une quelconque influence sur notre destin. C'est ce qui permet aux désinvoltes de narguer les inquiets.

Je ne crois pas qu'il me soit possible de minimiser ce besoin de prévoyance des catastrophes possibles, même si je suis convaincu qu'il est la plupart du temps inutile.

Je ne suis pas disposé à laisser tout l'espace au hasard, alors que je suis tout à fait convaincu qu'il est le seul maître à bord. Au point que je fuis toute personne qui prétend avoir ou être en train de déterminer sa vie. La mention « je me suis fait tout seul » me paraît toujours déplacée.

La simple observation de ce type de revendication laisse perplexe, ils sont légions à prétendre avoir pris part personnellement à leur réussite, beaucoup moins nombreux à leur échec.

La sortie du conflit avec mon institutionnel au dessus de tout soupçon est à ce sujet remarquable.

On se rappelle que le conflit tournait au tour de la valeur d'un ensemble immobilier nous appartenant en commun après construction. Je l'évaluais cent millions de francs, mon partenaire soixante millions de francs.

Un administrateur judiciaire avait été mis en place par un tribunal, il s'était déclaré incompétent à réaliser l'indispensable vente du stock restant.

Chacun campait sur ses positions.

Précédemment à ces avatars judiciaires j'avais, alors gérant de la société, lancé une campagne nationale de publicité.

Avec quelques mois de retard un professionnel de la vente en défiscalisation se fit connaître, il prétendait être capable de vendre rapidement l'ensemble du programme.

Démotivé, disons même perturbé par la tournure des événements, j'ai mis un certain temps à capter l'information, obligeant cet homme à plusieurs relances, et mon personnel à insister pour que je le reçoive.

De guerre lasse, je finis par lui donner un rendez-vous sur le site à l'occasion d'une réunion prévue avec l'administrateur judiciaire pour un problème de garantie décennale.

Nous devons nous retrouver à quinze heures.

J'ai pris la route le matin et je me suis arrêté pour déjeuner à Bordeaux. C'est là que le hasard est intervenu.

Pendant le déjeuner mon véhicule a été cambriolé. Sans succès. Mais cette voiture, de marque allemande, était équipée d'une serrure ayant la particularité, en cas d'effraction, de se bloquer comme un coffre fort.

Quand je suis sorti du restaurant, la voiture avait résisté à l'agression, mais plus personne ne pouvait monter dedans.

La réparation par le concessionnaire prit tout l'après-midi.

J'ai fait demi-tour sans aller à la réunion, qui s'est tenue sans moi.

L'administrateur judiciaire et ce commercial avaient tous deux une très haute idée de leur personne, au point qu'il ne jugèrent pas utile de s'adresser la parole, alors qu'ils sont restés deux heures à proximité l'un de l'autre sur le site.

Ce vendeur fit pression pour me revoir, ce qui fut fait quelques jours plus tard à Toulouse.

Là il proposa de s'occuper de la vente, bien sûr en exclusivité, mais au prix que je souhaitais.

Même s'il ne put remplir que la moitié des objectifs de vente qu'il s'était fixés, cela suffit pour annihiler la théorie de mon vertueux associé.

J'avais raison sur la valeur de l'ensemble, la paix revint.

Il n'est pas douteux que si j'avais pu me rendre à la réunion prévue, administrateur et vendeur auraient fait connaissance ce jour là.

La suite prouvera que ce vendeur, que les scrupules n'étouffaient pas, aurait sans hésiter joué la carte de la décote, chère à mon associé, pour vendre plus facilement cet ensemble.

Le salut est donc venu d'un cambrioleur de voiture.

Le comble c'est que la maréchaussée, dont l'impuissance dans ces cas là est légendaire, a retrouvé mon cambrioleur.

Ce pauvre garçon a été incarcéré. Quelques mois plus tard la prison qui l'avait accueilli me téléphona pour me demander mes références bancaires dans le but de m'adresser tous les mois, sur son pécule, le remboursement de mon préjudice.

J'ai refusé, demandant que ces sommes lui soient remises à sa sortie de prison. Sachez le, cela n'a pas été possible. J'ai quand même obstinément refusé tout versement.

Ce cambrioleur ne peut pas revendiquer d'avoir solutionné mes difficultés, mais moi non plus.

Je peux dire par contre que j'ai résisté.

Je pense souvent à Picasso : « les hommes sont tous égaux, sauf les tenaces ».

Je crois à la force de la résistance, elle vient à bout des ignominies les plus graves, sa mise en œuvre est de notre ressort, mais sa durée est pour beaucoup dépendante du hasard, or dans la résistance l'élément essentiel c'est justement la durée.

Alors le hasard... bien sûr c'est le maître de notre vie.

Ici il faut évoquer un épisode annexe mais intéressant.

Dans la foulée de ce gros projet, le hasard, encore lui, me mit en contact à travers l'acheteur d'un lot, avec la caisse de retraite d'une profession libérale importante.

Alors que mes aventures avec le premier institutionnel rencontré avaient, comme on le sait, très mal tourné, cette nouvelle rencontre avec un autre institutionnel fut porteuse de beaucoup de satisfactions.

Les cadres administratifs, un polytechnicien et un architecte, le président élu, s'avèrent être des personnalités d'une qualité et d'une intégrité exceptionnelles.

Dans une société normale, ils n'auraient été que normaux. A notre époque ils sont extraordinaires.

Cette caisse avait à vendre, sur la côte d'azur, un terrain magnifique, si magnifique que la commune où il été situé avait, vainement, essayé de l'en déposséder.

Quel que soit votre statut il n'est pas bon de posséder quelque chose, il se trouve toujours quelqu'un pour prétendre que ce quelque chose serait plus utile aux autres.

Les autres valent toujours mieux que vous, pour peu qu'ils n'aient rien et ne fassent rien c'est d'eux que l'on s'occupe. Seule la misère fait recette, ce n'est pas par hasard que le chouchou des français, sondage après sondage, est l'abbé Pierre.

Ma grand'mère ne l'aimait pas, il lui faisait concurrence, il ramassait la ferraille, mais pour les pauvres, avec les pauvres.... la pauvre elle ne pouvait pas lutter.

Ils faisaient la même chose, mais elle payait des impôts, lui pas.

Elle est morte ruiné et anonyme, lui pas.

Elle a eu, puis élevé seule des enfants, qui à leur tour eurent enfants et petits enfants, on y compte des enseignants, des ingénieurs, chercheurs, architecte, pharmacien, chirurgien, notaire, lui pas.

Il fallut dépenser beaucoup d'énergie pour obtenir sur le terrain de cet institutionnel un permis de construire. Après deux ans d'effort, le permis en poche, c'est la crise de l'immobilier qui m'attendait.

Après la tempête le beau temps, deux ans encore plus tard c'est le boum de l'immobilier. La caisse m'a gardé sa confiance, tout paraît devenir possible. C'est sans compter sur les réflexes des élus et de leur administration. Ils vous implorent lorsque tout va mal et veulent votre place lorsque tout va bien.

La commune d'assise du terrain, contre toutes les dispositions réglementaires, me refuse la prorogation du permis de construire accordé quand tout allait mal, sans doute préfèrerait elle en faire bénéficier quelqu'un d'autre maintenant que tout va bien.

Au même moment intervient, dans des conditions jamais éclaircies, un promoteur alpin. Le personnage est amusant, il se déplace exclusivement en hélicoptère, les banquiers viennent de lui octroyer une ouverture de crédit de plusieurs centaines de millions de francs.

Modeste entrepreneur au départ, il croit sincèrement être pour quelque chose dans son aventure, il n' imagine pas un instant que ce sont sans doute les circonstances qui l'ont transformé en, paraît-il, numéro un alpin.

Je ne cache pas qu'il me séduit, il est disons... nature, plus nature que ça tu meurs.

Muni de tout cet argent il part à la conquête du bord de mer. Je m'efforce de lui expliquer que la clientèle du bord de mer n'a aucun rapport avec celle des stations de sport d'hiver, notamment dans le cadre des investissements immobiliers.

Les alpes sont uniques à l'échelle mondiale, elles attirent une clientèle unique en un endroit restreint, il n'en n'est pas de même du bord de la mer qui est à la fois si ordinaire et si vaste.

Ce ne sont pas les mêmes budgets, et ils sont dilués par l'espace disponible.

Il m'a pris sans doute pour un imbécile prétentieux, comment peut-on oser donner des conseils à un homme qui ne se déplace qu'en hélicoptère et à qui les banquiers ont ouvert leurs coffres forts.

Il me rachète ce terrain, la marge couvrira largement les frais que j'avais engagés, c'est parfait pour moi. Pour lui, je crois que ce fut plus compliqué.

En ce qui concerne le refus de prorogation de mon permis de construire, je n'en n'ai jamais vraiment connu la raison, j'ai engagé une procédure contre la commune devant le tribunal Administratif par principe.

Il y a de cela plusieurs années. Je n'ai aucune nouvelle.

La justice : il faut la voir pour le croire.

J'ai été élevé dans l'idée que notre pays est un pays de droit. Au retour de déplacements à l'étranger mes parents concluaient toujours par un « finalement c'est en France qu'on est le mieux ». Ce constat incluait notre justice, y compris leur idée de justice. Rien à voir avec ce qui se pratiquait ailleurs.

La caricature de la justice pourrait être Belgrade à l'époque où l'opposition gagne les élections municipales. Milosevic dit que non. Les américains s'en mêlent. Milosevic conseille à l'opposition de saisir la justice. En dernière instance, la cour suprême déboute, contre toute raison, l'opposition. Les américains s'énervent, Milosevic reconnaît alors que l'opposition a gagné les élections municipales. Pour les magistrats de la cour suprême, quel échec, quelle honte.

Ce n'est pas très différent en France. Même en prenant en compte la nécessaire tolérance due à cette délicate activité, le constat est renversant.

Tolérance parce que la vérité est bien difficile à débusquer et que rendre la justice sans avoir au préalable cerné la vérité est illusoire.

C'est le nœud du problème, la justice voudrait se rapprocher de ce qui serait juste tout en sachant que cela ne lui est pas accessible, il ne lui reste que ce qui est vrai, le droit.

La vérité, du moins celle qui nous régit, est dite par la loi. Dans une société démocratique les outils pour la décréter sont très sophistiqués, élections, chambres d'élus, organismes de surveillance sont autant de filtres à travers lesquels doit passer la vérité avant d'être dite, avant d'être nôtre.

Comment les magistrats peuvent-ils si souvent la perdre de vue ? Les causes en sont nombreuses.

D'abord, dans un vieux pays comme le nôtre la loi est extrêmement complexe, certains problèmes, peu courants, sont régis par des lois ignorées ou mal connues des magistrats. Occupés à plein temps par la routine, petits vols, drogue, violence, circulation, ils n'ont ni le temps ni la curiosité de l'originalité judiciaire.

Ensuite, et là le problème est plus grave, ils ont quelquefois leur vérité personnelle, qui n'est pas fatalement la nôtre, celle que nos institutions nous ont donnée. Leur formation théorique ne les prédispose pas à comprendre la réalité, ni à une simple acceptation de la vérité dite. Certains ont le désir de peser sur notre société, donc fatalement sur sa vérité.

On rajoutera la rouerie des avocats, dont le sport préféré est justement de faire en sorte de transformer la vérité pour y embarquer les magistrats, à l'avantage de leur client.

Et enfin on ne peut négliger la politisation, un coup à gauche puis un coup à droite au gré des majorités, qui s'empare de la magistrature qu'elle en soit consciente ou inconsciente.

C'est ainsi que pris entre les limites de leur compétence, leur culture ou leurs idéaux personnels, les pièges des plaidoiries, il est courant de voir les magistrats se prononcer de façon plus que surprenante.

En ce qui me concerne, au titre de promoteur, donc de sale type, je collectionne les jugements et arrêts qui me donnent tort. Je subis une administration et des clients qui ont toujours raison même lorsqu'ils enfreignent grossièrement la loi. Cela me ruine, me mine et me désespère, mais je dois vivre avec.

Ici aussi l'effet corporatif joue à plein régime. Ainsi, plus le jugement de première instance aura été ridicule ou erroné plus l'arrêt d'appel a des chances de l'entériner. Les magistrats pensent sans doute que la reconnaissance de l'erreur affaiblirait la justice. Il me semble que non. Quoi qu'il en soit la réponse n'est pas pour demain, il faudrait que les habitudes changent, je n'y crois pas.

Les sixième et septième rencontres avec le fisc sont en apparence distinctes, en réalité liées.

Ma mère est décédée dans des conditions qui continuent à me culpabiliser. C'était une petite femme d'un mètre cinquante, toute maigre, sans doute mignonne jeune, que j'ai l'impression d'avoir toujours connu âgée.

Elle avait un équilibre psychologique incertain, elle soignait ses angoisses à l'apéritif. Le frontignan et le porto lui servaient de prozac. Avec le temps elle avait appris à en doser les quantités pour obtenir le résultat souhaité, sans débordement et d'une façon relativement discrète. Elle avait cependant sous-estimé la dépendance et le dégât sur son organisme.

A 79 ans, c'est très usée qu'elle dû affronter le corps médical, auquel, il faut le reconnaître, elle avait totalement échappé jusque là.

Dans le même temps j'étais sous le feu d'une agression économique d'une grande violence, en dépôt de bilan, à la rue, j'avais hypothéqué notre maison familiale.

Ma mère m'avait tout donné, sa confiance en moi était aveugle. J'ai jeté dans sa bataille pour la vie les dernières forces économiques qui me restaient.

Se faire soigner n'est pas simple. Rien n'est comme sur la photo. Il n'y a que les politiques pour prétendre que les sommes astronomiques que nous investissons dans la sécurité sociale nous garantissent des prestations de qualité.

Dans la réalité l'acte médical, sublimé par la légende populaire, n'est malheureusement qu'ordinaire.

La situation dans les hôpitaux est effectivement hors du commun, comment pourrait-il en être autrement ? Il ne peut pas être anodin de regrouper en un seul lieu autant de peurs et de douleurs.

Mais le personnel lui, bien que porté par cette situation, n'est qu'humain. Toute la palette des travers des hommes est présente. Bien sûr, abnégation, courage, don de soi-même, mais dans le même temps, lâcheté, cupidité, égoïsme, hypocrisie, tout est là.

Une seule issue, la méfiance et la chance, et encore....

Conscient de tout cela j'avais une religion, mourir dans la famille, à la maison, me paraissait primordial.

Il en fut ainsi pour mon père, j'ai échoué pour ma mère.

Lors de sa dernière opération les médecins, peut-être nous ont-ils jugé alors trop faibles psychologiquement elle et moi, nous ont fait croire qu'ils avaient terrassé son mal, qu'elle serait sur pieds quelques semaines plus tard.

Pensant avoir du temps devant moi j'ai remis à meilleure fortune les aménagements nécessaires à engager dans la maison pour qu'elle y revienne.

Elle a perdu la vie seule dans une chambre de maison de repos. C'est dommage. Peut-être que ce n'est pas important.

D'une manière plus large j'ai du mal aujourd'hui à adhérer aux différentes croyances qui nous présentent la vie comme une aventure personnelle et la mort comme un avenir collectif. Pour tout dire je pense même exactement le contraire.

La vie n'a d'intérêt que dans sa dimension collective, familiale, nationale voir universelle, la mort par contre me paraît définitivement individuelle.

Paradoxalement, c'est dans la dimension collective que l'individu, sa liberté, ses choix personnels, son unicité, sont valorisés, apportent aux autres. Que nous importe que Robinson Crusoë soit un génie, s'il est seul sur son île.

Avant cet épisode médical qui l'a emporté rapidement, je déposais sur le compte en banque de ma mère les sommes que je réussissais à récupérer par-ci par-là. Elles échappaient ainsi aux saisies surprises journalières destinées à me liquider,

Deux jours avant son décès j'ai retiré l'argent mis par mes soins quelque temps plus tôt sur son compte.

Deux mois après sa disparition je signais la paix avec mon ennemi institutionnel, depuis je n'ai plus eu de problème d'argent, trop tard pour elle.

Plusieurs mois plus tard c'est par courrier simple que les services fiscaux vont se manifester.

Ils sont, disent-ils, intrigués par les sommes qui ont transité par les comptes de ma mère, ils me soupçonnent d'avoir profité de largesses de sa part, qui auraient ainsi échappé aux droits de succession.

Je rappelle que ma mère est à ma charge, depuis vingt ans totalement, depuis plus longtemps encore au titre de son assurance maladie.

A cette époque je suis moins à vif économiquement, l'horizon s'éclaircit. A réception du courrier je prends mon téléphone, j'appelle la signataire, je lui explique en détail la situation, telle que vous la connaissez. Telle aussi que la connaît le fisc qui ne peut ignorer l'état de misère économique de ma mère ne possédant rien, ni retraite, ni assurance, à l'exclusion de sa maison d'habitation, notre maison.

Le fisc connaît aussi ma situation personnelle puisqu'il a fourré son nez dans tous mes comptes et qu'il est impliqué directement dans mes déboires économiques d'alors.

Cet inspecteur est complètement hermétique à mes explications.

Les apparences lui permettent de taxer, aux droits de succession, les fonds qui sont passés du compte de ma mère au mien, le reste ne l'intéresse pas.

Elle se moque complètement de savoir que ces fonds m'appartiennent, qu'il n'est pas dans la tradition de payer des droits de succession sur des fonds qui vous appartiennent.

Il va s'ensuivre des échanges de courrier musclés. Puis plus rien.

Méfiez-vous du silence fiscal, comme celui de la forêt il ne cache rien de bon.

C'est une notification de redressement, la veille de Noël, en lettre recommandée, qui va le rompre.

Cette notification vise les droits de succession, elle réintroduit les sommes m'appartenant, au motif de leur passage sur le compte de ma mère, et, pour faire bonne mesure, elle augmente de trois millions de francs l'estimation de la maison familiale.

Au décès de ma mère, souhaitant faire les choses en règle, j'ai déclaré la maison un million cinq cent mille francs, j'ai payé deux cent cinquante mille francs de droits. N'étant pas très riche, je m'étais trouvé responsable et citoyen en agissant ainsi.

Pour moi cette maison ne se concevait pas en terme de valeur. Sa dépossession m'aurait laissé anéanti.

J'ai du mal à imaginer qu'elle puisse représenter un énorme capital, je n'ai jamais pu me projeter dans sa vente, tellement elle fait partie de moi, et maintenant de ma famille.

A quinze ans, l'hiver, tous les jours à quatre heures, en sortant du collège, j'empruntais le fusil de mon père et je me postais dans notre garrigue à l'affût des merles et des tourdes.

Au printemps la même garrigue se couvrait des fleurs blanches et roses des amandiers. C'est à cette période et en automne que les perturbations océaniques, dispersées au dessus de la montagne noire, capturent dans leurs nuages d'altitude les rayons du soleil couchant, le ciel alors vous alanguit. Il dispose en

éventail des roses et des gris que la meilleure des photos n'est pas capable de reproduire. Sa voûte paraît alors si haute que l'univers pourrait se résumer là.

L'été ce sont les cigales et les pommes de pin qui craquent sous la chaleur, pendant qu'un brouhaha confus vous rappelle que la plage proche est bondée.

Ce n'est pas le cours des pensées de mon inspecteur.

Sait-elle que tous les ans à Pâques mes enfants ont cherché, tremblants d'émotion, les chocolats que nous cachions à l'ombre, pour ne pas qu'ils fondent au soleil le temps qu'ils les trouvent ? Qu'aujourd'hui ce sont nos petits enfants, cousins réunis dans la même quête, avec la même émotion, qui cherchent les chocolats pascals.

Comment peut-on chiffrer cela ? Comment peut-on exiger de quelqu'un qu'il ait à payer pour continuer tout simplement à vivre ces moments de bonheur ?

Quel rapport peut-il y avoir entre la spéculation immobilière et la vie familiale ? De quel droit tiennent-ils le pouvoir de priver de ses racines celui qui a le malheur de ne pas gagner assez pour leur payer une dîme sur la prise de valeur de sa maison, quand bien même il ne la vend pas ?

Né dans un quartier convoité ou le devenant, vous serez déplacé si vous êtes humble. Et ne comptez pas sur les ardents défenseurs des peuples déplacés, vous n'êtes pas un peuple, vous êtes vous seulement, donc rien. Votre bien sera mieux entre les mains d'un autre et votre argent mieux entre les leurs.

Ainsi va la vie au pays, de la fausse égalité, de la dictature de la vraie et ordinaire jalousie.

Leur religion c'est : « file moi ta femme et tes pantoufles, ou ton mari et ta voiture, je vais les donner à ceux qui n'en n'ont pas, ils en ont évidemment plus besoin que toi, ils en meurent d'envie et en feront meilleur usage ».

Passé le moment de stupeur lié à la réception de ce genre de nouvelle, j'arrive à lire objectivement la missive.

Je constate que pour arriver à ses fins le fisc a tout simplement considéré comme constructible le jardin de la maison, qui ne l'est pas.

En fait l'ensemble représente 4 500 M² situés dans une zone de plan d'occupation des sols constructible avec une restriction, chaque construction doit disposer de 1 000 M² minimum. Il y en a une deuxième, incontournable, la maison et son jardin n'ont qu'une petite sortie de cinq mètres sur la rue, le jardin est en réalité en profondeur et totalement enclavé. Il n'est pas possible d'en distraire une parcelle pour la vente et la construction.

Fort de cette réalité, j'en informe le fisc.

En retour je reçois la confirmation du redressement. Les bras m'en tombent.

Bien que maintenant âgé, je suis encore assez naïf pour penser qu'il y aura, quelque part dans la hiérarchie, un honnête homme capable de comprendre et de dénouer la situation.

C'est vrai que je suis âgé, quand je me retourne je constate que le temps a passé sans que j'en prenne conscience. Si vite, comme disent les vieux, et de plus en plus vite.

Que de rêves disloqués, d'épreuves traversées. Une impression que rien ne s'est vraiment passé comme prévu et en même temps pas de véritables surprises, comme si dès le départ on savait, sans vraiment l'admettre, qu'il n'y a pas de limite à Dieu et au Diable, au bien et au mal, au bonheur et au malheur, étroitement mêlés dans le déroulement de notre vie, dont nous sommes en réalité les seuls acteurs et spectateurs.

Là sont vraiment l'unité et l'unicité de lieu et de temps, en nous.

Et toujours présent, le poids écrasant de la situation.

C'était il y a presque vingt ans, Remy a disparu, il en avait dix huit.

Le drame se joue en ville, une avenue importante, large, roulante, sur laquelle arrivent des parkings d'immeubles, de grands immeubles.

Dans ces immeubles habitent des personnages importants du parti communiste, alors en charge du destin de la cité.

Importunés d'avoir à attendre, pour sortir de leur parking, que le flot de la circulation de l'avenue se tarisse, ils rendent, contre toute logique et contre toutes règles, leur sortie privée prioritaire sur l'avenue.

Tout se passe bien pendant longtemps, je suppose qu'ils n'abusent pas de leur privilège et sortent prudemment.

Mais un jour, alors que Remy, passager d'une moto, arrive à cette intersection, un con force la priorité. Le choc est inévitable, même s'il peut être fait reproche au conducteur de la moto de ne pas avoir maîtrisé son engin, cette priorité contre nature va s'avérer être un piège mortel.

Nous sommes loin ce jour là, à 800 Kms. Difficilement joignables, les téléphones portables n'existent pas. Ce n'est que plusieurs heures après l'accident que nous pourrions être joints.

Au téléphone je comprends que la situation est grave, Remy a été transporté dans le coma au CHU.

Nous prenons immédiatement la route. La douleur est extrême, une douleur terrible, que l'on ne ressent pas physiquement mais qui vous envahit totalement, c'est la douleur de votre enfant qui est en vous, les larmes ne suffisent pas à l'atténuer, elle emporte tout, rien ne peut l'arrêter.

Nous arrivons à cinq heures du matin au CHU. A l'accueil on nous informe qu'il est en salle de réveil. Une appellation trompeuse, puisque sont réunis dans cette salle les cas les plus désespérés, peu se réveilleront.

Il dort, il est intact, j'éclate en sanglot, depuis je prie pour qu'il ne m'ait pas entendu, pour ne pas avoir ajouté à son désespoir. L'infirmière nous dit de ne pas dramatiser qu'il faut attendre huit à dix jours pour se prononcer.

Il a été projeté en l'air au moment du choc, sa tête a heurté le sol en retombant, des hématomes à l'intérieur font pression sur son cerveau. Le pilote de la moto est moins touché, il s'en sortira.

Le lendemain nous avons rendez-vous avec le professeur qui le suit.

Il ne me plaît pas, pas du tout, son assistant non plus, ils sonnent faux, hypocrites, trop mielleux pour être honnêtes. Mais ce sont eux qui soignent Remy, je fais bonne figure.

J'étais à mille lieux de m'attendre à ce qu'ils me disent.

Remy est mort cliniquement, ils veulent ses organes. Là tout s'effondre. Je prends conscience que la situation n'est plus maîtrisable, ils ont tous les pouvoirs, je suis anéanti.

Je me bats pour Remy, je refuse, ils me font comprendre que la douleur m'égare, que je vaudrais mieux que cette réaction primitive. Les enfoirés.

Hélas je compose, je demande des preuves de la mort de Remy, ils acceptent de faire un nouvel électroencéphalogramme le lendemain matin, ils m'expliquent qu'il s'agit d'un privilège extrême, que dans ce laps de temps les organes peuvent devenir inutilisables.

Le lendemain je suis vaincu. Ils vont le dépecer.

Il n'y a pas que le fisc que je hais, je hais aussi ces deux là.

Aujourd'hui je suis toujours convaincu que Remy aurait pu survivre longtemps dans le coma, il n'en serait peut-être pas sorti, mais peut-être que si.

J'ai compris que pour la médecine il est plus valorisant de remettre en état un déficient des reins, des yeux, du foie ou autre organe transférable que de sauver la vie à un jeune imprudent qui restera peut-être handicapé à vie.

Jeunes gens qui prenez la route, si vous n'êtes pas une star reconnue, un fils de ministre ou de professeur de faculté, pensez-y.

Je connais trop les hommes pour ne pas être sûr que ces prélèvements d'organes ne peuvent échapper à leurs intrigues.

Nous avons eu, il y a quelques années une jeune fille au pair Tchèque. Un matin nous la trouvons en larmes dans sa chambre. Nous apprenons que sa maman, de plus de soixante dix ans, est sous dialyse. Son père vient de lui écrire qu'elle doit rentrer d'urgence en Tchéquie, les médecins veulent prélever un de ses reins pour le greffer sur sa mère. Je suis effondré, cette jeune fille a vingt ans, je passe toute une journée à lui expliquer que la vie ne fonctionne pas dans ce sens là, que si une mère peut donner un rein pour sa fille, le contraire n'est pas juste. Elle aime profondément sa mère. Elle part. La mère refusera la stratégie des médecins, aujourd'hui elle vit toujours et sa fille est intacte.

La disparition d'un enfant est un chagrin sans limite, irréversible, définitif.

Au-delà des pleurs se sont des hurlements de bête que l'on ne peut maîtriser, qui s'échappent de vous par vague, accompagnés de torsions incontrôlées de tout le corps.

Dans la tête s'est pire encore, tout paraît dérisoire, une terrible impression d'avoir failli à sa mission de père vous étouffe. Une frustration indescriptible vous dévore à l'idée que vous ne le verrez jamais en homme, que vous ne connaîtrez rien de ce qu'il aurait été, alors qu'il n'est pas encore construit il ne laissera qu'une personnalité inachevée. Que c'est dur. J'ai du mal à l'écrire.

Paradoxalement la question de Dieu ne se pose pas. Il serait fatalement au banc des accusés, ce n'est sans doute pas son rôle.

Mais une autre impression m'a profondément marqué.

La nuit de la disparition de Remy j'ai été envahi. Je crois que c'est le mot qui convient. Je veux dire que j'ai eu l'impression que quelqu'un entrerait en moi. La chose se passait sans doute dans ma tête, mais avec une vraie force, quasi physique.

Ce phénomène a duré quelques heures, provoquant un court apaisement, puis plus rien et de nouveau le chagrin.

Je ne suis pas devenu mystique. Mais lorsque, comme tout le monde, je me pose les questions de la vie et de la mort, de la chair et de l'esprit, cette émotion rejaillit, sans que je puisse lui accorder une signification précise évidemment.

Nous étions encore relativement jeunes et nous avons pu connaître le bonheur d'un autre enfant. Ce n'était pas un troc, ni un défi, simplement un besoin vital.

Notre fille est là, porteuse de la vie elle est arrivée dans une famille en état de choc.

Il me faut admettre que ce choc n'a pas été que négatif. La nécessité, dans ces conditions, de croire à un tout se fait impérative.

En effet la mort de Remy nous a construit, elle a été porteuse d'énergie, de volonté, de sens à notre vie, ses frères et sa sœur aujourd'hui sont plus mûrs et responsables que nous l'étions à leur âge.

Comment accepter ses apports s'ils ne sont construits que sur le néant, la perte de l'autre. Ce serait désespérant qu'il ait apporté sans retour pour lui.

Sans en avoir la certitude j'ai, depuis cette expérience, la conviction d'appartenir à un ensemble, par l'esprit.

Laissons là ces souvenirs si tristes. Revenons aux vivants, à leurs misères d'humain.

L'homme vit en groupe. Ce qui est troublant c'est qu'aussitôt formé le groupe devient une entité qui a ses propres réactions. Ainsi le même homme peut appartenir à plusieurs groupes dont les réactions vont être différentes. Par exemple sa famille, ses amis, son environnement professionnel, son pays, sa religion, bientôt, avec le progrès des communications, la terre entière.

Ces ensembles suivent leurs émotions et leur destin, sans prendre, d'aucune façon, en compte les individus qui les composent.

Jouet de mon environnement, connu et utilisé à mon insu par un esprit qui ne m'est peut-être pas propre, me voici homme face à une utopie : la liberté individuelle.

Malgré les constats précédents, je suis preneur. Peu m'importe qu'il ne s'agisse en réalité que d'une vue de l'esprit. J'aime profondément, passionnément, à la folie, ma liberté individuelle, peu m'importe qu'objectivement elle n'existe pas. Croire par instant que j'en dispose me suffit, justifie à mes yeux toutes les luttes.

L'erreur que je fais, elle est commune, c'est de croire que les autres, attachés aussi probablement à leur liberté individuelle, seront respectueux de ce fait de la mienne.

C'est ce qui m'amène à imaginer, benoîtement, qu'à un moment les agressions dont je suis l'objet seront dénoncées par un être supérieur en grade et en responsabilité.

L'expérience mal comprise du passé m'incite aussi à le penser. Je suis, jusqu'à présent, toujours sorti presque intact, même quelquefois plus fort, des situations injustes que j'ai pu rencontrer.

Mais à y bien réfléchir je crois que c'est simplement l'évolution des situations et ma résistance chanceuse qui ont eu raison de l'obstacle que je rencontrais et trouvais injuste.

C'est donc à tort que j'espérais, à l'occasion de cette dernière dérive fiscale, un sursaut hiérarchique des services.

Il n'y en aura pas.

La situation est si invraisemblable que j'ai l'impression d'avoir un boulevard devant moi pour faire valoir mes droits. Erreur. Le droit n'intéresse pas les services fiscaux.

Le droit est une technique qui consiste à rechercher les moyens d'éditer, puis d'appliquer, les règles les plus justes possibles de vie en commun, à l'intérieur d'un groupe. Disons que c'est comme ça que je le vois.

Les services fiscaux n'ont pas de règle, ils se foutent du droit, ils ont seulement un objectif.

Remplir les caisses de l'état au fur et à mesure que d'autres les vident.

S'ils se mettaient dans l'idée de respecter des règles dans cette entreprise, leur tâche en serait compliquée.

Nous allons en avoir ici la démonstration la plus absolue.

Terrain constructible, contre terrain non constructible, c'est simple, il suffit de demander aux services d'urbanisme de la ville la situation de ces terrains.

Je dépose donc une demande de certificat d'urbanisme auprès de ces services. Ce document, officiel, a pour fonction de définir la situation d'un terrain par rapport aux règles d'urbanisme applicables. Il est techniquement simple et irréfutable.

Il me revient, indiquant que le jardin de ma maison familiale est indivisible en tant que terrain constructible, toute parcelle distraite sera inconstructible en l'état.

Fort de cet argument massue, ulcéré d'être depuis des années victime des services fiscaux, pour une fois en position de force absolue, je décide de ne pas laisser passer, j'engage une procédure pénale de concussion.

Il y aura deux conséquences.

La première sera un nouveau contrôle fiscal. La bête, touchée va essayer de mordre.

Nouvelle lettre recommandée. Septième contrôle.

Est visée, une nouvelle fois, la société que je possède contre le grè de mon ancien associé, celle qui m'a valu des années de luttes épuisantes. Elle dispose aujourd'hui quelques lots invendus, elle a déclaré ses bénéfices et a payé l'impôt sur les ventes réalisées. Elle est en règle.

Un inspecteur, au féminin, annonce sa venue. Elle vient de La Rochelle, 750 Kms de trajet, aux frais du trésor public.

Maintenant bien au fait de ce type de rencontre, j'ai pu constater un problème lourd de conséquence à leur occasion.

A la lettre du début est joint un document qui s'intitule «la charte du contribuable vérifié », ou un titre de ce tonneau.

Dans ce document l'administration explique, avec force détails, que le contrôle est contradictoire, c'est-à-dire que les deux parties peuvent s'exprimer librement, que de ce fait la rencontre et les échanges verbaux avec l'inspecteur sont fondamentaux.

D'ailleurs si vous refusez cette rencontre l'administration se réserve le droit de vous taxer, arbitrairement et sans recours, à sa guise.

C'est dire à quel point ce que vous allez vous dire, vous et l'inspecteur, est important, c'est du moins ce qui est dit dans cette charte.

Dans la pratique il en est tout autrement.

Je crois utile de vous rappeler le fonctionnement de l'intrigue. Les services fiscaux ont peu de chance de venir chez vous pour une vraie fraude, mathématique. Si vous êtes un vrai fraudeur, soit ils ne vous connaissent pas, soit au contraire ils vous connaissent, votre fraude est alors tolérée, donc non recherchée. Les différentes obligations mises à votre charge telles que expert-comptable, commissaire aux comptes, vous interdisent toute fraude conséquente.

Les inspecteurs viennent en réalité lever un sur-impôt. La question pour eux n'est donc pas de savoir si vos comptes sont corrects, mais comment vous faire payer plus.

Pour aboutir ils ont besoin d'avoir une image globale de vos activités, de votre personnalité, de vos certitudes, de vos craintes, c'est avec ce matériau qu'ils vont construire, en utilisant leur verbiage ésotérique et leurs chiffres cabalistiques, leur tour de magie qu'ils appellent « redressement fiscal ».

Pour eux, vous connaître est essentiel, d'où conseils et menaces de la charte.

En admettant que vous acceptiez de jouer le jeu, quel en sera le résultat ?

Je vais vous le dire: l'inspecteur aura essayé sur vous, avant utilisation réelle, les arguments qu'il entend développer pour vous soutirer de l'argent. Il connaîtra vos défenses, pourra évaluer leur valeur. Il aura la mesure de son tour de magie.

Son redressement interprètera, à son seul avantage, tous les échanges que vous aurez eus.

Il ne restera rien, plus jamais rien, de ce que vous vous aurez dit, de la manière dont vous l'aurez dit.

Dès la notification du redressement vous entrez dans une phase de réclamation, d'abord amiable, puis judiciaire. Vous êtes celui qui réclame, qui conteste, votre place est définitivement là.

Plus rien ne sera contradictoire.....comme ils disaient. Toute la procédure est écrite, plus jamais vous n'aurez la parole. Or tout ne peut pas s'écrire, ou du moins avoir la même signification dit ou écrit.

Fort de ce constat et désireux de changer le cours des choses, j'ai averti l'inspecteur, par courrier avant sa venue, que toutes nos conversations seraient filmées. Je souhaitais garder une trace de ma sincérité dans les débats à venir, je n'avais rien à cacher.

J'ai sur CD l'intégralité de nos échanges. Le problème n'est pas résolu, personne ne veut les regarder et je ne peux obliger personne.

Pourtant, tout y est. Le doute qui assaille l'inspecteur pendant son contrôle, son besoin de se justifier en mettant en avant des sommes que j'ai payées en trop, la simplicité de ma société, sa transparence, tout.

Cette réalité va disparaître dans le redressement, car il y va y en avoir un, probablement imposé à l'inspecteur par sa hiérarchie. N'oublions pas que nous sommes dans un combat global. Le redressement portera sur plusieurs millions de francs, comme d'habitude.

Description. La loi impose à la TVA les programmes constructifs pendant cinq ans, ensuite ils tombent dans le droit commun de l'enregistrement, sauf s'ils concourent à la réalisation d'immeubles à usage d'activités soumises à la TVA. Cette opération immobilière concerne la réalisation d'un hôtel, activité liée à la TVA, donc les droits de déduction restent intacts.

Quand ce n'est pas le cas, passé le délais de cinq ans, le constructeur à qui il reste du stock doit, en principe, restituer au trésor la TVA qui a grevé les travaux liés à la réalisation de ce stock, TVA qu'il a déduite au moment du paiement de ces travaux.

Dans la pratique le constructeur qui a du stock cinq ans après la mise en chantier est en difficulté, à la lumière de la dernière et terrible crise de l'immobilier les services fiscaux se sont aperçus que cette mesure n'est pas applicable, elle précipiterait la faillite de centaines d'entreprises déjà mal en point, toutes exemptes de volonté de tricher sur ce point.

Mais, bien que sale, l'arme est là.

Donc le fisc va me réclamer la restitution de presque trois millions de francs de TVA, faisant mine de croire que l'immeuble n'est pas utilisé pour une activité relevant de la dite TVA.

En fait, dans un état soucieux de la loi, le fisc n'aurait aucune chance de succès, pour les raisons que j'ai évoquées, mais aussi parce que sa demande est techniquement prescrite.

Mais, car il y a un mais, il se trouve que cette société a payé au fisc une TVA de plus de deux millions de francs qu'elle ne devait pas. N'ayant pas pris conscience à l'occasion des dernières ventes de lots que mon programme était taxable aux droits d'enregistrement et non plus à la TVA, j'ai réglé cette dernière, à tort donc.

Coincée par son souhait de paraître équitable, l'inspecteur n'a pas pu l'ignorer, le fisc me doit donc cette somme.

Vous imaginez le vrai résultat de ce contrôle, destiné au départ à me faire craquer face aux invraisemblables élucubrations des contrôleurs de la succession de ma mère : plus de deux millions de francs à rembourser à un contribuable qui non seulement ne triche pas, mais se trompe à son désavantage.

Le contrôle vengeance se transforme en déroute. Inimaginable pour le fisc.

J'ai engagé un recours en contestation. Les CD du contrôle sont à la disposition de ceux qui auront à juger. Mais la justice....

Force est de constater que l'abondance de lois qui nous gâchent la vie, ici ou ailleurs, est en réalité très utile à ceux qui ont le pouvoir.

Il n'est pas difficile de comprendre que si chaque citoyen est en infraction quelque part, il ne peut s'opposer valablement à ceux qui détiennent le pouvoir sans se voir poursuivi. C'est, à l'échelle individuelle, l'équivalent de la menace atomique.

Notre vie bascule, jour après jour, dans un enfermement juridique que tous acceptent en sautant de joie.

Les règlements nous encerclent, nous cadennassent, nous transformant en délinquants chroniques, chair à pâté de nos politiques et technocrates.

Mais ils plaisent aux hémiplegiques de la réussite qui souhaitent aux autres la paralysie totale. Ainsi se nourrit l'odieuse jalousie, insatiable, qui revendique son lot constant de fusillés sur l'hôtel de l'intérêt commun. Comme si le groupe ne perdait pas à s'affaiblir ainsi de ses membres, individuellement.

Liberté individuelle, j'aimais l'idée que tu puisses exister, je pensais que tu servais à tous.

J'essaie de me faire à l'idée que tu n'existes pas, donc j'ai déjà perdu, c'est peut-être ça vieillir.

Face à mon attaque devant le tribunal correctionnel concernant le redressement des droits de succession après le décès de ma mère, nous venons de voir que le fisc a répliqué d'abord par un contrôle qui fait long feu.

La deuxième arme engagée par les services fiscaux pour me terrasser va s'avérer encore plus ridicule. Seuls les humbles et les modestes sont sensibles au ridicule...il ne leur manquerait plus que ça, être ridicules. Les puissants s'en foutent. Le fisc s'en fout.

Vingt quatre heures avant l'audience du tribunal correctionnel, je reçois les conclusions de l'avocat du fisc.

Là, coup de théâtre, il fournit un certificat d'urbanisme positif indiquant que le jardin de ma maison est constructible. Pas moins.

Alors que l'objet de l'audience est la poursuite que j'engage justement au motif que le jardin n'est pas constructible, que ma démonstration repose sur un certificat d'urbanisme négatif en apportant la preuve.

Je suis estomaqué.

Immédiatement j'écris au tribunal pour demander un renvoi me laissant le temps de comprendre ce qui se passe. Car il se passe quelque chose, j'en suis sûr, la

construction c'est mon métier, je crois savoir quand un terrain est ou n'est pas constructible.

Le renvoi est accepté. L'affaire est reportée à une audience ultérieure.

Ma première visite est pour le service instructeur des certificats d'urbanisme.

Là, immédiatement, je découvre que l'intrigue n'est finalement pas très subtile, je la comprends dans l'instant.

Je vais essayer de vous l'expliquer. Cette maison et son jardin sont dans une zone constructible du plan d'occupation des sols. Ce qui rend le jardin inconstructible ce n'est donc pas le zonage du plan d'occupation des sols, mais deux autres contraintes. La première est une absence d'accès pour des lots qui seraient éventuellement créés, la deuxième tient au fait qu'une parcelle a été vendue depuis moins de dix ans et que de ce fait il ne peut pas s'en vendre deux autres sans passer par une procédure de lotissement qui n'aurait aucune chance de succès eu égard, là aussi, aux difficultés d'accès.

L'administration fiscale n'a pas lésiné. Elle a tout simplement falsifié la vérité en remplissant les imprimés de demande de certificat d'urbanisme.

Tout d'abord elle a volontairement omis de faire figurer, comme demandé, la date de délivrance et les numéros du certificat d'urbanisme précédent fourni par mes soins, alors qu'elle l'a en mains, cette indication aurait alerté les services instructeurs.

Ensuite elle a omis, là aussi volontairement, d'indiquer la vente précédente d'un lot, vente qu'elle connaît parfaitement pour m'avoir posé des questions à son sujet, ainsi qu'au notaire rédacteur de l'acte de vente.

Puis, pour faire bonne mesure, elle n'a pas indiqué le motif de sa demande qui évidemment était de savoir si le terrain pouvait être vendu comme terrain à construire.

Ce faisant elle a amené les services instructeurs à se prononcer uniquement sur la situation de la maison et de son jardin par rapport au zonage du plan d'occupation des sols. Effectivement ils sont en zone constructible.

Il y a donc faux, falsification de la demande dans le but d'obtenir par ce biais un document officiel qui sera utilisé pour tromper la justice. C'est grave.

Ne vous amusez pas à en faire autant, c'est la prison à coup sûr. Si à l'aide d'un tel stratagème vous vous mettez dans l'idée de soutirer à quelqu'un une somme équivalente à celle que me réclame le fisc, environ un million de francs, votre compte est bon.

Pour le fisc c'est différent. Avant de se pencher sur la différence, quelques informations complémentaires.

Comment imaginer que les services municipaux aient pu délivrer, à quelques mois d'intervalle, sur le même terrain, deux certificats d'urbanisme si diamétralement opposés ?

Il n'y a rien à imaginer, ils sont évidemment complices. La preuve en serait rapportée, s'il le fallait, par le fait que, contrairement à l'obligation que leur en fait la loi, ils ne m'ont pas adressé la copie de ce certificat délivré à un tiers sur mon terrain. Sans doute pour en laisser la primeur aux magistrats.

Mais entre la délivrance de ces documents et la connaissance que j'en ai, encore une fois la chance est au rendez-vous, l'équipe municipale est changée.

Je décide de demander une consultation à un des meilleurs juristes français en droit de la construction. Un professeur de faculté qui dit ce droit dans le jurisclasseur, ouvrage de référence pour tous les professionnels.

Sa consultation est lapidaire, il est outré.

Muni de ce document je prends rendez-vous avec le nouveau maire et lui explique la situation, sans omission.

Il demande un temps de réflexion, puis il prend un arrêté d'annulation du certificat d'urbanisme positif.

Sans que je puisse affirmer qu'il y ait un rapport, nous apprendrons quelques jours plus tard, par la presse, que la municipalité précédente oubliait de déclarer la TVA lors de l'exploitation de l'incinérateur à transformer les chrétiens en poussière. Il manquait environ trois millions de francs à l'appel.

Il me revient, allez savoir pourquoi, cette chansonnette d'enfance : je te tiens, tu me tiens par la barbichette....

Un coup de chapeau à l'intégrité du nouveau maire, à moins qu'il n'ait pas bien saisi dans quel danger il se mettait en rétablissant la vérité.

Je me présente au tribunal correctionnel, serein, vous vous en doutez.

J'avais tort. La présidente va me fustiger, me reprocher d'agresser d'honnêtes fonctionnaires agissant dans le cadre de leur mission. Non seulement je vais perdre, mais en plus je vais me faire tancer.

Cruelle désillusion, infaillibilité du fisc et de l'état, confraternité des fonctionnaires, tout un programme.

Ah ces fonctionnaires, n'allez pas croire que je les déteste. Non, mais je leur reproche d'avoir pris le pouvoir et de nous imposer leurs règles qui ne sont pas faites pour ça.

Je m'explique. Je crois à tort ou à raison que l'économie est un élément de la vie universel, incontournable et fondamental. Je crois que comme l'eau, l'air, elle est extérieure à l'homme et s'impose à lui, ainsi qu'à tout être vivant sur cette planète.

Sans mulot dans les champs, pas de rapace dans les airs. Ce qui perturbe la réflexion c'est que malgré les mulots, s'il y a des chasseurs, il n'y a toujours pas de rapace dans les airs.....ils sont dans les gibecières.

Il y aurait cependant beaucoup de fatuité à imaginer que l'homme peut véritablement et durablement intervenir sur l'universalité de l'économie. Sur le long terme, il en dépend plus qu'il ne peut l'instrumentaliser.

L'économie a sa vie, ses calmes, ses tempêtes, ses cyclones, ses paradis. Des hommes affrontent les quarantièmes rugissants, d'autres l'économie. Tout comme les premiers ils en bavent des ronds de flan, tout comme les premiers ils aiment ça, ils sont sans doute fait pour.

Il ne viendrait à l'idée de personne de confier la barre du bateau à ceux qui regardent la transat à la télé, le ballon de foot aux supporters, la coupe Davis aux téléphiles du tennis.

Paradoxalement, en ce qui concerne l'économie tout le monde est d'accord à en donner les commandes à n'importe qui. Aux nobles il fut un temps, aux héritiers, aux fanatiques de tous poils religieux ou politiques, tout cela avec les succès que l'on connaît.

Croyant à l'universalité de l'économie je la respecte, ce qui ne veut pas dire que j'en suis l'esclave ou le zélé adorateur. Je prends en compte ses impératifs, j'évite d'aller me fracasser dessus.

Il y a cent ans notre pays était majoritairement composé d'hommes et de femmes qui affrontaient journallement les récifs de l'économie. Qu'ils fussent paysans, artisans, commerçants, ouvriers, employés ils dépendaient directement de leur travail, ils étaient seuls responsables de leur présent et de leur avenir.

Ainsi chacun, vecteur pour sa part de son économie, ils enrichirent, par leur masse réunie, notre pays et en payèrent directement le prix.

Ils eurent le souci légitime d'organiser l'état. A ceux à qui ils confièrent cette tâche ils donnaient peu, mais en contrepartie ils exigeaient peu. Il me semble que c'est ainsi que naquit l'idée que le travail puisse ne pas avoir de rapport direct

avec un résultat productif. Ce fait portait en lui l'atténuation inévitable de l'idée de responsabilité d'abord économique, puis de responsabilité tout court.

Un nombre restreint d'individus, au service de l'état, obtint la sécurité de l'emploi et la dilution, plus ou moins importante, de ses responsabilités au sens donné dans la jungle économique.

Comment ces personnes, minoritaires, purent d'une part prendre le pouvoir et d'autre part faire de leur statut le modèle social, engageant le pays à oublier les contraintes terribles mais inévitables de l'économie.

Sur le deuxième point il ne me paraît pas qu'il y ait besoin d'une explication. Qui n'a pas rêvé d'être hyper protégé et irresponsable ? Ceux qui lèvent le doigt sont probablement des menteurs.

En ce qui concerne la conquête du pouvoir c'est sans doute plus compliqué. Voici mon explication, sans garantie du gouvernement.

L'éducation nationale fut un temps un véritable ascenseur social égalitaire, accessible à tous, si l'on accepte l'idée que les différences intellectuelles ne sont pas elles même une injustice. Tant et si bien que cette institution prit un essor gigantesque, et le mot est faible.

Il y a moins de cinquante ans, devenant l'espoir de tous, elle fut débordée, la qualité de son enseignement et surtout l'attention qu'elle pouvait porter individuellement à chaque élève se détériora gravement.

Les élèves furent un peu livrés à eux même, en 1965 ils le réclamaient d'ailleurs avec vigueur, en 1968 la cause était entendue, par leur révolution d'opérette ils obtenaient le laxisme le plus total, à leur profit croyaient-ils.

L'enseignement à l'école faiblissant, ceux qui étaient aidés à la maison prenaient l'avantage.

Les enseignants, calquaient la marche de leurs classes sur les meilleurs, sans prendre conscience que ce n'était pas qu'à eux, enseignants, qu'ils devaient leur réussite, mais aussi à l'aide extérieure. Les autres se trouvaient désavantagés, leur faiblesse leur étant injustement imputée.

Les parents engagés dans la vie active, sous pression, à la lutte, avaient peu de temps à consacrer à l'instruction de leurs rejetons, ils faisaient confiance à l'éducation nationale. Quelques méfiants pathologiques faisaient donner des cours particuliers à leurs enfants, mais c'était une minorité.

Les fonctionnaires, moins sollicités, plus disponibles, avaient l'avantage pour aider leurs écoliers.

Pendant que les premiers, souffrant de n'être aidés, se retrouvaient souvent sans cursus scolaire, seuls face au système D, les enfants de fonctionnaires arrivaient majoritaires en haut de l'échelle scolaire.

De là, c'est sans intrigue particulière qu'ils s'installèrent aux postes de commande.

S'ils ont une parfaite connaissance de la théorie, ils n'ont aucun vécu pratique. L'expérience ne s'apprend pas, elle se transmet par la pratique, ou par l'observation, dès le plus jeune âge. Ils n'ont ni l'un ni l'autre. Leur éducation familiale les unit plus que leur apparente différence politique, qualifiée artificiellement de droite et de gauche, ne les différencie.

La majorité des français ne se reconnaît pas en eux, ils appartiennent à une minorité.

La plupart de nos dirigeants n'ont jamais connu, de près ou de loin, la lutte pour la vie, les règles de l'économie. Ils essaient, peut-être de bonne foi, de nous inventer une société d'où elles seraient absentes ou édulcorées.

Ils nous amènent dans le mur. Le plus grave est que la fonction publique y perdra son honneur.

J'aurais tendance à dire : rendez leur honneur aux fonctionnaires, supprimez leur l'emploi à vie, redonnez leur le goût du risque et du résultat, je suis sûr qu'une majorité d'entre eux y seraient favorables.

Revenons à nos embrouilles fiscales.

J'encaisse mal le sermon judiciaire. Je n'ai pas de mal à me projeter dans l'hypothèse où j'aurais moi fait l'objet d'une telle plainte, et à imaginer le discours que m'aurait alors tenu la présidente, ainsi que la sanction qui serait très justement tombée.

Je décide alors d'engager une nouvelle procédure, elle visera le faux, à l'exclusion du redressement lui-même.

Il est impératif que je change de tribunal. Par ailleurs, au point où nous en sommes de cette affaire, c'est toute la hiérarchie de mon contrôleur qui est derrière lui. Donc je choisis le tribunal de Paris et je fais citer toute la hiérarchie, y compris le directeur national des services fiscaux de Bercy.

Ce ne fut pas facile. Par exemple, aucun huissier n'accepta de délivrer les citations, j'ai dû en faire nommer un d'office par la chambre des huissiers, c'est dire la situation de terreur que font régner les services fiscaux sur tout le pays.

Première convocation à l'audience dite de consignation. Lors de cette audience le tribunal vérifie que la procédure que vous engagez est régulière.

Lorsque vous vous considérez victime d'un délit, vous avez plusieurs façons d'en demander réparation à la justice.

La première consiste à déposer, sous forme de lettre simple, une plainte auprès du procureur de la république.

C'est ce que j'ai fait à l'occasion de l'attestation fournie par un élu pour me faire payer une taxe de trois millions de francs. Je considérais l'attestation falsifiée. Ce fut l'insuccès que j'ai déjà évoqué.

Dans cette solution le parquet reste maître des poursuites. Bien que vous ayez déposé une plainte, s'il considère, après instruction, qu'il n'y a pas de délit, il la classe sans suite. Vous ne connaissez jamais ses raisons et vous n'avez pratiquement aucun recours, sa prise de position équivaut à un jugement, sauf qu'il n'y a pas eu de jugement.

La loi prévoit que la victime peut se porter partie civile, faire citer directement l'agresseur, engageant ainsi immédiatement l'action devant le tribunal. Cette méthode s'appelle la citation directe.

Les magistrats ont horreur de ça, les avocats refusent en principe ce type d'action.

Si vous êtes face au fisc, comme il n'y a aucune chance pour que le parquet donne suite à une plainte classique, il n'y a pas d'exemple en France à ce sujet, il ne vous reste que la citation directe.

Le fisc pratique journallement la concussion en délivrant des notifications de redressement totalement abusives. Il en rétracte la plus grande partie, ce qui prouve bien qu'elles étaient abusives, mais il faut se battre, user de l'énergie, dépenser des frais de procédure et attendre des années le rétablissement de son bon droit. Cela peut s'assimiler à une tentative de vol par l'état jamais sanctionné, alors que la loi prévoit la sanction par le biais du délit de « concussion ». Tout le monde sait que la tentative de vol ou le vol sont réprimandés pour tout citoyen ordinaire, quand bien même le bien volé est restitué. Le fisc n'est pas un citoyen ordinaire, lui et ses représentants sont au dessus des lois.

J'ai du mal à comprendre pourquoi les magistrats détestent les citations directes. Ils ne s'en cachent pas, ils vous le disent carrément lorsque vous arrivez à la barre de leur tribunal.

La fréquentation des prétoires, en simple citoyen, est étonnante, au-delà de l'invraisemblable mise en scène à laquelle se prêtent tous les participants. Le

tourbillon des robes noires, la ridicule solennité des débats qui n'est qu'apparence, sont aussi dépassés que les messes en latin.

Les professionnels eux sont habitués aux incohérences du système et surtout, étant étroitement dépendants les uns des autres, ils n'ont aucun intérêt ni à dénoncer les dysfonctionnements ni à changer la situation, encore moins à critiquer l'image surannée.

Dans les tribunaux de province il est courant que magistrats et avocats tissent des liens étroits, passent les dimanches ensemble, se reçoivent, le justiciable devient l'intrus de ce bel ordonnancement.

Pourquoi les magistrats n'aiment pas les citations directes ? Dans l'absolu ce seraient des enquêtes en moins, le plaignant en effet se présente avec un dossier bouclé, il n'y a plus qu'à juger, ce qui a priori paraît devoir être la fonction première d'un tribunal.

Je n'ai pas de réponse, juste quelques constatations.

D'abord le parquet, c'est ainsi que l'on appelle les procureurs, paraît très jaloux de ses prérogatives, souvent ces magistrats n'affichent pas la modestie que devrait générer leur fonction. Ils n'acceptent pas l'idée d'avoir à demander la condamnation d'un délinquant qu'ils n'ont pas eux-mêmes poursuivi. Ils n'acceptent pas de dénoncer un manquement à la loi qu'ils n'auraient pas eux-mêmes découvert. Orgueil ou au contraire peur de ne pas être à la hauteur sur un dossier qui ne serait pas le leur. Je ne sais pas.

Les juges quand à eux affrontent journallement deux difficultés majeures, la vérité et la loi.

Parmi les hommes, certains pensent connaître la vérité, définitivement, pour l'avoir apprise ou comprise. D'autres sont persuadés qu'elle n'existe pas. Il y en a enfin qui prétendent qu'elle est multiple, que chacun pourrait avoir la sienne.

En ce qui me concerne je crois qu'il y a une vérité pour chaque événement, elle est le résultat de toutes les contraintes, connues ou inconnues, à prendre en compte pour déterminer la solution du problème posé. Elle n'est de ce fait pas toujours immédiatement accessible, il est possible qu'elle apparaisse plus tard, ou même jamais, mais elle existe. Elle est éphémère, constamment évolutive, sa quête est sans fin.

Les juges n'échappent pas à ces difficultés dans la recherche de la vérité, il leur arrive sans doute de désespérer au point de finir par ne plus la rechercher. Ils se retranchent alors derrière le droit, qu'ils tripatouillent au mieux.

Puis il y a la loi. En somme, les règles du jeu de la partie en cours.

Pour que la loi soit bien comprise il faut que la majorité du groupe ait l'intention de jouer au même jeu. Il faut poursuivre un projet commun.

Or c'est loin d'être le cas, ce pays est coupé en deux philosophies diamétralement opposées. Les règles du jeu ne sont pas les mêmes dans un système collectiviste fonctionnarisé ou dans un autre individualiste et libéral.

Or le débat judiciaire, sauf lorsqu'il s'agit de punir un assassin ou un grand délinquant où tout le monde se retrouve, est pris d'un délire schizophrène écartelé entre ces deux appréciations de la loi. Car elle, la loi, s'efforce de faire croire qu'elle serait en mesure de satisfaire ces deux oppositions, en réalité trop éloignées pour cohabiter.

Devant cette situation insoluble voilà nos juges, réclamant par ailleurs l'indépendance totale, intégralement dépendants de leur propre vision sociale.

In fine, les jugements rendus sont « tendances », c'est-à-dire sans intérêt pour la société. C'est désespérant, les juges sont désespérants.

Tout comme pour la roulette au casino, cette désespérance ne nous empêche pas d'espérer.

Me voici donc en audience de consignation.

La magistrate, car c'est une présidente, fait comme toujours semblant de découvrir le dossier.

Cette simulation systématique me laisse rêveur, comment imaginer qu'une citation pénale, visant le directeur des services fiscaux français, citation qu'huissiers et greffiers ont acceptée du bout des doigts, puisse être découverte par la présidente soudainement à 15 h au détour d'une audience ?

Nous dirons : coquetterie de magistrat.

Bruissement de papier, affolement des robes noires, le dossier est-il complet ? Une question de forme qui arrangerait bien tout ce beau monde, si par cas il ne l'était pas. Force leur est de constater qu'il l'est, complet. Depuis que je me bats seul devant les tribunaux, ayant vécu plusieurs fois l'humiliation du dossier incomplet, je suis devenu un spécialiste du dossier irréprochable.

Les prévenus, c'est-à-dire les fonctionnaires poursuivis, ne se présentent évidemment pas. Un avocat les représente. Je ne vous conseille pas d'en faire autant dans le cas inverse, si eux sont amenés à vous poursuivre votre absence vous coûterait très cher. Mais, ne l'oubliez pas, ils ne sont pas les mêmes citoyens que vous, ils n'ont ni les mêmes droits ni les mêmes contraintes, ils sont au dessus.

Comme toujours l'avocat du fisc ne va pas parler du sujet qui nous réunit. Il s'agit d'une constante, jamais le fisc ne se défend sur les faits reprochés.

Il lance une diatribe sur les contribuables en général qui malheureusement n'aiment pas le fisc, puis sur moi en particulier qui devrait être interné tellement mon acharnement judiciaire contre ces pauvres fonctionnaires fiscaux si méritants, est déplacé, choquant, anti-social.

Là dessus la procureur prend ensuite la parole pour dire, tout miel, combien elle peut comprendre mes réactions épidermiques mais, dit-elle, elle est obligée de constater qu'objectivement elle ne voit pas de faux, tout au plus une erreur bénigne au moment de remplir les imprimés. Puis elle développe ce qu'est pénalement un faux, laissant entendre que je ne suis peut être pas dérangé, bien que ce ne soit pas sûr, mais assurément incompetent sur le sujet.

Contre toute attente la présidente va accepter l'affaire, la renvoyer à une audience de plaidoirie et fixer la consignation à 3 000 Euros.

Il me faut payer cette somme dans un délai de quelques mois, sans quoi le dossier s'annule automatiquement.

Finalement c'est un bon résultat. A tel point que l'avocat du fisc se croira obligé en sortant de me conseiller avec cet argent de faire des cadeaux de Noël à mes enfants, nous sommes en décembre, il prétend que je vais être condamné lourdement pour procédure abusive.

LA HUITIEME RENCONTRE

Une de mes obsessions est de ne pas perdre notre maison familiale. L'instabilité de mes activités et le harcèlement fiscal dont je suis l'objet m'ont décidé, lors du règlement de la succession de ma mère, à faire une donation de cette maison à mes enfants. Ils sont trois maintenant, deux sont en fin d'études et auront une bonne situation, la troisième paraît vouloir suivre le même chemin. Ils sont aussi très attachés à la maison, elle sera plus à l'abri des prédateurs de tous poils entre leurs mains qu'entre les miennes.

J'en ai conservé la jouissance. Profitant d'un creux dans mes activités professionnelles je décide de réaliser les plans de l'extension dont je rêve pour cette maison et j'en dépose la demande d'autorisation en mairie.

J'obtiens un permis de construire. Il s'agit d'agrandir le séjour par l'adjonction d'un salon et d'une salle de jeu, faisant aussi garage, au sous-sol. Le dossier déposé comprend, comme il se doit, les plans avant travaux et les plans après travaux, accompagnés des surfaces correspondantes.

Je n'engage pas ces travaux pour des raisons de budget, aujourd'hui ils ne sont toujours pas à l'ordre du jour.

Juste avant Noël, lettre recommandée du fisc. C'est devenu une tradition, chez nous Noël c'est : réveillon, cadeaux, chocolats et....lettre du fisc.

Par une de ses tentacules fouinant en mairie, la pieuvre fiscale a eu vent de mon permis de construire. Je rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'un document administratif sans début d'exécution sur le terrain. Donc rien.

La lettre fiscale est une nouvelle notification, elle vise mes enfants, il s'agit encore de quelques millions de francs.

Explication. Le fisc est allé étudier en détail le dossier de permis de construire. Il a découvert que les surfaces indiquées sur ce dossier, concernant la maison avant travaux, ne correspondent pas à celles qu'il possède, s'agissant de la déclaration foncière fiscale des années 1955 faite alors par mes parents.

Ils en ont déduit que la maison a été agrandie, sans que cela leur ait été déclaré.

Ils ont alors calculé, à l'aide de l'une de ces formules ésotériques dont ils ont le secret, une nouvelle valeur pour la maison, à ça, pour faire bonne mesure, ils ont rajouté une valorisation des terrains en les considérant une nouvelle fois constructibles. Sur ce dernier point : ils sont quand même gonflés.

Le résultat est un redressement de plusieurs millions de francs visant deux étudiants et une lycéenne. C'est fort. Joyeux Noël.

Heureusement que la famille est soudée, cet incident ne nous gâchera pas complètement les fêtes.

Encore une fois le fisc a tout faux.

Le différentiel des surfaces s'explique, à cinq m² près, par les méthodes de calcul des surfaces constructibles qui ont évolué entre 1955 et 2002.

Malheureusement cette maison, qui aurait eu bien besoin de quelques travaux d'agrandissement, est aujourd'hui exactement identique à ce qu'elle était le jour de sa construction. Réalisée initialement pour deux personnes et un enfant, elle a vu y vivre ma mère, nous et nos trois enfants, l'espace était limité, mais le bonheur n'en a pas pour autant été compté.

Quant aux terrains ils sont toujours inconstructibles comme cela été abondamment expliqué aux services fiscaux, qui ne peuvent l'ignorer.

Ces gens sont sans scrupule. Ils n'hésitent pas ici à terroriser une famille, la veille de Noël, à l'aide d'éléments totalement approximatifs. La même démarche chez des personnes plus vulnérables serait totalement destructrice. C'est la mise

en route de l'engrenage habituel, recours, juristes, tribunaux, dont on ne sort jamais intact. Tout cela à partir d'une falsification des chiffres et des faits.

En réponse, j'invite les services fiscaux à faire ce qu'à l'évidence ils auraient dû faire avant, c'est-à-dire à venir s'assurer sur place que la maison n'a pas changé depuis sa construction initiale.

C'est un chef de service important qui se déplace, un grade inhabituel pour ce type de corvée. Il est obligé de constater l'absence d'extension, donc le ridicule de la notification.

Depuis, plus de nouvelle, pas un mot d'excuse, aucune reconnaissance de l'erreur, rien. Evidemment pas d'aveu de magouille non plus.

Donc la menace est toujours là. L'arme est sale, mais conservée.

Il est évident qu'il y a un rapport entre ce dernier avatar et le conflit juridique en cours au tribunal correctionnel de Paris.

Le temps suit son cours et l'affaire parisienne est appelée à l'audience de plaidoirie.

Les responsables fiscaux sont toujours absents. On prend les mêmes que lors de la première audience, la présidente, la procureur et l'avocat du fisc.

Je suis appelé à la barre en premier, c'est la règle puisque je suis l'accusateur. La présidente dirige les débats, elle me demande des précisions sur le document que je qualifie de faux, c'est-à-dire sur la demande de certificat d'urbanisme. Je donne les explications voulues. Puis, sans que j'aie pu plaider, elle passe la parole à la procureur. Je suis obligé de réclamer mon droit à plaider. Il m'est accordé.

Je développe le contexte du faux réalisé par les services fiscaux, l'objectif, qui était de tromper la justice. Je fais le parallèle avec les conséquences qu'auraient eu pour moi l'accusation d'une telle tromperie, si j'avais envisagé par ce moyen de vendre à un acquéreur potentiel mon terrain prétendument à bâtir mais en réalité inconstructible. Toutes ces choses qui coulent de source et dont l'évidence apparaît à tout observateur impartial.

La procureur ensuite prend la parole. Très hautaine, elle laisse à entendre qu'il y a autre chose à faire que perdre son temps à écouter les élucubrations d'un maniaque qui voit le mal partout où ça l'arrange. Elle absout les services fiscaux, dont elle reconnaît qu'ils ont pu remplir l'imprimé maladroitement, mais il n'y a pas là matière à fouetter un chat, encore moins un honnête fonctionnaire dans le délicat et épuisant exercice de ses fonctions.

La messe est dite. Sainte Combine priez pour eux.

L'avocat des services fiscaux, représentant, entre autres, le directeur de Bercy lui-même, s'exprime ensuite et en dernier. Pas un de ces fonctionnaires n'a pris la peine de venir s'expliquer lui-même, d'assurer le respect dû au tribunal par sa présence.

Evidemment cet énergumène va éviter d'aborder les faits, immédiatement il se contente de me salir. Il va, à grand renfort de manches et de croisements, démontrer que je mange un inspecteur du fisc tous les matins pour mon petit déjeuner, que je suis un maniaco-fonctionnarophile obtus et dangereux.

La coupe est pleine, je quitte le tribunal avant la fin de sa plaidoirie, je sais que j'ai perdu, il est inutile d'en entendre plus. Inutile de se faire plus de mal pour rien.

Effectivement quelques mois plus tard le jugement est rendu, je suis débouté.

Le tribunal n'osera quand même pas me condamner pour procédure abusive, ou plutôt si, mais à seulement un euro de dommages et intérêts.

J'ai fait appel. Hélas c'est sans intérêt. En effet le ministère public, c'est-à-dire la procureur, ne fera pas appel, donc les fraudeurs, quoiqu'il arrive, même si la cour d'appel me donnait raison (on peut rêver), ne seraient plus inquiétés.

Toute une hiérarchie jusqu'au sommet, au directeur national, se fait complice d'une falsification visant à voler un contribuable, les faits sont prouvés et dénoncés, il ne se passe rien.

Cherchons l'erreur.

Excluons d'emblée ce qui n'est pas possible.

Une amitié liant les magistrats et les prévenus, c'est objectivement impossible, il y a trop de personnes en cause.

Un ordre donné au tribunal. Ce n'est pas crédible pour plusieurs raisons. S'il est vrai que le parquet est dépendant de l'état ; le siège, c'est-à-dire les juges, qui en dernier ressort rendent le jugement, sont réellement libres de leurs décisions. Cette affaire n'est pas suffisamment importante, les personnes impliquées sont inconnues, pour faire l'objet d'une pression sur la justice de la part des responsables de l'état.

Envisageons ce qui est possible, y compris ce qui est limite.

La peur du fisc. C'est un phénomène réel et courant, il peut toucher tout le monde y compris des magistrats. N'oublions pas que nous sommes devant le tribunal correctionnel de Paris et que pour le fisc l'enjeu est de taille, il s'agit ni plus ni

moins que de l'impunité des tortures fiscales. L'idée d'une menace fiscale, même non dite, peut s'infiltrer dans l'esprit des magistrats.

Rappelons nous que les huissiers, auxiliaires de justice assermentés, n'ont pas hésité à parjurer leur engagement professionnel en refusant de délivrer les citations aux prévenus, alors que les significations, à peine de nullité, doivent obligatoirement être faites par huissier. Leur peur était telle qu'il a fallu que la chambre des huissiers nomme un volontaire d'office.

Le juge peut être directement ou indirectement exposé. Peut-on en vouloir à un magistrat de refuser de mettre en danger son économie ou celle de quelqu'un de proche, par le déclenchement de curiosités fiscales exacerbées, au prix d'une injustice touchant un individu isolé et marginal? Sans doute que non.

Ces hypothèses ne me paraissent pas totalement convaincantes, je crois plutôt à la fumeuse règle du « précédent ». Cette spécificité bien française qui, consistant à prétendre que tout doit être égal pour tous, finit par générer des décisions dont les caractéristiques principales sont l'injustice et l'inégalité.

Sur ce point particulier, très récemment, j'ai vécu une histoire édifiante.

A Sète, dans l'Hérault, il y avait depuis plus de cinquante ans, en ville mais du côté de la plage, en fait sur la plage, des restaurants. Ces derniers, ouverts toute l'année, faisaient l'hiver le bonheur des Sétois et l'été de leurs visiteurs, les touristes. Récemment une loi dite littorale interdisait toute construction dans une bande de cent mètres à partir du bord de l'eau, cette loi, visant les espaces naturels vierges, n'aurait pas dû trouver à s'appliquer ici. Malheureusement, les terrains situés derrière ces restaurants avaient été depuis plusieurs années classés en zone naturelle dans les différents plans d'occupation des sols, bien que leur destin soit indéniablement constructif. Ce classement était stratégique, il visait simplement à exproprier les propriétaires à petit prix, il ne représentait donc pas une réalité physique, mais une embrouille politique. Les pouvoirs publics, traitant ces restaurants de paillotes, ce qui n'est pas le cas, se mirent dans l'idée d'en priver les sétois. Les restaurateurs allèrent exposer leurs arguments au tribunal administratif, où ils perdirent en première instance. Avant même qu'ils aient pu faire valoir leurs droits en appel, au nom du « précédent » inacceptable, le préfet, profession dont le zèle est légendaire, fit donner les CRS et le GIGN pour, à grands renforts médiatiques, raser en 48 h ces restaurants, laissant orphelins d'un plaisir simple des milliers de sétois, qui ne peuvent donc plus déjeuner à la plage, au moins en hiver puisqu'il y aura paraît-il des paillotes en été.

Cette règle du précédent ne trouve à s'appliquer que dans des conditions totalitaires, dictatoriales, elle n'a pas cours dans des situations de consentement.

Pendant la guerre de 1914, les soldats qui désertaient le front étaient fusillés, c'était l'application de la règle du « précédent », aussi appelée « pour l'exemple ».

Il faut remarquer que les soldats étaient retenus au front contre leur gré, s'ils y avaient été au contraire de leur plein gré, quelques désertions auraient été marginales il n'y aurait pas eu besoin de fusiller pour l'exemple ou pour éviter le précédent.

Lorsque l'état est obligé d'agiter la règle du « précédent » c'est qu'il est en défaut, qu'il n'a pas l'adhésion de la majorité pour appliquer les lois qu'il édicte, qu'il craint une avalanche de contestations sur le sujet. Bref, c'est nul.

Je crois sincèrement que c'est au nom de ce principe que le tribunal a rendu un jugement inique, en parfaite connaissance de cause. Un « précédent » risquerait de réveiller la torpeur des moutons allègrement tondus par les services fiscaux. Ces derniers ne peuvent se le permettre, on peut comprendre que des magistrats hésitent à être ceux par qui le raz de marée contestataire arrive.

Je ne leur ferai donc pas de procès, de toutes façons c'est interdit.

Il est amusant de constater que, quel que soit la tendance politique du gouvernement, le vrai patron c'est Bercy. Cette situation est particulièrement savoureuse lorsque les élus en place ont la prétention de ne pas gouverner au nom de l'argent.

En voici une preuve. J'ai été marqué par le fait que, si ma mère était décédée un an plus tôt, ma situation matérielle ne m'aurait pas permis de régler les droits de succession, m'obligeant alors à vendre ma maison de famille, comme cela arrive hélas à bien d'autres.

J'ai cru utile de créer une association qui s'intitule : « l'association pour le droit aux racines » A.D.R. Cette association milite pour que lors d'une succession, les héritiers obtiennent, sur déclaration, l'exemption de droits sur la maison familiale, en échange ils s'engageraient à ne pas la vendre pendant 10 ou 15 ans, sauf à payer alors l'impôt sur la plus-value. Cela permettrait à chacun de préserver le lieu de ses racines, ses souvenirs, quelle que soit sa situation financière personnelle ou le devenir spéculatif de son quartier.

Je dois dire que ce projet, soumis par courrier à tous les députés et à tous les sénateurs, a obtenu, toutes tendances politiques confondues, 90% d'avis favorables.

Il ne verra sans doute pas le jour pour deux raisons : les députés n'ont pas le droit de faire une proposition de loi dont l'application diminuerait les impôts, Bercy refuse tout aménagement à ce sujet. Dont acte.

Non seulement Bercy nous dépouille, mais Bercy nous gouverne.

Décidément j'ai du mal à en vouloir à ces pauvres magistrats, comment exiger d'eux l'incroyable force de caractère qu'il faudrait pour investir la citadelle

fiscale, détruire ses traditions d'abus de droits, de concussion, de falsifications qui sont l'outil journalier du contrôleur fiscal.

Non, c'est au peuple de faire ce travail, pas aux magistrats.

Mais le peuple n'est jamais regroupé face aux services fiscaux, il est en ordre dispersé, au gré des contrôles injustes qui ne frappent pas tout le monde au même moment. Or le peuple n'agit que dans l'urgence et pour des causes qui le touchent d'une manière globale. Les services fiscaux ont encore de beaux jours devant eux, au moins jusqu'à la faillite générale qui, laissant les caisses de chacun vides, verra la pieuvre dépérir seule.

En ce qui concerne l'affaire dont je vous entretiens, la cour d'appel est saisie, attendons son avis.

L'autre cour d'appel, celle qui fut saisie du jugement perdu pour le recours en concussion, a déjà rendu son arrêt. Non seulement il est négatif, mais il est inutilement servile. En effet La Cour se croit obligée d'émettre un avis sur le document falsifié par les services fiscaux, alors que cet avis ne lui est pas demandé.

Et pourtant c'est un tribunal dépendant de cette Cour d'Appel que le fisc a tenté d'abuser, qui fut le destinataire du faux. La Cour s'en moque, elle prétend qu'elle ne voit pas de faux, une simple erreur.....commise par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Par contre le demandeur, qui est soit dit en passant la victime, est coupable de.....patati et patata, il paiera, je ne sais plus quoi au fisc.....bon, comme disait machin, tout est pour le mieux, dans le meilleur des mondes.

Toutes ces péripéties n'annulent pas l'in vraisemblable notification redressant les droits de succession au décès de ma mère. Le fisc, si arrogant soit-il, est gêné.

Une idée géniale naît alors dans ce qui sert de cerveau à cette administration, que j'ai de la peine à situer géographiquement à ce jour, est-ce en haut ou en bas de la hiérarchie ? L'idée consiste à demander l'arbitrage de la commission des impôts.

Il existe une commission des impôts. Elle est composée de neuf personnes. Quatre contribuables, quatre agents des impôts et un magistrat qui en est le président, en cas d'égalité au moment de prendre les décisions il a un droit de vote prépondérant. Cette commission émet des avis lorsque fisc et contribuable ne sont pas d'accord sur une évaluation. Elle est toujours saisie par les contribuables, jamais par le fisc. Mais elle peut être saisie par le fisc, nous allons donc assister à une première.

Quelques jours avant la réunion de la commission, par lettre, la secrétaire de la commission m'invite à venir prendre connaissance du dossier qui sera présenté par le fisc.

Je me rends donc au bureau de la commission, il se trouve à l'hôtel des impôts, et là je constate avec stupeur que le dossier présente le jardin de ma maison comme constructible. Les bras m'en tombent.

Entendons nous bien, le certificat d'urbanisme favorable, obtenu frauduleusement par le fisc, a depuis déjà longtemps fait l'objet d'un arrêté municipal de retrait, le seul valide est donc celui qui précise la réalité, soit la non constructibilité du terrain. Le fisc ne possède plus aucun argument pour affirmer que le jardin de la maison de ma mère est constructible.

Aussitôt après avoir pris connaissance de cette invraisemblance, j'écris une lettre au magistrat président de la commission, je l'informe des faits, dénonce la déclaration frauduleuse du fisc et demande que ces pièces soient retirées des débats pour faux.

Que croyez vous qu'il advint ? Rien.

Or cette commission n'est pas équipée pour évoquer le problème de la constructibilité ou de la non constructibilité du terrain, c'est un problème de droit de la construction et non un problème d'estimation. Je fais état dans mon courrier de l'incompétence manifeste de la commission et lui demande de refuser le dossier.

Que croyez vous qu'il advint ? Toujours rien.

Arrive donc le jour de la réunion de la commission. Evidemment j'y suis, seul. Le fisc aussi, mais ils sont cinq.

Les débats vont être houleux. Le magistrat, président qui mène les débats, va tout tenter pour obtenir une estimation. Mais il va évidemment buter sur la non constructibilité des terrains et sur le fait que ma déclaration initiale est parfaitement sincère. Il n'y a rien à voir.

Sauf un point hallucinant. Pour étayer ses dires le fisc ne va pas hésiter à disposer devant chaque membre de la commission un plan des lieux où sont matérialisés en vert les chemins proches de la propriété, y compris un chemin la desservant. Mais il y a un problème, ce chemin n'existe pas. Il figure au cadastre comme propriété de la commune, mais c'est une garrigue et une falaise de vingt mètres, pas un chemin. Le fisc qui a visité les lieux ne peut l'ignorer. Je les traite publiquement de menteurs. Il est clair que si un chemin desservait ces terrains, ils seraient constructibles, le mensonge est ici odieux, il vise à induire en erreur une commission présidée par un magistrat.....Nous grimpons tenacement l'Himalaya des turpitudes fiscales.

Après ces échanges musclés, la commission nous remercie, moi et le représentant du fisc rapporteur du dossier, qui n'est autre que le directeur des services locaux, un personnage considérable.

Ulcéré, dans les couloirs du palais de justice où avait lieu la réunion, il me prend à partie, me menaçant du doigt il me dit que j'ai dépassé les bornes, que dans son bureau les choses ne se seraient pas passées ainsi.

Depuis je me demande ce qu'il a voulu dire. Je me demande s'il m'aurait tabassé, bâillonné, enfermé, torturé.....pas facile à imaginer.

Dès le lendemain j'écris une lettre recommandée au président de la commission, j'exige l'envoi d'un exemplaire du plan remis par les services fiscaux, je dénonce l'utilisation de ce faux, je l'informe de ma décision de poursuivre au pénal ces services pour utilisation de faux devant une instance judiciaire.

Et bien figurez vous que ce magistrat n'a pas eu le courage de m'adresser ce plan. Il m'a répondu par une lettre ridicule en me transmettant le même plan, mais sans la couleur verte apportée par le fisc qui qualifiait le faux.

Un des représentants des contribuables siégeant à la commission, notaire, à qui j'ai adressé une copie de cet échange de courrier, ne m'a, lui, jamais répondu.

Quand j'y repense pour vous le raconter, tout cela me paraît énorme. Je me demande si vous allez me croire, si vous n'allez pas penser qu'une partie est peut-être vraie, mais qu'il y a sans doute quelques exagérations dans ma narration.

Au risque de vous surprendre, sachez que je suis largement en dessous de la réalité. La vérité est encore plus effrayante. Pour la connaître il faudrait avoir accès au dossier fiscal. Tout comme les allemands de l'Est ont été totalement stupéfaits par ce qu'ils ont découvert les concernant dans les dossiers de leur ancienne police politique, nous serions atterrés si nous disposions de nos dossiers fiscaux, encore plus si nous pouvions lire dans la pensée de nos contrôleurs.

Il semblerait que, loin de pouvoir espérer un jour plus de justice, il faille nous attendre à plus de tortures, plus d'harcèlement fiscal.

L'ENFER FISCAL

Des livres fleurissent ici et là pour dénoncer les paradis fiscaux. Moi qui ne connais que l'enfer fiscal ces paradis me font rêver. N'étant pas d'un naturel jaloux, je souhaite grand bien à ceux qui peuvent y accéder.

L'argent sale est une bêtise. L'argent n'est ni propre ni sale. Pour certains l'argent est un moyen de consommer, laissons les à leur fringale, pour d'autres il

est plus raisonnablement un outil, un moyen de quantifier la valeur d'un échange, d'un travail, de matières, de savoir ou autres.

Les politiques qui ont en charge la société, ont pour mission première d'empêcher les comportements délictueux. Ce n'est que lorsqu'ils ont échoué dans leur mission que se pose le problème de l'arrivée dans le circuit normal des sommes gagnées à l'aide de transactions ou actions illégales, voir immorales.

Lorsque j'avais seize ans nous ne pensions que motos et voitures. Tous les ans les constructeurs présentaient de nouveaux modèles, allant toujours plus vite que ceux de l'année précédente. La vitesse était la quête collective. Il n'y avait ni casque, ni ceinture, nous étions en prise directe avec le vent et la jouissance de l'instant. J'ai eu la chance de ne pas perdre d'amis dans cette folie. Il faut préciser que la vitesse c'était un gros 120 km/h pour les motos contre 250 km/h aujourd'hui, également pour les voitures, que la circulation était moindre.

En ce qui me concerne, un de mes pères a eu la bonne idée de m'apprendre à conduire dès l'âge de dix ans. Il avait à faire des courses journalières en campagne, je montais sur ses genoux et conduisais. Au début avec le volant seul car mes pieds n'arrivaient pas aux pédales, plus tard j'accédais aux fameuses pédales. Il m'a sans doute sauvé la vie. J'ai ensuite toujours conduit très vite, jusqu'à ce que ce soit interdit, un peu après aussi. J'ai compris à cette occasion que notre faculté à apprendre instinctivement, c'est-à-dire bien, totalement, n'existe qu'entre dix et vingt cinq ans. D'où l'importance de l'apprentissage familial et scolaire.

L'année de nos seize ans, mes amis eurent le bac, pas moi, leur récompense fut une moto, ce ne fut évidemment pas mon cas. Je vous laisse imaginer mon désespoir.

Le coiffeur attitré des lycéens était un homme affable qui avait la particularité de posséder une collection inépuisable de photos pornographiques. Il nous les distillait parcimonieusement lors de chaque coupe de cheveux. En ce temps là Antoine se laissait pousser les cheveux, pas nous.

J'apprends un jour chez lui qu'il s'occupait de la vente, pour un ami, d'une BSA 500, comme neuve. C'était une moto de rêve, un quatre temps anglais, le top, évidemment totalement inaccessible pour moi.

Le lendemain, au lycée, un camarade de classe fait état devant moi des problèmes que lui pose sa moto, une Puch 175.

C'était un garçon étrange, son physique ingrat n'était pas compensé par la vivacité de son intelligence. Bien que dans notre classe, il était plus âgé que nous. Son activité principale, presque exclusive, était la course aux filles. Il n'hésitait pas à faire 200 ou 300 Kms pour aller à un bal, dont on lui avait vanté la disponibilité des filles. Sa moto lui servait à ces déplacements. Malheureusement

cette Puch était équipée d'un moteur deux temps. A cette époque la particularité de ces moteurs était le bruit et leur faculté à chauffer. Cerise sur le gâteau, les électrodes des bougies avaient une fâcheuse tendance à se trouver réunies par une petite perle, liée à la calamine, ce qui empêchait l'étincelle et arrêtait le moteur. Sur la route de Toulouse, le samedi précédent, son moteur avait rendu l'âme, un piston avait fondu de chaleur. Bref, il n'aimait pas sa moto et souhaitait en changer. Il avait une autre particularité, il volait des disques et les revendait au lycée, il était riche.

L'idée me vint de lui proposer la BSA dont le coiffeur s'occupait. Ma proposition était la suivante : sa Puch, plus 1000 Frs (de 1960, donc anciens), en échange de la BSA, dont je lui vantais les mérites. La proposition était honnête. Elle reposait sur le fait qu'il n'aimait plus sa Puch, que le moteur quatre temps de la BSA l'amènerait sans coup férir vers tous les bals de la grande région, dans une moindre mesure sur le fait qu'il avait l'argent facile.

Effectivement il accepta, prit possession de la BSA et moi de la Puch. Avec les 1000 Frs je l'ai faite réparée. J'ai roulé plusieurs années avec cette moto qui m'apporta toute satisfaction et ne m'avait rien coûté.

L'affaire est prescrite, heureusement pensez-vous, il s'agissait quand même d'argent sale. J'ai souvent pensé à cette première affaire, aujourd'hui je crois sincèrement, que le vol des disques était le problème du disquaire, pas le mien. Je me suis posé la question : si ce garçon avait peiné pour gagner son argent aurait-il accepté la transaction ? Ce n'est pas une bonne question, l'argent facile n'est pas toujours sale, il y a celui des héritiers, des monopoles, des autres, et aussi tout simplement le caractère du détenteur de l'argent.

Je me suis souvent demandé quelle serait ma réaction si un jour la mafia russe, dont on parle tant, me faisait un pont d'or pour acquérir un de mes programmes. J'ai eu beau travailler quelquefois sur la côte d'azur, je n'ai jamais vu la mafia russe, ni une autre d'ailleurs.

L'argent sale reste dans les circuits crapuleux, il n'en sort pas si facilement, sauf peut-être un peu pour la consommation des truands, mais alors il fait marcher le commerce. Je ne crois pas qu'il intervienne en tant qu'argent outil de travail. Le monde des affaires n'a pas les mêmes valeurs que le monde de la pègre.

Cette hystérie autour de l'argent sale et des paradis fiscaux me parait une bien piètre excuse pour entraver encore notre liberté économique, nous mettre sous surveillance totale, nous soutirer les derniers écus.

Dans cet enfer fiscal, je cherche vainement la morale des contrôles.

En gros le discours est le suivant : certains ne paient pas l'impôt, cette situation est injuste au regard de ceux qui le paient. Qui ne serait d'accord ? Dans les faits, la situation n'est pas exactement celle-là.

Il y a environ dix sept millions de foyers fiscaux. La plus grande partie de l'impôt est payé par 15 à 20% de ces foyers fiscaux. Ce sont eux qui sont contrôlés, il leur est réclamé environ 150 milliards de francs de redressements annuels complémentaires, environ 50% de plus que ce qu'ils paient déjà.

Les autres, les quatorze millions de foyers restants ne sont pas contrôlés. Regardez autour de vous, connaissez-vous quelqu'un qui ne se procure pas un petit avantage, en douce, de mille francs par mois. Mettons, pour arrondir, de 10 000 Frs par an. Ce seront quelques menus travaux réalisés pour un ami, un peu de culture, des cours particuliers, du jardinage, du ménage, des congés maladie, des frais de route, une cure thermale, un petit loyer pas déclaré, un chaumage ou un RMI volontaire etc... En réalité un total de 140 milliards de francs qui échappent définitivement au fisc.

Où est la justice fiscale ? La perte pour le fisc, à sommes égales, est-elle plus grande selon la catégorie de citoyens ? Quel discours étrange utilisé pour justifier l'enfer fiscal.

La vérité est plus sordide. Le fisc essaie désespérément chaque année de collecter au moins autant que ce que nos élus dépensent. Il n'y arrive pas. Alors, pour les contrôles, il pare au plus pressé en allant directement chez ceux qui lui ont déclaré avoir gagné de l'argent. Les autres, peu importe qu'ils mentent un peu, même beaucoup à eux tous, les confondre serait peut-être juste, mais à coup sûr pas rentable.

Un grand coup de pied dans la tarte à la crème de la justice fiscale.

L'enfer n'est supportable que si le paradis existe, alors pourfendeurs de tous poils, redresseurs de la morale des autres mais rarement de la vôtre, j'espère que vous n'aboutirez pas à la destruction de ces paradis fiscaux qui me sont inconnus, mais auxquels je rêve. Laissez moi rêver.

Aujourd'hui, pendant que je vous parle, comme à un ami, un confident, la réalité dépasse la fiction. J'ai reçu, ce matin, toujours en recommandé qu'il faut aller chercher à la poste, une lettre des services fiscaux. Ils m'adressent le résultat de la commission fiscale que je viens d'évoquer.

La commission considère que le jardin de la maison de ma mère est constructible, elle l'évalue conformément aux souhaits du fisc. La facture sera pour moi de un million de francs au titre de la succession, environ autant pour mes enfants au titre de la donation. Je suis scié.

La commission me reproche au passage de ne pas apporter la preuve que le chemin, inventé par le fisc pour rendre ce terrain enclavé accessible, n'existe pas. Comment pouvais-je imaginer que le fisc, qui est venu sur place, qui connaît le site, allait mentir de façon aussi éhontée à la commission ?

Il ne m'est pas venu à l'idée qu'une telle situation pourrait se présenter, je n'ai pas pensé à apporter, c'eût été facile, des photos ou un constat d'huissier prouvant le mensonge des services fiscaux sur ce point fondamental.

Comment expliquer que cette commission, dirigée par un magistrat, se commette ainsi, car enfin elle sait bien qu'elle n'est pas compétente pour déterminer la constructibilité ou non d'un terrain. Bien plus, je lui ai fourni l'arrêté municipal retirant le certificat d'urbanisme favorable, obtenu frauduleusement par le fisc, qui aurait pu faire croire à la constructibilité du jardin. Je lui ai aussi fourni le rapport du professeur de droit qui explique de long en large pourquoi ce jardin ne peut être vendu en l'état comme terrain à bâtir. Enfin elle a connaissance des seuls certificats d'urbanisme réguliers, ils sont négatifs.

A bien y réfléchir cette commission a plus l'air d'un tribunal de l'inquisition que d'un outil judiciaire démocratique. D'abord elle se réunit et débat de votre affaire, sans vous. Puis elle vous fait entrer en même temps que le représentant du fisc, là les apparences sont sauves, vous vous exprimez, le fisc aussi. Vous sortez.

La commission reste, rappelons nous qu'elle est composée de quatre membres du fisc, ils ont alors tout loisir de continuer à plaider leur version, ils la connaissent par cœur, que peuvent faire les quatre représentants des contribuables, eux ne connaissent du dossier que ce que vous avez pu en dire, mais vous n'êtes plus là.

Ce fonctionnement bafoue les droits les plus élémentaires de la justice, le fisc s'octroie des droits qui n'ont cours que dans les dictatures, débattre d'un dossier en l'absence de l'accusé est inimaginable pour un tribunal digne de ce nom. Pas pour notre commission.

Tout repose sur le président, il faudrait qu'il soit impartial, d'autant qu'en cas de score nul, sa voie est prépondérante. Mais il a déjà annoncé la couleur, il a refusé de transmettre le plan falsifié des services fiscaux.

Quand même, je suis sidéré, c'est incroyable. Alors, toute la journée, j'ai cherché à joindre un des représentants des contribuables ayant siégé à la commission. Je tairai le nom de celui à qui j'ai enfin pu parler.

Il m'a dit que la commission est restée réunie plusieurs heures après mon départ, il a tout en tête, jamais une telle chose ne s'était produite. Il me conseille de lutter, il me dit que mon dossier est bon. Mais alors pourquoi ce résultat ? Parce que le fisc en fait une affaire personnelle, il n'a jamais vu autant de haine, il la compare à la violence qui explose à l'occasion d'un divorce.

Je vous rassure, si j'ai été marié au fisc, c'est à mon insu. Je vais donc me battre, je ne sais pas encore comment, mais je vais me battre, pour moi, mais aussi parce qu'il ne faut pas que de telles situations puissent se reproduire. C'est exactement

pour la même chose que le fisc me massacre, mais lui, au contraire, c'est pour pouvoir reproduire impunément ce type de situation.

J'ai de la difficulté à penser que le magistrat, président de cette commission, a agi en toute connaissance de cause. Je pense qu'il ne connaît rien au droit de l'urbanisme, que le fisc m'a présenté comme un tricheur qui ne veut pas payer le prix d'un héritage exceptionnel.

Nous vivons dans une société où le fisc peut jeter l'anathème. Il est le seul aujourd'hui, faisons en sorte que non seulement il ne puisse plus le faire, mais aussi que les autres ne puissent pas recommencer.

Ce magistrat n'accepterait sans doute pas d'enfermer, au motif qu'il est gitan, un coupable qu'un policier lui amènerait sans preuve. Pourtant il l'a fait avec moi.

Le contribuable est présumé coupable par le seul fait d'être contribuable, plus il est gros, plus il est présumé coupable.

J'ai abondamment expliqué cette dérive basée sur la délation généralisée, le besoin exponentiel d'argent de l'état, la confraternité des fonctionnaires.

J'en suis au point où j'hésite, outré par la perfidie et les falsifications des agents des services fiscaux qui collectionnent les manquements à la vérité en toute impunité, j'hésite. Je vais encore lancer une citation directe, je ne peux laisser ces mensonges se développer sans réagir, mais je dois reconnaître que l'idée d'aller une nouvelle fois devant des magistrats me fatigue. Il est si peu probable que le tribunal devant lequel je vais me présenter ait le courage, ou l'envie, de dire le droit, de rectifier la vérité. Je vais encore être humilié, il me sera fait reproche d'être un mauvais contribuable, un procédurier qui persécute de braves fonctionnaires agissant dans le cadre de leurs fonctions.

Je ne suis sans doute pas le premier homme qui doute face au pouvoir dévoyé, utilisé au service de ceux qui le possèdent, au détriment de ceux qui le subissent.

L'inverse de ce que pense être notre démocratie, de ce qu'ont voulu en faire nos prédécesseurs, dont certains ont donné leur vie pour plus de justice, plus de vérité.

Peut-on espérer voir un jour le bout du tunnel ?

MOINS DEPENSER

C'était dans les années soixante dix, les années jaunes et marrons aux lettres molles, Knoll faisait fortune, un de mes amis photographe nous présente une comtesse. La quarantaine, moche mais sympathique. Elle vivait avec un artiste de vingt ans plus jeune, il faisait dans le cocoon. Un soir nous sommes invités à visiter les œuvres de l'artiste.

La scène se passe dans un magnifique château, un vrai, avec des tours, des dizaines de pièces, tout un tas de toitures, un parc, des pièces d'eau, des fenêtres aux encadrements en pierres sculptées, un escalier monumental à l'intérieur, des communs et une avalanche de cheminées toutes plus gigantesques et magnifiques les unes que les autres.

L'artiste nous entraîne dans une grange remplie de cocoon, au point qu'il ne reste qu'un étroit tunnel sinueux pour la traverser, c'est l'œuvre. Nous n'en restons pas là, il fait aussi dans la diapo projetée sur de gros nuages de fumée. Nous allumons un grand feu d'herbes, un peu verte pour plus de fumée, et l'artiste projette. Avec difficulté car le vent fait tournoyer la fumée et le fil du projecteur a tendance à s'enrouler au tour de ses pieds pendant qu'il poursuit en tournoyant l'écran de fumée.

Vient l'heure de l'apéritif tardif, nous rejoignons la salle de réception, elle n'est pas chauffée, il fait très froid. La conversation s'engage et j'apprends que le château était entouré de 400 hectares de terre. La comtesse, en difficulté financière, a vendu les 400 hectares pour conserver le château. Elle vit confinée dans deux pièces, de 100 m² chacune quand même, elle ne chauffe pas, la table de sa cuisine est couverte de pots de confitures, l'avenir me paraît sombre.

Voilà une gestion de fortune stupide, je suppose qu'aujourd'hui elle n'a plus le château. Il me semble que la sagesse eut été de vendre le château et de garder les terres. Paysan n'est pas un sot métier, 400 hectares une belle entreprise.

Les villes agissent souvent comme la comtesse.

J'ai le souvenir d'un grand chantier lancé par le président Giscard d'Estaing. Dans une de ses émouvantes démarches visant à le rapprocher de la base, il avait décidé de s'intéresser aux villes moyennes, qui effectivement n'intéressent personne. Son idée avait été de lancer un concours : ces villes étaient appelées à présenter un projet d'investissement sur vingt ans, l'état financerait aux gagnantes la moitié des investissements envisagés.

Je m'étais permis d'expliquer à l'une des candidates que cette affaire ne pouvait être bonne. Je considérais comme dangereux de programmer d'un seul coup vingt ans d'investissements, les choix ne pouvaient être tous judicieux, alors que le principe de l'opération les déclarait irréversibles. Il me paraissait aussi probable que les coûts initiaux ne seraient pas tenus, or l'état avait bien précisé que sa participation était formellement limitée à la moitié du budget prévisionnel, quel que soit le budget définitif, il y avait un risque d'impasse.

Rien n'y fit. Cette ville s'est embourbée dans cette histoire. Elle a pris un cap invariable. La traversée des tempêtes de la vie s'est faite pour elle en assumant la rigidité de ce cap. Bien après que le président Giscard d'Estaing ne pensait plus aux villes moyennes, celle-ci se débattait pour finir ses travaux pharaoniques.

Aujourd'hui elle est plantée. Pauvre petite ville moyenne, elle est devenue une moyenne ville petite.

Il ne s'agissait pas que d'une lubie d'élus, les habitants étaient consentants, comme la comtesse ils ont choisi le château et ont dédaigné la terre.

Les citoyens ont du mal à imaginer que l'état c'est eux, que pour toute décision, c'est leur porte monnaie qui va être sollicité.

Tout est fait pour leur faire croire que l'état est une entité supérieure, genre Dieu, mais mieux parce que laïque, donc sans confession ni pénitence, tout bonus.

Plus leurs hommes politiques font grand et beau, plus ils sont proches de ce dieu laïc, plus ils sont donc susceptibles d'être de bons protecteurs, plus ils les aiment.

C'est cet état d'esprit qui nous vaut des lycées somptueux, des ronds-points de plus en plus nombreux et de plus en plus gigantesques, des médiathèques et des hôpitaux de luxe, des rénovations de quartiers quatre étoiles.

Toujours les châteaux, jamais la terre.

Car c'est ainsi, avec l'impact de ces travaux, que les élus achètent les voix de leurs électeurs. Il y a peu de chance que cela cesse, les élus veulent le rester. Tous en retournant à leur vie antérieure tomberaient de si haut.

Il n'y a aucune de chance d'espérer obtenir des élus des dépenses rentables ou utiles, elles seraient sans doute moins visibles, elles sont donc réduites au strict minimum.

Au fait, sont-ils capables de juger de l'intérêt économique d'un investissement, où en auraient-ils appris le secret ?

Chez les restaurateurs il est traditionnel de se moquer de ceux qui confondent développement et bonne gestion, on dit qu'ils perdent un peu sur chaque repas, mais qu'ils se rattrapent sur la quantité.

C'est aussi le credo de nos politiques. Toutes les villes, endettées plus que de raison, se regroupent en agglomérations espérant, on se demande pourquoi, que la somme de leurs dettes va soudain se transformer en disponibilités. Pour faire passer la pilule il y a un très joli terme technique, on dit que l'on va faire : « des économies d'échelle ».

A plus grande « échelle », les vieux pays poussifs composant l'Europe imaginent que la même recette va les transformer en fringants concurrents à la course à l'échalote de l'économie mondiale. On peut toujours rêver.

Où sont passés nos paysans, nos enfants de paysans, élevés dans le respect du travail, en communion avec le cycle naturel de la vie. Ces hommes et ces femmes qui, partis à la conquête des villes, amenaient avec eux leur éducation, leur connaissance des réalités de la vie. Ce sont eux qui ont animé l'artisanat et les commerces des grandes villes, le petit peuple laborieux de l'industrie, tout ce tissu économique, modeste à l'unité mais immensément riche regroupé en peuple, eux qui ont fait la richesse et la puissance de notre pays.

Ils avaient appris dès leur plus jeune âge le sens des responsabilités, l'incontournable des faits, la force des situations.

Deux générations plus tard il ne reste plus que des fonctionnaires. Bien sûr ce n'est pas des individus dont je veux parler, mais du statut.

L'homme n'est rien, la situation s'impose à lui. Le fonctionnaire n'est pas responsable de la perte de repères que génère sa fonction, son statut s'impose à lui.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Je vous vois venir, vous allez me dire que j'exagère, que je deviens, ou que je suis depuis le début, simpliste, que la société est plus compliquée.

Soit j'accepte votre critique et je continue à écrire ce que je pense, soit je la refuse et alors je vais à la pêche au thon.

Parce que j'adore la pêche au thon. Certains esprits chagrins pourraient vous faire remarquer que je n'ai pas encore été foutu d'en sortir un de l'eau. C'est absolument vrai, de plus je n'ai aucune autre excuse que mon incompetence à ce sujet.

Mais s'il fallait être compétent pour aimer, nous serions tous célibataires à vie.

La mer c'est bien. Il y a quand même un inconvénient, ce sont les vagues. Après avoir bien pris conscience de ce problème, on devient un inconditionnel de la météo. Parce que ça marche. La météo sait quand il n'y aura pas de vagues. Et là, c'est magique. Cette surface, à la fois transparente et opaque, sur laquelle évolue le bateau, c'est du mystère à temps plein. Pas une seconde, pas un instant, qui ne soient empreints de l'espoir de voir quelque chose. On sait qu'au dessous, il y a une vie, elle, sait qu'au dessus, c'est la même chose, il y a aussi une vie. La curiosité est réciproque c'est évident. C'est très fort. Quand il n'y a pas de vague, c'est vraiment bien, on en oublierait le fisc. Je vous souhaite sincèrement de naviguer un jour de concert avec un troupeau de dauphins, ils sont craquants.

Je n'ai pas encore pris de thon, c'est peut-être pour ça que j'aime la pêche au thon.

J'ai aimé et pratiqué la chasse au sanglier. La forêt est elle aussi mystérieuse, les rideaux d'arbres créent une barrière qui est aussi à la fois transparente et opaque. Ce n'est plus une surface mais une sphère de végétation qui fait l'interface entre notre monde et celui de la forêt, là encore deux curiosités s'épient, quelquefois se rencontrent.

Le sanglier est un animal étonnement intelligent, poursuivi par vingt chiens, attendu par quarante chasseurs, il n'est pas rare qu'il échappe à tout le monde. Il arrive, qu'ayant fui la traque tout au début, il possède une heure d'avance sur les chiens et passe par hasard devant vous. Il se déplace dans un silence total, il donne l'impression de parfaitement maîtriser la situation. Il peut alors s'échapper, mais il est aussi possible que les chiens, laborieux mais têtus, suivant inlassablement sa piste, commencent à le rattraper. Il perd, petit à petit, la maîtrise de la situation, sa course se fait plus bruyante, jusqu'à devenir violente et totalement incontrôlée, la panique le guette, mais ses ressources physiques hors du commun jouent encore en sa faveur. A ce stade de sa fuite la rencontre avec la ligne de tir lui sera probablement fatale, plus tôt il l'aurait éventée et déjouée.

Toute cette première partie de l'action de chasse est en réalité une compétition entre deux intelligences, celle du sanglier, primaire mais en totale symbiose avec l'environnement, celle du chasseur légèrement plus sophistiqué, mais dans un milieu moins favorable pour lui. Seul et sans chien le chasseur, en dehors du piège de l'affût, n'a pratiquement aucune chance de vaincre.

Cette compétition doit avoir une solution, un verdict. C'est le sanglier qui marque le point s'il s'échappe, pour que ce soit le chasseur qui gagne il faut donc qu'il le tue.

La finalité s'impose, même si le chasseur n'est pas sanguinaire, il tue, parce que la situation qu'il a créée ne peut se dénouer autrement.

Il faut voir comment l'excitation et le plaisir réel de la traque se transforment au moment du final. Si la bête s'est échappée, les chasseurs sont déçus mais l'atmosphère reste légère, après tout ils ont eu affaire à une bête intelligente, comment lui en vouloir, elle valorise en fait le prochain succès. Si la bête est tuée, l'ambiance devient lourde. Le sanglier, animal au sang chaud à rarement une mort propre, il souffre, nul ne peut l'ignorer, il est si humain à cet instant. Les chasseurs, même les plus chevronnés, s'obligent à des attitudes, des rituels, dont on voit bien que le seul but est de passer ce mauvais moment sans signe extérieur de pitié. Je pense notamment à cette coutume barbare consistant à arracher à l'animal, dès après sa mort, ses testicules, au motif qu'ils donnent mauvais goût à la viande. Je n'y ai jamais cru, je ne pense pas avoir tort.

Après quelques succès, j'ai abandonné la chasse au sanglier. Je veux bien accepter de passer pour une petite nature. Je ne porte pas de jugement de valeur

sur cette activité qui m'a apporté beaucoup de plaisir, j'ai tout simplement trouvé que le prix émotionnel à payer était un tout petit peu trop élevé.

Vous l'avez compris je ne regrette pas complètement de ne pas avoir encore pêché de thon, même si j'en meurs d'envie. Notre rencontre devra inévitablement finir par la mort du poisson. Nous verrons bien.

Toutes les compétitions finissent par une victoire et une défaite, il faut bien mesurer les conditions de la défaite avant de se lancer. Moins pour soi même que pour ce que l'on infligera à l'autre, si l'on est vainqueur.

Les inspecteurs des impôts, devraient réfléchir aux conséquences de leur victoire, souvent facile, sur la vie de leurs victimes.

Leur chasse n'est pas si différente de toutes les chasses. Il y a certainement beaucoup d'excitation intellectuelle à déchiffrer le mystère d'une comptabilité inconnue, à traquer la course économique du redevable, à reconstituer son cheminement, surtout s'il est un peu délictueux. C'est alors l'affrontement typique de deux intelligences, le final sera classique, l'un s'échappe ou l'autre le tue. Je suis en mesure de comprendre cela.

Ce que je ne comprends pas, c'est que la hiérarchie des contrôleurs, je veux dire Bercy, ne soit pas à l'affût de toutes les dérives potentielles indissociables de ce type d'action. Qu'au contraire elle les encourage en couvrant systématiquement tous les excès de ses contrôleurs. Que, dans le fond, elle souhaite la mort du contribuable. Quel intérêt peut-elle y trouver ? Ce sont eux qui la font vivre, l'oublie-t-elle ?

Il me semble qu'un corps de contrôleurs des contrôleurs du fisc devrait exister, comme pour la police, sujette aux mêmes mots, où il existe. Policiers et contrôleurs du fisc affrontent le même type de situation : la chasse.

L'organisation de notre police est digne d'une démocratie, pas celle de nos contrôleurs fiscaux.

Ces émotions de traque, de chasse, de compétition, de victoire, de mort ou de reddition ne font pas partie du vécu du fonctionnaire et de ses enfants. Pourtant elles sont la vie. La vie des individus, mais aussi celle des sociétés.

Il n'y a aucune différence entre la vie d'un seul homme et celle d'un groupe d'hommes liés autour d'une idée ou d'un territoire. Tous deux pourront être heureux, malheureux, prévoyants, imprévoyants, courageux, couards, économes, dispendieux, ils vivront de la même manière ces émotions ou ces comportements et subiront également leurs conséquences.

L'individu et le groupe peuvent être regardés identiquement, sachant que l'observation de l'un ou de l'autre n'est qu'un niveau d'observation, rien de plus.

Les bases d'observation, le constat des résultats, sont les mêmes pour la fourmi ou pour la fourmilière. Il n'y a pas de différence d'analyse des comportements pour une fourmi ou pour une fourmilière, tout simplement parce qu'il n'y a pas de différence dans les comportements possibles.

L'individu n'est pas dissociable des émotions du groupe auquel il appartient, même si, de son côté, il est parallèlement sujet à d'autres émotions, étrangères au groupe.

Tout d'un coup je me dis que des tas de gens se sont sans doute déjà exprimés, beaucoup mieux que moi, sur ce sujet.

Pour faire clair, bref si possible, mon propos est le suivant : si vous êtes mouton dans un troupeau de mouton, que votre personnalité est celle d'un loup, vous vivrez mouton quand même aux yeux de celui qui regarde le troupeau.

Ma conclusion est que le groupe s'impose à l'individu, et, comme la situation s'impose d'abord, la situation du groupe s'impose au groupe, donc à l'individu.

La situation du groupe dépend, sans doute en grande partie du hasard, comme pour l'individu, mais aussi des règles que se donne le groupe.

D'où l'importance du statut des fonctionnaires.

Je ne souhaite pas mettre en cause ces femmes et ces hommes, ni leur nécessité ou leur utilité. Non, je suis simplement effondré que les règles qui leur ont été données comme complément à leur sort, qui était paru initialement fade, soient devenues les règles majoritaires de notre société.

Notamment les deux plus négatives, les deux plus irréelles, la sécurité de l'emploi et le refus des responsabilités.

Sécurité, irresponsabilité, deux mots qui me font peur. Pour moi la vie se résume justement à la nécessité de prendre des risques, ne serait-ce que celui de vivre, et d'engager sa responsabilité, c'est il me semble ce qui singularise l'homme par rapport aux autres êtres vivants.

Sécurité, irresponsabilité me renvoient à l'idée de la mort, je dirais que c'est, pour moi, l'état qui se rapproche le plus de ces deux concepts.

Mais, vous en conviendrez, la vie s'impose aux vivants. Il me paraît dès lors tout à fait illusoire d'espérer échapper à ses responsabilités et à l'éphémère.

Prétendre le contraire ne peut se faire qu'en remplaçant la réalité par le dogme.

Le droit au travail pour tous, le droit à la santé, le droit à l'égalité, le droit aux richesses, le droit à l'instruction, pourquoi pas, mais ce n'est pas suffisant, puisque la notion de responsabilité s'est effacée il faut aller au-delà du droit, c'est le résultat qui est exigé, là nous touchons au dogme. Tout un programme.

Nous voilà avec un nouveau dogme sur le dos, après avoir échappé aux curés, aux communistes, alors que nous espérons échapper aux mollahs, nous sommes entre les mains du dogme « du fonctionnaire ». Quelle malchance.

Le dogme c'est l'opium du peuple, c'est un spécialiste en opium qui l'a dit.

Il y a les serviteurs du dogme, ceux qui en profitent, ce sont nos politiques. Ils en rajoutent journellement, c'est à celui qui promettra le plus de le respecter ou de le faire respecter, évidemment ils s'en foutent éperdument.

Il y a les gardiens du temple, non pas ceux qui l'appliquent, car il n'est jamais applicable. Comment appliquer des principes qui s'éloignent totalement de la réalité pour flatter les fantasmes, séduire les jalousies, récupérer les déçus de la vérité ? Les gardiens sont ceux qui dénoncent les autres au motif qu'ils « transgressent », alors qu'eux-mêmes se dispensent de toutes contraintes, se contentant d'imiter l'allégeance et se couvrant entre eux.

Parmi les exclus du dogme les promoteurs figurent en première ligne, je peux en témoigner.

Quand à l'idée de la sécurité, ridicule concernant l'homme dont l'éphémère vie est de l'ordre de l'instant par rapport à l'univers, elle me rappelle une anecdote.

J'ai rencontré, jadis, un personnage amusant qui oeuvrait dans la grande distribution. Il pensait que là n'était pas son destin. Il écrivait, ou plutôt il souhaitait faire du prosélytisme à partir de l'idée suivante : si tous les hommes, de toutes les nations, cessaient de se concurrencer et, joignant leurs efforts économiques, se focalisaient sur la recherche médicale, très rapidement ils découvriraient les moyens de devenir immortels.

Finalement il n'avait pas tort, il y a deux méthodes pour accéder à la sécurité totale, mourir ou devenir immortel.

Je ne suis preneur d'aucune des deux. Cette société dogmatique m'étouffe. J'en ai marre de tous ces Simon de Montfort prêt à brûler les hérétiques. Le fait que l'histoire ne retiendra d'eux que leur bêtise ne me console pas.

Bien sûr que l'homme est grégaire, qu'il a besoin d'une organisation pour que le groupe puisse vivre et prospérer. Les états sont inévitables, qu'ils soient territoriaux ou spirituels. Mais est-il indispensable en plus de terrasser la liberté individuelle, de niveler par le bas, de trafiquer les règles de la domination pour

que le plus faux cul gagne au détriment du meilleur ? Je n'arrive pas à m'en convaincre.

Je vous arrête si vous émettez l'idée que je suis un fachos, élitiste et prétentieux, mais je ne vous réfute pas le droit de le penser ou de le dire.

Je crois avoir développé l'idée que le hasard est notre maître, donc que la réussite n'est pas, ou peu, volontariste. Les exclus méritent, non seulement la compassion, mais aussi le respect et l'assistance. Mais, objectivement, doivent-ils prendre le pouvoir ? Ils y perdraient. Je cherche vainement l'intérêt pour eux de laminer la société, ils ont plus besoin d'aide que les autres. Après avoir atomisé les forts, ils restent faibles mais sans support, où est le gain ?

Leur consolation doit-elle être exclusivement de se donner pour chef des traites, des hypocrites qui n'ont pour valeur principale que leur aptitude à dissimuler leurs ambitions ? Qui à cet effet passent plus de temps à détruire qu'à construire.

Dans ma vie j'ai été faible, en difficulté, c'est toujours un plus fort qui m'a tendu la main et permis de rebondir. L'hôpital n'est bien gardé que par des médecins en bonne santé.

Dix tomes ne suffiraient pas à écrire la liste de tous ceux que j'ai rencontrés, incapables de bâtir un immeuble ou une idée, mais si prompts à détruire celles des autres.

Si les règles du groupe sont bien faites, il n'y a aucune raison pour que la liberté de chaque individu affaiblisse le groupe, au contraire.

La somme bien comprise d'individus libres et puissants est constituante d'un groupe libre et puissant.

Je n'ai pas la prétention de pouvoir donner des conseils aux fonctionnaires, mais si j'étais eux, au lieu de suivre bêtement des syndicats qui les phagocytent en flattant leurs peurs irrationnelles, je m'engagerais résolument dans la vraie vie.

Je souhaiterais l'introduction dans la fonction publique : de la notion de responsabilité, du résultat, des sanctions allant jusqu'à la mise en congé en cas d'échec. Je plaiderais pour l'efficacité et le démantèlement de services devenus inutiles, jusqu'au redéploiement ou aux congés des salariés concernés.

Je souhaiterais vivre comme le reste de l'humanité, je ne ferais pas semblant d'accorder du crédit à un statut utopiste.

L'ambition noble de servir les autres resterait, mais alors elle ne serait pas dévalorisée par un statut protecteur jusqu'à la caricature et l'iniquité.

En clair je souhaiterais retrouver mon honneur d'homme face à la vie et à la vérité.

JE HAIS LE FISC

Des élus qui dépensent sans compter pour séduire leurs clients, une pensée unique issue du statut de la fonction publique déconnectée des réalités et érigée en dogme, là est le terreau de l'enfer fiscal.

Je ne souhaite pas prendre position sur la nécessité ou non de dissimuler la vérité aux hommes, sur l'utilité des croyances. Il faut accepter que l'observation crue de la condition humaine peut donner à certains le vertige, que des garde-fous soient indispensables n'est pas à exclure.

Ce n'est pas ma tasse de thé, je préfère la vérité au mensonge, même utile. Encore que.....malade et ruiné, je ferais peut-être appel au mensonge pour survivre.

Car c'est bien là le drame, ce sont les plus faibles et les plus vulnérables qui sont les proies des prédicateurs de tous poils, des colporteurs de dogmes, hommes politiques ou responsables religieux, dissimulés derrière leur fausse sincérité.

Mais il y a une constante, pour s'affirmer le dogme a besoin de richesse. Non content de dissimuler la vérité aux hommes il les pille.

La beauté des cathédrales ne peut masquer, ni justifier, la somme des hommes détruits pour les bâtir. Tous ces bonheurs individuels terrorisés, culpabilisés, anéantis pour asseoir un dogme ou une religion, les parer des atouts les plus précieux et les plus puissants avec pour seul but de les imposer, me révoltent.

En clair le dogme n'est rien sans la puissance économique volée aux autres.

Or il est condamné à la voler, puisque, par définition ignorant des réalités, il n'est pas en mesure de générer lui même de la richesse.

Intervient ici l'encaisseur, celui qui accepte d'être le bras crochu qui récolte. Lui, plus que tout autre, est responsable, il ruine l'individu et consolide le dogme dont la seule ambition est de soumettre l'homme. Cycle infernal s'il en est.

Inutile de vous faire un dessin, je vis très mal cette situation, je hais le fisc.

Alors soyons clair. Mal parti au début de ma vie j'ai pris ensuite des risques fous, j'ai bossé comme un âne, j'ai eu de la chance, j'ai eu de la malchance, mais j'ai poursuivi exclusivement quatre buts : m'assumer, assumer la vieillesse de mes parents, la jeunesse et l'adolescence de mes enfants, et enfin demain ma propre

vieillesse. Il me semble que ce sont tout simplement les responsabilités essentielles, que chaque homme se devrait d'assumer.

Je n'ai rencontré qu'une entrave, le fisc.

Il a tenté et tente toujours de me déposséder complètement, d'anéantir mes efforts pour atteindre mon objectif.

Il prétend œuvrer pour le compte de l'état, par ailleurs totalement inopérant pour remplir ces missions à ma place.

Cette situation n'existe que parce quelques uns n'assument pas leurs responsabilités et que d'autres font semblant de savoir le faire à leur place avec l'argent des autres.

Mais au terme je suis dépossédé, point. Les promesses faites aux autres ne seront pas tenues, j'aurai du mal à aller au bout de mes objectifs. Je ne parle ici que de la légitime assistance due aux siens.

J'exclus la simple pensée d'aider les autres, les anonymes, cela m'est impossible. Je suis condamné à voir leur souffrance tous les jours dans la rue ou ailleurs, pendant qu'on me beurre le nez avec ce que l'on fait pour eux avec mon argent, la liste en est longue de ce qui est entrepris pour les aider, les résultats inversement proportionnels à sa longueur. Les pauvres le restent, il paraît même qu'ils le sont de plus en plus, pendant que les fainéants et les irresponsables croissent et se multiplient. Même un horrible promoteur comme moi pourrait mieux faire pour les pauvres que nos zélés fonctionnaires et politiques réunis, c'est nul.

Ce n'est pas tout. Pas question bien sûr de pouvoir, avec ce que le fisc me laisse, financer la croissance de mon entreprise.

Comme j'ai décidé de ne plus faire appel à l'emprunt à ce sujet, ayant définitivement compris qu'une entreprise grevée de charges fixes est une entreprise morte, plus question de croissance.

Plus question non plus d'imaginer que la vie économique est un long fleuve tranquille, d'attendre, endetté jusqu'au coup, les crises qui se multiplient, sonnant le glas de tous ceux qui confiants ont emprunté pour boucher le trou qu'avait fait dans leur trésorerie les prélèvements fiscaux.

Je ne suis pas un caractériel, obtus, qui veut tout pour lui. Si vous n'êtes pas promoteur, ce qui finalement est possible, ou tout simplement en première ligne économique, sachez que je ne fais que vous rapporter ce que tous les voltigeurs de la première ligne pensent.

Il est possible que cela vous inquiète, vous avez bien raison.

Et le plaisir de vivre, ces sommes que l'on dépenserait pour consommer, une voiture par ci, un bateau par là, des voyages, un petit appartement à la montagne, là encore sans l'emprunt : impossible.

En ce qui me concerne, mon premier achat plaisir date de l'an dernier, j'ai 58 ans. C'est mieux que jamais me direz-vous. Mais de quel droit entend-on me priver, après que j'aie travaillé et pris des risques, de ma récompense ?

Je m'adresse aux jeunes, s'ils lisent ces lignes, à ceux qui bossent, qui s'engagent, pas à ceux qui se sont déjà inscrit au RMI pour poursuivre une vie d'étudiants attardés et profiter de l'irresponsabilité accordée un certain temps à la jeunesse.

Je leur dit objectivement vous avez deux solutions.

La première, vous quittez ce pays tant que c'est encore possible. N'oubliez pas qu'il est de tradition que les élus ferment les frontières quand ils échouent, et l'échec : c'est pour bientôt.

La deuxième vous faites la révolution. Je ne parle pas de sortir armes et fusils, non, vous faites comme ont fait vos aînés pour nous mettre sur le paletot ce système stupide. Vous prenez votre courage à deux mains, vous imaginez des solutions, vous accédez au pouvoir, dimanches après dimanches, à l'occasion d'élections, puis vous mettez en place vos solutions. C'est long, mais possible. Attention il vous faudra la majorité. Donc je rectifie, c'est peut-être possible, à vous de juger.

En tout cas il vous faudra tordre le coup à l'hydre fiscale.

UNE SIMPLE EQUITE

Je m'emballe, je m'emballe.

Soyons objectif, il y a peu de chance que la majorité du pays s'exprime démocratiquement pour baisser l'impôt, et même si elle le faisait, il y aurait alors bien peu de chance pour que ce soit techniquement possible.

L'impôt est mis en place démocratiquement par le parlement, quelque soit le déplaisir que l'on ait à le payer, quoique l'on pense de son inefficacité ou de son poids exorbitant, il s'impose.

Par contre ce qui pourrait être envisagé c'est, tout simplement, de rendre le contrôle fiscal juste.

Je m'explique:

L'Etat considère qu'il est l'associé de nos bénéficiaires. Que ses prestations, qui nous permettent de vivre en commun, ont un coût, que donc une partie de nos gains lui appartient. Pourquoi pas.

Dans cet optique il nous demande de déclarer ce que nous gagnons pour qu'il puisse calculer la part qui lui revient. Normal.

Du fait que les déclarations sont établies par nous, il exige le droit de les contrôler. Tout cela est parfaitement logique.

Le contrôle est contradictoire, c'est une règle de droit absolue, voulue par l'Etat.

On comprend le principe, le contribuable fait part de ses bénéfices, l'Etat de ses exigences légales, il doit inévitablement y avoir finalement accord si tout le monde est de bonne foi.

Si par cas il n'y a pas accord, une tierce personne, supérieur hiérarchique ou juge pourra trancher en toute équité.

Oui, mais à condition qu'au départ tout le monde soit sincère, que les informations de chacun soient vraies.

Il s'agit, rappelons-le, de partager un bénéfice à partir de règles connues, la divergence, voir le conflit, ne peuvent être que mathématiques et accidentels.

Tant et si bien que lorsque le contribuable est de mauvaise foi, le contrôleur en fait part et c'est la fin du contradictoire. Le contribuable répond alors de ses mensonges devant Le Tribunal Correctionnel.

Le contradictoire impose la sincérité des deux parties, il ne peut exister sans elle. C'est une évidence absolue.

Mais lorsque le contrôleur est de mauvaise foi ????

Alors là, peu chance d'en faire la démonstration. Et même si elle est faite, aucune chance d'obtenir une sanction.

La justice ne fonctionne pas pareil dans le cas d'un contribuable tricheur que dans le cas d'un contrôleur fiscal tricheur.

En fait dans le premier cas elle est extrêmement zélée, dans le second elle est aux abonnés absents.

Or les contrôleurs, habitués à cette impunité, ne se privent pas d'entorses plus ou moins importantes à la vérité, à la sincérité du contradictoire.

Leurs performances sont plus faciles et plus spectaculaires, mais le fossé se creuse entre contribuables et contrôleurs, au point que la haine s'installe.

Où est le gain???